



20
24

**AMIS DU
VIEUX BLOIS**
et de ses environs

SOMMAIRE

03	Éditorial. Christian Nicolas
04	CONFÉRENCE 15 DÉCEMBRE 2022. Philippe Verrier Souvenirs d'un Vendômois devenu Blésois
24	CONFÉRENCE 18 JANVIER 2024. Élisabeth Latrémolière Le carnaval à Blois. Hiver 1572
31	CONFÉRENCE 6 AVRIL 2024. Jean-Paul Sauvage Journée d'études sur la Loire
34	CONFÉRENCE 26 AVRIL 2024. Philippe Henwood De Blois à Brest avec les bagnards
44	CONFÉRENCE 15 NOVEMBRE 2024. Jacques Gélis L'évolution des rites d'ensevelissement dans les chapelles seigneuriales du caveau-pourrissoir à la crypte à cercueils. XV^e-XIX^e siècles
58	CONFÉRENCE 4 DÉCEMBRE 2024. Bruno Guignard Jacques Guillon entrepreneur
78	EXPOSITION 23 AVRIL 2024. Marie-Hélène Millet Le fonds Bergevin
80	EXPOSITION 28 NOVEMBRE 2024. Marie-Hélène Millet Gustave-William Lemaire
82	SORTIE 2 JUIN 2024. Christian Nicolas Un dimanche aux bords de Loire
86	SORTIE 7 JUIN 2024. Jean-Paul Sauvage Promenade sur la Loire
88	SORTIE 11, 12 ET 13 OCTOBRE 2024. Jean-Paul Sauvage Itinéraire dans les fortifications de Blois
91	AÎTRE SAINT-SATURNIN. Bernard Trintzius Belles journées dans l'aître
95	VIE DE L'ASSOCIATION. Annick Boulais Bilan financier 2024
96	Index des conférences 2002/2024



Association pour la protection du Vieux Blois et de ses environs

Association Loi 1901, créée en 1966
Siège : 1 place de la Grève - 41000 BLOIS
E-mail : amisduvieuxblois@orange.fr
Site internet : www.amisduvieuxblois.fr

Conception graphique : Brigitte Beaugendre-Labbé
Photo couverture : Philippe Boulais
Numéro d'éditeur : 978-2-9540052
Imprimerie ISF - BLOIS - Mars 2025

ÉDITORIAL



Photo Philippe Boullais

Triste hiver que nous venons de vivre, du froid, beaucoup de pluie, beaucoup trop, de la grisaille qui finit par imprimer les esprits, une incertitude politique pour notre pays et de grandes inquiétudes à l'international. Heureusement que nous avons le plaisir de nous retrouver régulièrement pour nous réfugier dans l'histoire de notre ville, de notre région, de notre pays et d'acquérir une culture qui peut manquer cruellement même aux plus grands !

Nous avons la chance d'habiter une belle région, comme nous disent les touristes, sachons la valoriser au niveau individuel. L'aître Saint-Saturnin a fermé ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine le 21 septembre dernier pour permettre sa restauration complète. Durée estimée 2 ans et 3 millions d'euros, somme obtenue grâce à de nombreux et généreux mécènes et les Amis du Vieux Blois peuvent s'enorgueillir d'en faire partie.

Nous y ajouterons nos remerciements et félicitations à l'équipe qui depuis plusieurs années assure bénévolement l'ouverture du site à la belle saison et l'accueil des nombreux visiteurs. Ils ont imaginé et réalisé des marques pages et autres souvenirs destinés aux visiteurs et dont le bénéfice est reversé tous les ans à la restauration du monument.

Notre année s'est déroulée dans la satisfaction de tout le monde, entre conférences et visites parfois originales comme notre journée Loire du 6 avril où tous les thèmes sur la Loire ont été abordés : la géologie, l'entomologie, la botanique, l'ornithologie, l'histoire, l'archéologie, par des conférenciers connaissant bien leur sujet. Le nombreux public présent posa moult questions.

Notre journée pique-nique, début juin, bénéficia d'un temps clémente dans un printemps pluvieux. Ce fut une belle découverte du château de Colliers, inconnu de la majorité d'entre nous et une sympathique redécouverte de ce charmant village de Saint-Dyé plein d'histoires.

En septembre, la rentrée fut enchantée par l'orgue de la cathédrale mené par Vincent Grappy, conférencier et musicien. Notre présence à la librairie des Rendez-vous de l'Histoire fut relevée par l'organisation de promenades au long de l'enceinte médiévale de la ville, présentées par Jean-Paul Sauvage, et qui connurent un franc succès. Thème à reprendre pour les années à venir.

Nos questions de l'an passé sont toujours sans réponses, le devenir de l'oratoire d'Anne de Bretagne, l'espace Saint-Vincent, si le devant de l'église Saint Vincent a bien été traité et c'est un square accueillant qui met en valeur le château. L'arrière de l'église est toujours un vaste terrain vague où la communication à pied ou en vélo entre le bas de la rue Jean Moulin et le devant du château est toujours impossible, pourquoi ? Un espace vert inspiré (nous avons une école du paysage à Blois), faisant le pendant au square Victor Hugo serait, à mon avis, apprécié de la majorité des Blésois, avec la mise en valeur de la maison du gardien du jeu de paume.

Nous surveillons la petite baraque de l'octroi à la gare, souhaitons qu'elle soit restaurée et agrémentée d'un panneau expliquant aux nouvelles générations ce qu'était l'octroi du 19^e siècle à 1948.

Souhaitons que le projet de revivification du centre-ville avance, projet compris entre les rues du commerce, des trois clefs et Denis Papin, le milieu de cet îlot repris, rénové, proposant des appartements modernes et confortables, avec un accès autonome, les entrées de ces immeubles ayant été intégrées aux commerces. Il faut ramener des habitants dans ce centre historique, pour faire revivre la ville tout en limitant les locations touristiques responsables de l'augmentation des prix des loyers.

Nous n'avons pas, vous n'avez pas de temps à perdre, c'est une prise de conscience et une surveillance collective auprès des responsables et des élus de la ville.

Christian NICOLAS,
Président



Photo Philippe Boulais

SOUVENIRS D'UN VENDÔMOIS DEVENU BLÉSOIS

par **Philippe VERRIER**

qui prie qu'on excuse l'aspect personnel de cette communication

Vendômois qualifie une personne, blésois n'est encore, au début de l'exposé, qu'un adjectif...

1] VENDÔMOIS ?

Suis-je vraiment vendômois ? Oui, je suis né à Vendôme. J'ai un âge avec lequel on ne peut tricher : 88 ans. Qu'on le retourne dans tous les sens, on trouve toujours 88, à l'endroit ou à l'envers, et sens dessus-dessous !

Lorsque des jeunes me demandaient mon âge, je répondais que j'étais né pour le 189^e anniversaire de la bataille de Fontenoy. Lorsque j'étais curé de Chambord, je précisais que le vainqueur de cette bataille était le maréchal de Saxe et que la fameuse phrase du marquis d'Hauteroche : « *Messieurs les Anglais, tirez les premiers* » pouvait être transcrite autrement : « *Messieurs ! Les Anglais ! Tirez les premiers !* ».

Pour ceux qui ne se souviendraient pas de la date de la bataille, elle a eu lieu le 11 mai 1745.

Vendômois ? Vraiment ? En scrutant mon arbre généalogique, établi par madame Madeleine Cabarat, je constate que maman est née à Fréteval, que je qualifierais de capitale du Haut-Vendômois, et que mon grand-père paternel, Léa Charles Verrier, est né à Morée en 1850. Son père était parti, géomètre, en Algérie où il est mort à L'Arba, à 20 km au sud d'Alger, en 1878. C'est là aussi que mon père est né en 1885.

Morée est à environ 3 km de Fréteval, et la gare est nommée Fréteval-Morée.

Pour qui le contesterait, je suis donc bien, par mes parents, Vendômois.

Mon père et ma mère étaient cousins éloignés. Charles Verrier a pour bisaïeul Alexandre Rentien (1789-1871), cultivateur et maire du chef-lieu de canton en 1843, par Marie-Lucie, sixième des onze enfants d'Alexandre, qui épouse Louis Pierre Verrier, géomètre en 1848, (né à Busloup en 1817 et mort à Alger en 1891).

Anne-Marie Genevée a le même bisaïeul par la troisième des onze enfants d'Alexandre. Marie-Anne, épouse de Pierre Loiseau, cultivateur et maire de Fréteval en 1869 (1806-1887).

Mes parents sont donc des cousins éloignés, certes, au 7^e degré, mais ils se reconnaissent comme tels. C'est la raison pour laquelle Charles Verrier et son frère Noël sont venus en permission à Fréteval chez les cousins Genevée, les pieds noirs ne pouvaient rentrer chez eux en Algérie pour les quelques jours de permission qui leur étaient octroyés durant la guerre. Ils devaient



Fréteval

trouver une famille parente ou amie pour y passer leurs courtes permissions en évitant de trop longs délais de route.

C'est ainsi que Charles Verrier a rencontré et choisi Anne-Marie Genevée, l'une des quatre filles de la maison.

Ils nous ont donné une belle leçon de confiance en se mariant le 8 juillet 1918 à Fréteval. Mon



Charles et Anne-Marie en 1918

père était présent, à la tête de sa compagnie du 4^e régiment de marche de zouave, dès le 14 juillet suivant.

Participant à une opération de contre attaque à la deuxième bataille de la Marne, près de Compiègne, il est très grièvement blessé le 17. Sauvé par son ordonnance, un obus ayant tué les deux brancardiers et provoqué pour le blessé un vol-plané de plus de dix mètres. L'ordonnance réussit à l'évacuer à l'antenne chirurgicale. Le Major indique à mon père qu'il doit lui couper la jambe. « *Si vous ne pouvez m'opérer, évacuez-moi... si non, je vous retrouve après la guerre !* ». Mon père est évacué et magnifiquement soigné à Saint-Etienne. Le 30 septembre, il rejoint son unité pour terminer la guerre.

Les Verrier sont eux originaires de Busloup. Certains ont dû être souffleurs de verre, peut-être à La Ville-aux-Clercs, peut-être à la verrerie dont l'histoire est racontée par Daphnée du Maurier.

Mon grand-père, Léa Charles Verrier, a épousé à L'Arba, Cécile Cailhol dont le père, Stanislas Cailhol, est arrivé en Algérie vers 1835 et a fondé un grand domaine ; les archives familiales contiennent les actes de vente de terrains habituellement en friches. Il fut le premier maire du canton de L'Arba. La famille Cailhol est originaire du village les Cailhols, au



L'Arba

nord de Marseille. Et me voilà donc un peu provençal devenu pied-noir, cependant que mon bisaïeul provençal épousait une bretonne de Brest du nom de Kerguosien.

Du côté de ma mère, c'est aussi assez complexe. Arthur Flavien Philéas Loiseau, jugé assez doué par son curé, l'initie au latin. Il le fait entrer au petit séminaire où il passe son baccalauréat et poursuit ensuite des études littéraires. Après avoir été le premier Loiseau de Beauce à quitter la terre, il épouse la fille de son principal, Marie Prunet, en 1869. Elle lui donne deux enfants et meurt à Montauban en 1873. Il se réfugie dans l'étude et ne se remariera pas. L'année suivante, en 1874, il est agrégé des Lettres, il viendra terminer sa carrière au lycée de Vendôme, près de Fréteval, de sa fille et de sa famille.

Jeanne Loiseau, ma grand-mère, est donc élevée par ses grands parents. Son grand-père Etienne Prunet, ancien principal du collège d'Autun, officier de l'Instruction publique, est né à Autun et mort à Nevers. Ses grands-parents étaient professeurs, Son grand-père maternel



Grand-père Loiseau



Alexandre Genevée



Abbé Bernier

dirigeait déjà le collège militaire d'Autun et il y a accueilli les jeunes Bonaparte comme élèves. Jeanne Loiseau épouse en 1893 Pierre Genevée. Son père, Alexandre Genevée, est professeur de mathématiques. En 1871, durant le siège de Paris, son épouse voit mourir de faim dans ses bras le petit garçon qu'elle ne pouvait plus allaiter. Elle ne s'en remettra jamais. À quelques temps de là, son mari est menacé de perdre la vue. Il ne peut donc plus exercer son métier. Il écrit au duc de La

Roche Foucauld Doudeauville, qui avait été l'élève de son oncle, l'abbé Pierre Bernier, son précepteur. Il lui demande de l'aide. Le duc lui offre de venir à La Ville-aux-Clercs, à Beauregard, pour se refaire une santé et, une fois rétabli, lui offre de gérer l'usine de Fréteval. Comme il se déclare incompetent en fonderie, le duc lui aurait répondu : « M. Genevée vous étiez professeur de mathématiques, vous pourrez faire la paye ! ». Il se mit au travail et la fonderie de Fréteval fut confiée ensuite à son fils Pierre qui s'en rendit acquéreur, y créa une émaillerie et développa l'entreprise à Vendôme. Les *Établissements P. Genevée* comptèrent jusqu'à 500 ouvriers.

On peut ajouter à cette ascendance du côté de mon père, les Barbarin, d'origine Barberini, bâtisseurs à Rome, mais pas toujours appréciés : « Ce que les barbares n'ont pas détruit, les Barberini s'en chargent ! » et du côté Prunet, son bis-aïeul Bernard Ubertin, professeur de mathématiques également à Autun, appartiendrait à la famille Ubertini qui est bien représentée dans la Divine Comédie, mais hélas, aux enfers ! Nous n'insisterons donc pas sur cette ascendance italienne.



Fréteval. Fonderie

Ce qui est amusant dans mon cas, c'est qu'on rencontre dans la généalogie des professeurs et des ecclésiastiques.

Un prêtre, le chanoine Bernier, oncle d'Alexandre Genevée, précepteur déjà cité, décédé à Paris, curé de Saint-Philippe du Roule.

Du côté de Cécile Cailhol, la mère de mon père, trois oncles prêtres et une tante visitandine. Parmi eux, le vicaire général de Saint Eugène de Mazenod, évêque de Marseille et fondateur des Oblats de Marie Immaculée, évangélistes du Grand Nord. Soit au moins quatre prêtres.

Et six professeurs du côté de ma grand-mère maternelle.

Je semble être le premier à avoir été l'un et l'autre.



Pierre Genevée, émaillerie



Papa, 1918



Maman

J'ai eu la chance d'avoir des parents chrétiens, et profondément.

Ils ont été cruellement éprouvés par la mort de trois de leurs six enfants.

Mon frère aîné est mort à Bizerte, en Tunisie, où était en garnison le 4^e zouave. Le 19 février 1920, naquit et mourut Paul-Louis, du nom de Paul, le frère aîné de maman, sous-lieutenant, tué à son poste le 22 septembre 1916, et Louis, le plus jeune frère de papa, tué le 22 août 1914. Cet enfant n'a pas vécu, il a eu cependant un état civil et a été baptisé. Mes parents conservaient la photo de sa petite tombe sur la cheminée de leur chambre. Je ne l'ai su que parce que j'ai posé la question à maman.

Vinrent ensuite, à Fréteval, trois enfants Marie-Josèphe, Jean-Pierre et Cécile, nés en 1921, 1922 et 1923.



Une famille heureuse

Ces enfants eurent une petite enfance heureuse à Fréteval où mon père avait été appelé par le grand-père Genevée.



Oncle Paul

En effet, après la mort de mon oncle Paul, les projets industriels de Pierre Genevée étaient anéantis. Son fils unique, admis à l'Ecole Centrale, était mobilisé dans l'artillerie. Lui disparu en 1916, les *Établissements P. Genevée* n'avaient plus d'avenir. Mon grand-père en était terriblement affecté et ne trouva quelque repos que lorsque son fils Paul reposera au cimetière de

Fréteval. En 1919, il obtint son corps avant que ce ne soit officiellement autorisé. Il s'engagea alors à ramener à Fréteval tous les corps des jeunes liés

FRÉTEVAL (Loir-et-Cher). - Le Monument aux Enfants de Fréteval
Morts pour la France 1914-1918



Fréteval. Monument aux morts

à la fonderie, morts sur le front. Il le fit et tous, ils étaient 22, reposent désormais à Fréteval, après que mon grand-père les eut tous reconnus. Peut-être n'y a-t-il que peu de chefs d'entreprise à avoir fait un tel geste ?

Mon grand-père a demandé à ses gendres de démissionner de l'armée pour venir le seconder à la Fonderie. Le mari de Cécile Genevée, sœur aînée de maman, Henri Lambert, lieutenant d'active, cuirassier, et mon père démissionnèrent. Mais mon grand-père mourut en 1925, mon oncle Henri mourut subitement en 1929, mon père resta seul à la tête d'une industrie pour laquelle il n'était pas fait. En 1933, il obtint un concordat avec Dietrich. Un concordat plutôt qu'un dépôt de bilan. L'opération plus élégante a ruiné notre famille mais n'a lésé personne d'autre... Toutes les dettes ont été payées.



Fonderie de Vendôme. La Saint-Éloi

pour qu'il y ait le sourire d'un bébé au moment du premier anniversaire de sa mort. Je n'avais jamais pensé à pareil événement avant qu'un dimanche j'arrive vers quatorze heures pour déjeuner chez ma tante Cécile. J'avais célébré la messe à Prunay-Casserreau et devais déjeuner à Fréteval. Or, il y avait eu deux baptêmes à faire après la messe mais je n'avais pas été prévenu. « *Crois-tu que c'est une heure pour venir déjeuner chez une vieille dame de 86 ans ?* ». On

C'est la venue de mes parents à Vendôme pour la fonderie de Saint-Ouen-Vendôme qui a fait que je suis vraiment vendômois de Vendôme.

Comment expliquer que je me souviens de tout ce que je viens de vous raconter sans pratiquement n'utiliser comme documents que trois des tableaux réalisés par Madame Cabarat ? J'ai la chance d'avoir une excellente mémoire. Souvent les gens se plaignent amèrement de leur manque de mémoire, rarement de leur manque d'intelligence ! Et moi je ne peux même pas me plaindre de mon manque de mémoire, même si depuis quelques années, elle ne va pas en progressant !

Le premier souvenir, qui est présent à ma mémoire, est le sourire de ma sœur Cécile, ma marraine.

était alors en 1980 et aucune explication n'était possible. « *Tu es en retard, on t'attendait en avril et tu es arrivé en mai !* ». Je n'ai pas pu répondre que, si j'étais en retard, j'étais quand même né le 11 mai alors que ma sœur était morte le 17... Mais cela m'a fait comprendre ce que mon frère aîné, qui vient d'avoir cent ans, m'a précisé : « *Tu as apporté le sourire d'un bébé comme un rayon de soleil dans une famille très douloureusement éprouvée !* ».

Quelques trois ans plus tard, ma marraine, ma sœur Cécile, a été emportée dans les mêmes conditions que notre aînée. Dès qu'elle a été allitée, je fus alors envoyé chez ma grand-mère qui avait un appartement au premier étage de la maison, avec interdiction d'aller voir ma sœur. Bien entendu, j'ai désobéi et suis allé la voir. Je lui ai volé sa sonnette et suis rentré avec mon larcin dont la sonnerie m'a dénoncé. Ma grand-mère m'a fait avouer que

la sonnette était celle de ma marraine. Ma grand-mère a prévenu maman qui m'a expliqué, qu'étant malade, Cécile pouvait avoir besoin d'appeler avec sa sonnette qui n'était pas un jouet. Maman m'a alors envoyé rendre la sonnette à



Marie-Josèphe



Cécile

ma marraine. Et voici que je me souviens de son dernier sourire.

J'ai longtemps interprété ce fait en me disant que c'était le sourire de la photo qui m'avait fait croire à l'authenticité de cette image. J'ai interrogé maman. « *Te souviens-tu comment était disposé le lit de ta sœur ? - Oui,* » ai-je répondu. Maman me fit décrire le bois du lit. Et comme je décrivais l'image que j'en avais, elle me dit : « *cela doit être authentique car ton papa a brûlé les bois des lits de tes sœurs dans le jardin après l'enterrement de Cécile* ». J'ai donc en mémoire une image vue alors que je n'avais pas trois ans.

Éléments fondateurs à Vendôme

Trois pôles : la maison, le Lycée et la paroisse de la Madeleine

À la maison trois souvenirs du petit salon.

Le plus ancien est, je crois, d'avoir été mis à la porte de la prière du soir par papa. Je devais me tenir fort mal...

Le deuxième doit être facile à dater : la retransmission de la messe de l'intronisation du pape Pie XII, le 12 mars 1939. Au moment où la sonnette de la consécration a retenti, ma grand-mère et moi, nous nous mîmes à genou devant le poste ! Il s'agissait alors de la première messe retransmise par la TSF.

Le troisième concerne la découverte de la lecture. J'avais hérité des alphabets et des livres d'enfants de mes aînés. Un après-midi, je suis descendu et j'ai montré deux lignes à maman, j'ai lu et demandé si c'était bien cela qui était écrit. Je n'ai obtenu comme réponse que « *Oui, c'est ça, tu montes et tu continues !* ».

Trente ans plus tard, je rappelais cet événement et son bref commentaire à ma mère qui me répondit : « *Cela ne t'a pas empêché de progresser ensuite !* ».

Mes parents, en juin 1939 se rendirent au Lycée pour m'inscrire en 11^e. Le proviseur leur répondit : *Où serons-nous en octobre prochain ? Le Lycée est réquisitionné par le ministère des PTT. Où mettrai-je les élèves ? Et je ne commencerai pas par les plus jeunes. Il sait lire votre petit ? - Oui,* répondit maman, *il commence.* - *Compter ? - Oui, il se débrouille un peu.* - *Eh ! bien, faites-le travailler et il rentrera en 10^e l'année prochaine.* C'est ce qui s'est passé. La guerre m'a fait sauter la 11^e, le CP comme on dit aujourd'hui. Et j'ai intégré la classe de 10^e en octobre 1940.

D'où ce souvenir : la maîtresse nous dit : *Prenez vos cahiers, inscrivez en haut la date et écrivez Dictée.* Maman m'avait fait faire des dictées, mais elle ne m'avait jamais fait écrire *Dictée*, aussi je commence par écrire *Dicté* (é accent aigu) ! Je fus sauvé par la fille du concierge qui apportait des papiers à la maîtresse. Elle me dit, à voix basse,



La maison

Dictée, ça prend un e ! Et ainsi, me fut évitée la première faute d'orthographe au premier mot de la première dictée ! Rassurez-vous, j'en ai fait bien d'autres par la suite !

Un autre souvenir de la rentrée. Avec maman, nous rencontrons l'aumônier, l'abbé Plat. Il venait d'être nommé chanoine. Ma mère le salue : *Bonjour, monsieur le chanoine !* Il lui répond : *Je n'aime pas ce titre. Il est d'origine germanique.* Aussi, à Vendôme, est-il resté définitivement dans les mémoires : M. l'abbé Plat.

Ayant écrit *Souvenirs anecdotiques d'un lycéen vendômois (1940-1952)*, je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet.

Je rappellerai seulement la création du collège de Vendôme qui resta longtemps le seul Lycée du département au grand dam de mes futurs amis blésois.



Lycée Ronsard

En 1623, il y aura bientôt quatre cents ans, était fondé, à Vendôme, le collège qui devait longtemps porter le nom de son créateur,



Lycée

César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. César fit appel aux Jésuites. Ceux-ci venaient de le fonder à Blois en 1621 et refusèrent la proposition. Le duc de Vendôme fit alors appel aux Oratoriens qui acceptèrent. Les Jésuites réagirent alors en envoyant un des meilleurs diplomates de la Compagnie qui s'honore d'en compter beaucoup. César le reçut dans sa chambre, dit-on, et lui montrant le crucifix, lui demanda ce qu'il voyait écrit. *J'y vois quatre lettres I, N, R et I, qui signifient Jésus Nazarenus Rex Judeorum.* - *Vous n'y entendez rien, mon père, cela veut dire : Jésuite N'aura Rien Ici !* Ainsi raconte-t-on cette histoire à Vendôme.

Et ce n'est pas tout. César, étant prince du sang, se rend en visite au collège de Blois. Et, sous les *Vivat ! Vivat !* criés par les élèves, il les met en vacances... pour six mois ! On raconte aussi que les parents seraient venus les chercher pour les inscrire à Vendôme.

Le collège des Oratoriens prospéra et fut choisi par la Convention pour devenir l'École Centrale du département en 1793. C'est ainsi que le Lycée du département fut à Vendôme et devint plus tard le Lycée Ronsard. En 1945, les effectifs de Vendôme n'étaient que de 150 garçons. Blois attaqua pour obtenir le titre de Lycée pour le Collège Augustin Thierry qui recevait plus de 500 élèves, mais n'avait qu'un Principal et point de Proviseur ! C'est alors que fut décidée la mixité au Lycée de Vendôme. En absorbant les filles du Collège Joachim du Bellay, on passa à 300 élèves et Vendôme garda son Lycée, son Proviseur et

son Censeur, et se trouva ainsi le premier Lycée mixte de France !

Quand je quittais l'établissement après le bac de mathélem en 1952, j'étais le plus ancien de la maison après le concierge, M. Gonze, et M. Poulteau, célèbre professeur de mathématiques... Maman me dit alors : *Tu vas aller remercier le Proviseur et le Censeur pour ces années passées au Lycée.* - *Mais, maman, personne ne fait cela ! - Peut-être, mais toi, tu le feras.* Ce n'était pas négociable et j'y fus.

De la rencontre avec le Proviseur, éducateur très moderne et proche de nous, je ne me souviens de rien...

Mais la rencontre avec le Censeur, M. Bussemey, redouté de tous, fut mémorable. Avec son accent méridional, il m'accueillit : *Alors, Verrier, avec ta mention en mathélem en juin, tu rentres à Louis-le-Grand comme c'était prévu ? - Non, M. le Censeur. - Alors qu'est-ce que tu fais ? - Je rentre en septembre au Grand Séminaire de Blois. - Tu connais mes opinions ? - Oui, je crois, M. le Censeur !* (Il était un des héritiers des radicaux-socialistes du Sud-ouest anticlérical). - *Eh bien, je te félicite ! Car il est bien que des garçons qui ont des convictions sachent les mettre en pratique !* Dire que j'étais surpris serait peu. Et le Censeur ajoute : *Mais, avec ton bac de mathélem, tu vas te retrouver professeur à Notre-Dame des Aydes ! - J'espère que non,* ai-je répondu, *car je souhaite être vicaire et si j'avais voulu être prof, je serai rentré chez les Jésuites ou, de Vendôme, chez les Oratoriens. - On en reparlera.* Et il ajouta cette réflexion : *En tout cas, si tu es dans l'enseignement, la mixité va se répandre partout. Alors tu sauras qu'il y a deux classes impossibles à gérer : la cinquième à cause des filles et la troisième à cause des garçons ! Comme l'enseignement va se démocratiser, comme on dit, il y aura des filles en retard en sixième et des garçons en retard en quatrième, et ce sera ingérable !* Il décrivait par avance avec talent le collège issu de la réforme Haby !



La Madeleine

Quelques années plus tard, en vacances à Vendôme, et en soutane dans la rue du Change, j'entends héler mon nom par une voix connue : *Verrier, qu'est-ce que je t'avais dit ?* Et quelques minutes plus tard : *Tu es à Notre-Dame !* Et c'est par Notre-Dame des Aydes que je devins blésois !

Reste à faire mention de la paroisse. Lors de mes premières années de Lycée, je passais devant le presbytère. J'obtins la permission de visiter M. le curé, l'abbé Millet qui était malade et que j'aimais bien. Je dois être un de ses derniers

visiteurs avant son décès. À cette époque, j'ai pensé de façon fugace à être prêtre... *M. Philippe, vous, vous serez évêque !* avait prophétisé Mme Tafforeau, la sacristaine de La Madeleine. Heureusement, elle s'est trompée, car si être vicaire général est le dernier des métiers, être évêque est bien plus redoutable !

L'abbé Millet avait accompagné mes parents pour le décès de Marie-Josèphe. Il leur avait écrit : *Remerciez Dieu de vous l'avoir laissée 12 ans. Pour moi, je n'oublierai jamais cette belle âme d'enfant que j'ai trouvée sur ma route.* Jamais je n'oserais écrire un tel mot à des parents en deuil. Mais mes parents ont imprimé cette phrase sur le memento de Marie-Josèphe, avec la mention *paroles de son confesseur.*

Pour Cécile, leur deuxième fille emportée par la méningite tuberculeuse également, ils ont mis simplement le beau visage triste de Marie peinte par Murillo. Avec une courte prière à Marie.

Le deuxième fait que je ne peux passer sous silence, c'est l'intervention de maman auprès du vicaire de La Madeleine, lorsque j'étais en 3^e. *Philippe commence à renâcler pour aller à la messe. Tâchez de l'occuper.* C'est ainsi qu'il m'a été demandé d'aider les enfants du catéchisme à suivre la messe, à la messe des enfants. C'est aussi à partir de ce moment que chaque jeudi, j'ai aidé l'abbé Breton à faire le patronage et plus tard les colonies de vacances. Pour cela, j'ai été formé par le scoutisme. Alors que l'Occupant a interdit le scoutisme et fermé le local, Christiane Granger a demandé à maman d'accueillir chez nous le local des Louveteaux, interdits d'uniforme en ville et appelés provisoirement les Aiglons. C'est là, en 1942, que j'ai fait ma première promesse, la promesse du louveteau : toujours servir de son mieux ! Et cela m'a profondément marqué.



Christiane Granger

Enfin, une évocation capitale :
Celle de mon père et de son action après son retour de captivité en 1941.

Mon père accepta la responsabilité de la Défense Passive à Vendôme. Cela lui valait d'avoir un rendez-vous quasi hebdomadaire avec le Hauptmannführer de la Kommandantur pour régler les alertes.

Cela m'a valu une réflexion cinglante d'un camarade du Lycée. Nous n'étions pas d'accord sur un point que j'ai oublié. Il me dit : « Verrier, ferme-la, ton père est un collabo, on voit sa bicyclette souvent devant la Kommandantur ».

Je ne savais pas qu'un précieux « Ausweis » attribué au Directeur de la Défense Passive lui permettait d'aller tranquillement, de nuit, aux parachutages...

En juillet 44, les bombardements se faisaient très fréquents. Nous habitions près de la voie ferrée. En raison du souffle des bombes, il n'y avait plus de carreaux aux fenêtres. Et j'avais peur au point de ne vouloir coucher qu'à la cave.

Mes parents me confièrent alors à leurs amis Tessier, à Chanteloup, sur la commune de Villersable, où je passais le mois d'août. Je voyais les bombes tomber des avions et n'étais donc pas sans inquiétude. Le dimanche 13 août, nous allions à la messe à pieds, or, au moment de passer sous la ligne de chemin de fer allant de Vendôme à Montoire, nous vîmes descendre sur la route quatre garçons avec un brassard avec Croix de Lorraine et une mitraillette Sten en sautoir. Jules, le garçon qui cultivait les terres des Tessier et avait disparu depuis plusieurs jours, était l'un d'eux. Il rend compte à M. Tessier de ses activités



Jules et M. Tessier

et celui-ci me dit : « Philippe, Jules a quelques choses à te dire ». Jules me dit alors : « Tu vois, Philippe, nous avons libéré Vendôme et c'est ton papa qui nous commande ! ». Je ne suis pas certain d'avoir assisté à la messe sans distractions.

Ensuite, le département du Loir-et-Cher a fourni, à Blois et à Vendôme, un effectif de plus de onze cents volontaires venant de la Résistance ayant libéré Vendôme puis Blois. Ce régiment fondé par le colonel Valin de la Vaissière, le 4^e régiment d'infanterie de l'air, 4^e RIA, a été envoyé sur la Poche de Lorient, dont les Allemands ne se rendront que le 9 mai 1945.

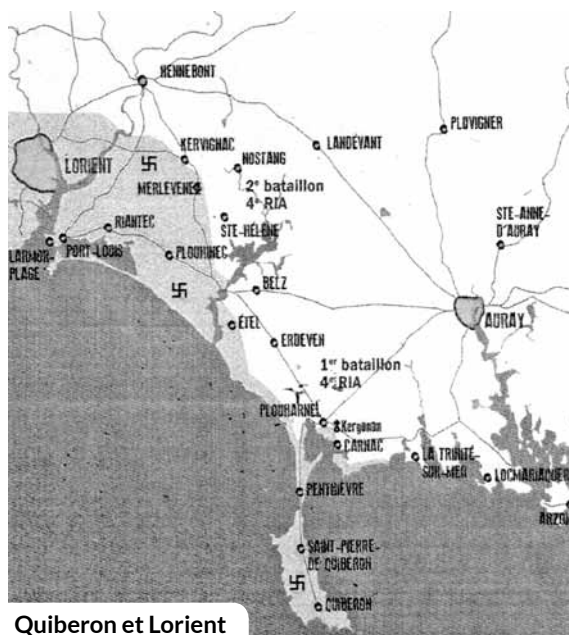


Colonel et Commandant

Un bataillon à Blois sous les ordres du commandant Jules et un bataillon à Vendôme sous les ordres du commandant Verrier, mon père. Après de premiers affrontements à Nostang



Commandant 8^e et 10^e Compagnies



Quiberon et Lorient

et à Plouharnel, les bataillons sont envoyés au repos. C'est à Auray, pendant la relève, qu'un drame s'est déroulé à la caserne Duguesclin le 19 décembre 1944. Le colonel Valin de la Vaissière et le commandant Verrier ont été assassinés par un sous-lieutenant qui avait dû rester à Vendôme pour instruire les nouveaux engagés. Ayant considéré qu'il s'agissait d'une sanction, il est venu pour en discuter. Que s'est-il dit lors de l'entretien, nul ne le saura puisque les trois protagonistes sont morts, l'assassin s'étant suicidé après son geste.

Le nouveau commandant de l'unité a envoyé chercher à Blois et à Vendôme, Marie-Solange de la Vaissière, Madame Verrier et Madame Malcor, dont le fils avait été tué en début décembre.

À son retour d'Auray, ma mère nous a réunis, mon frère Daniel et moi. Mon frère aîné, Jean-Pierre venait d'être grièvement blessé avec la 1^{ère} armée du général de Lattre de Tassigny, dans les Vosges. Jean-Pierre, avec l'autorisation de papa, est parti par l'Espagne rejoindre l'Armée d'Afrique qui a débarqué les 15 août à Saint-Raphaël.

À nos enfants présents, ma mère a dit : *Mes enfants, j'ai demandé à l'aumônier de célébrer la messe ce matin et de prier à trois intentions :*

La première, je lui ai demandé de prier pour celui qui est la cause de notre peine. Le colonel et votre père avaient communiqué côte à côte à la messe de dimanche, le Seigneur s'arrangera (sic), mais lui, il a tué deux innocents et s'est suicidé, il faut prier pour lui.

La deuxième intention est non pour nous, mais pour sa famille. Nous sommes dans la peine, mais nous sommes dans l'honneur, à l'enterrement de votre papa, il y aura trois mille personnes. Lui, il a été

enterré dans un cimetière du front par quatre de ses camarades et la famille ne sait quand elle pourra retrouver son corps.

Enfin j'ai demandé à l'aumônier, l'abbé Jégo, de prier pour qu'il n'y ait jamais de place dans le cœur de mes fils pour des sentiments de haine et de vengeance.

En ce qui me concerne la prière de ma mère a été totalement exaucée pour le garçon de 10 ans que j'étais, et j'ai toujours été en paix. Peut-être est-ce une source de ma vocation ? Mon frère Daniel m'a dit avoir eu plus de difficultés. Il avait 16 ans...



Le Bec Hellouyin

Enfin, j'ai beaucoup reçu aussi, à l'abbaye du Bec Hellouin. La sœur de maman, tante Madeleine, religieuse, oblate moniale, Sœur Marie Martin, était en lien avec l'abbaye que je connus par elle. C'est là, qu'entre Noël et le 1^{er} janvier 1952, j'ai pris ma décision de demander à rentrer au séminaire. Les conseils de dom Grammont, le père abbé, m'ont été très précieux.

2] BLÉSOIS

Devenu blésois le 24 septembre 1952.

C'est en la fête de Notre-Dame de la Merci, patronne des prisonniers, le 24 septembre, qu'avait lieu la rentrée du Grand Séminaire. Cela



Grand Séminaire. Blois

ne s'invente pas ! Nous ne serions en vacances que le jour de Noël, après les vêpres. Là, je fis la connaissance de prêtres et de séminaristes qui sont devenus de vrais amis.

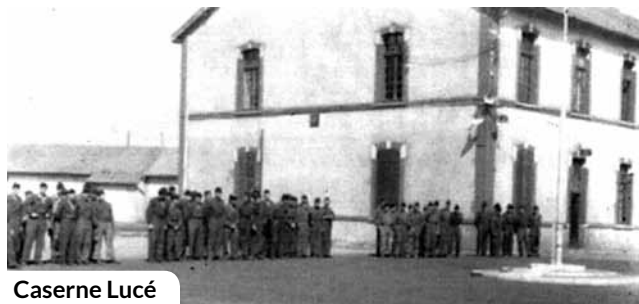
Le mardi après-midi, nous avions mission de faire des travaux pour la maison. Le premier mardi, je me retrouvais avec une pioche et une pelle à faire un trou d'un mètre cube... Au bout de dix minutes, j'avais les mains en sang et le rendement fut assez médiocre pour que l'aide d'un confrère me soit accordée. Le mardi suivant, avec un séminariste, vocation tardive d'ancien maçon, je fus envoyé à l'atelier maçonnerie. Devant l'équilibre instable des premières briques que je montais, le



Grand Séminaire. Bibliothécaire

diagnostic fut assez sévère. Le troisième mardi, j'étais envoyé à la bibliothèque où je suis resté, sous la direction du père Picard, pendant trois ans. Grâce à lui, j'y ai beaucoup appris.

Je fus incorporé au 21^e bataillon du Génie pour mon service militaire, à Versailles, au camp des Mortemets. L'aumônier m'attendait. *C'est toi le séminariste de Blois ? - Oui, mon père. - Ton papa était officier, tu as fait mathém, tu souhaites faire les EOR (élève-officier de réserve) ?* Sur ma réponse positive, il ajouta : *On en reparlera !* On en a reparlé. Comme il n'arrivait pas à me convaincre, il m'envoya à Paris rencontrer le père Thorel, aumônier de la 1^{ère} région militaire et des Invalides. Celui-ci a résolu en trois minutes ce que son collègue n'avait pas réussi en trois heures. *Tu es séminariste, tu désires être prêtre ? - Oui. - Si tu es rappelé, tu préférerais être commandant de compagnie ou aumônier ? - Aumônier - Alors, tu ne fais pas les EOR, car l'Armée ne lâche pas les officiers qu'elle a formés.* Ainsi fut dit, ainsi fut fait.



Caserne Lucé

Il ajouta : *Si tu es dans l'enseignement, tu auras des vacances. Tu pourras aller en Algérie comme aumônier de renfort à Pâques et à Noël. Écris-moi et je te ferai nommer aumônier de réserve.*

Je suis allé quatre fois en Algérie entre 1960 et 1962. Au premier retour, appuyé sur le bastingage, contemplant la magnifique vue de Marseille, quelqu'un me tape sur l'épaule. *Rentrant d'Algérie, tu vas pouvoir écrire un livre !* C'était le père Manteau, dominicain dont j'avais partagé la cabine. - *Comment cela ? - Si tu y retournes, tu ne pourras écrire qu'un article, et si tu y vas trois fois, tu ne pourras plus rien écrire du tout !* Il avait raison, après quatre séjours très différents, je n'ai rien écrit.

Après avoir terminé mon séminaire à Chartres où Blois était venu fusionner, j'ai été ordonné prêtre à l'église de La Madeleine, le 29 juin 1959. Le passage à Chartres m'a fait découvrir la cathédrale. Une grâce inoubliable !

Au début de 1959, j'ai été extradé du Grand séminaire pour être surveillant à Notre-Dame



Cathédrale de Chartres

des Aydes. Étant sur le perron, en attendant que les élèves rentrent à l'étude de 11 h, destinée à réviser les leçons de l'après-midi, un garçon de 3^{ème} désigne en demandant : *Qui c'est celui-là ? - C'est Verrier qui remplace Rivière qui est crevé ! - Rustine!* Et, avant même d'avoir eu un vrai contact avec les élèves, j'avais un surnom : *Rustine*. Il me resta l'année suivante, et le jour de ma fête, le 26 mai, fête de saint Philippe Néri, j'entrais en étude. Il y avait au tableau une caricature très réussie de mon meilleur profil, agrémenté d'une auréole avec une languette pour évoquer la rustine. Et il y avait une inscription : *Sainte Rustine, priez pour nous*. Suivit un compliment très sympathique. Malheureusement, je n'ai gardé aucune trace de cette caricature. Aujourd'hui, je l'aurais prise avec mon portable !



Ordination



Angers. Prêtres et étudiants

Le 29 juin 1959, j'étais ordonné prêtre à La Madeleine de Vendôme.

Après un an de surveillance, je partis pour l'Institut catholique d'Angers, où l'on me demandait de préparer une licence de sciences. Je choisis la propédeutique MPC (math, physique chimie). Je n'obtins ce sésame qu'en octobre. Puis les six certificats de la licence de Sciences Physiques, mention chimie, avec un certificat de mathématiques pour pouvoir enseigner cette matière à Notre-Dame. Reprendre des études scientifiques, à plus de 26 ans, n'était pas une mince affaire. Heureusement l'ambiance était chaleureuse. J'y ai trouvé quatre amis avec lesquels nous nous retrouvions tous les ans, avant que la COVID n'interrompe ces rencontres annuelles que nos santés rendent maintenant impossibles, en raison du décès de deux d'entre nous.

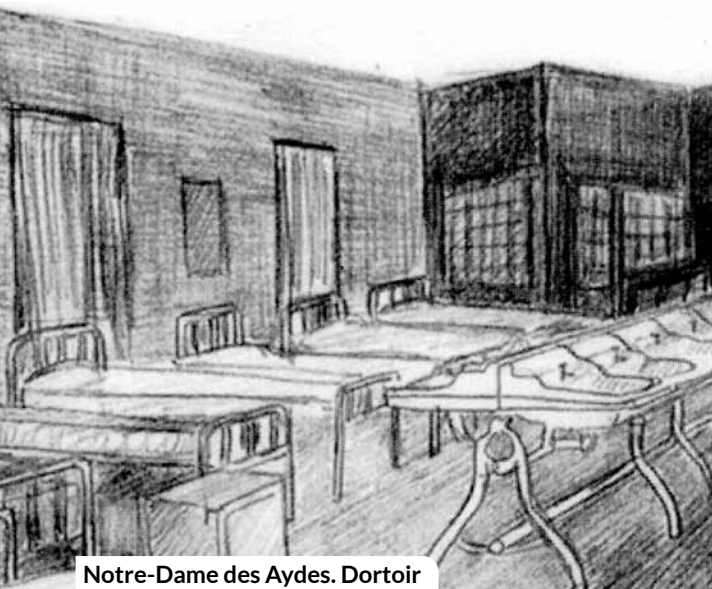
De 1964 à 1991, je fus professeur à Notre-Dame des Aydes, aumônier et préfet de division. Ce titre venait des Jésuites et de leurs collèges. Il m'a valu de recevoir une réponse du Maire de Blois, ancien ministre, signée Pierre Sudreau, qui terminait son courrier par la formule : *veuillez*



Notre-Dame des Aydes

agrée, monsieur le préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations... Je n'ai jamais su s'il avait lu la conclusion avant de signer !

J'appartiens donc à l'espèce aujourd'hui disparue des prêtres ayant couché dans une chambre de dortoir pendant 27 ans !



Notre-Dame des Aydes. Dortoir

Certes, j'étais aidé par des surveillants, mais mon arrivée dans ma chambre à une heure imprévisible pour les internes a, sans doute, un peu aidé à maintenir la discipline. Un des premiers soirs, je suis arrivé très tôt, suffisamment pour arrêter le début d'un chahut qui aurait pu prendre des proportions difficiles pour le surveillant. Je n'ai pas regretté d'arriver tôt après le coucher dans ma chambre où j'ai pu corriger calmement mes copies.

Le matériel des laboratoires de physique était rudimentaire. Chimiste, j'ai eu facilement la possibilité de me procurer le matériel nécessaire pour réaliser les expériences. Les récipients en verre coûtent moins chers qu'un oscillographe cathodique. Lorsque j'ai présenté les matériels aux élèves des classes terminales, j'ai fait une grave erreur pédagogique et je l'ai payée cash, comme toujours !

Je présente les fioles jaugées, avec l'accent de Robert Lamoureux qui parlait du bricolage de son père. « Dans une serrure il n'y a pas jauge Une jauge pour jauger Une serrure ? Un litre d'huile ! » Mais mes élèves étaient trop jeunes pour avoir entendu le comique et crurent que c'était ma prononciation de jauge ! Et je sortis de cette leçon de chimie avec le surnom de Jojo. Ce n'était pas méchant, mais je trouvais cela vulgaire. J'ai mis un assez long temps à trouver une parade. J'envoyais au tableau, avec un problème de physique assez difficile

pour que le grand escogriffe désigné ne puisse s'en sortir rapidement. Après l'avoir laissé sécher un temps suffisant, je lui ai lancé : *Pousses-toi Averel ! Averel est le grand frère aîné des Dalton. Et mon nouveau surnom s'est imposé assez vite : P'tit Jo, le plus petit des Dalton avait remplacé Jojo, et l'ayant choisi, je m'y faisais assez bien. Il était méchant*



Averel dit souvent "P'tit Jo" !

sans doute, mais c'était quand même le plus astucieux des quatre Dalton. Merci Franquin ! Chaque année, la surveillance des dortoirs pouvait devenir délicate. Les terminales partis, les premières se sentaient la responsabilité des élèves et voulaient laisser une trace : un sympathique chahut la dernière nuit. Une année, après un changement d'organisation qui me rendait seul responsable, je mis mes surveillants sur le pied de guerre et il ne se passa rien. L'année suivante, je dis à mes adjoints, il va falloir être très attentifs la veille du dernier soir, car ils vont certainement anticiper le chahut de fin d'année.

J'enseignais les mathématiques au zénith des mathématiques dites modernes. Je ne donnerai qu'un exemple. Pour introduire les notions élémentaires de trigonométrie aux élèves de première, le programme imposait de partir de l'isomorphisme des espaces vectoriels... La première heure de cours ayant laissé mes élèves complètement désemparés, je m'en ouvrais au chanoine Commaille, polytechnicien, ancien professeur de mathématiques qui me dit : *Vous ne voulez pas faire carrière dans l'Education Nationale, vous ne craignez donc pas l'inspecteur. Alors reprenez les bonnes vieilles méthodes, car vos élèves auront besoin de la trigo en maths et en physique l'année prochaine.*

Je suivis ce précieux conseil. En regardant ma classe, j'ai eu la même impression qu'on a lorsqu'après une période de sécheresse on arrose une plate-bande : les fleurs redressent leurs corolles. Ces mathématiques modernes furent d'ailleurs vite abandonnées au bout de deux ans, je crois.

C'était en 1968. Les cours sont restés sans changement à Notre-Dame des Aydes. Les



Bureau

élèves sont tous restés présents. Certes, nous avons beaucoup discuté avec nos élèves, mais l'ambiance était bonne. En cette fin d'année, nous avons bouclé le programme. Je proposais qu'on fasse le point sur l'année écoulée.

Un garçon lève la main. Un garçon extrêmement courageux qui avait été atteint de poliomyélite et qui tenait à participer aux épreuves sportives de sa classe de 1^{ère}. Il me dit : *Quand vous avez la migraine, pourriez-vous être plus aimable ?* Un autre se serait fait assommer ! Mais lui, je ne pouvais rien dire ! - *Excuse-moi, je fais ce que je peux.* Je souffrais depuis des années d'importantes migraines. J'ai aujourd'hui un remède quotidien qui m'en délivre. Et je pose la question : *Comment savez-vous que j'ai la migraine ? - Quand vous arrivez, vous ne supportez aucun bruit de notre part, mais vous faites un bruit extraordinaire en laissant tomber votre serviette sur le bureau. Nous avons alors intérêt à aller aux abris, car vous tirez sur tout ce qui bouge. Et si vous avez vos lunettes de soleil, il n'y a plus rien à espérer !*

Malgré tout cela, ils sont passés en terminale et ils ont eu leur bac.

Pendant 24 ans, j'ai servi à Notre-Dame des Aydes avec le père Claude Picard comme directeur. L'établissement est passé de 300 à 950 élèves. C'était une phase d'expansion de l'enseignement secondaire en France. Nous avons tenté de gérer nos élèves avec le souci de les aider à développer leur personnalité en même temps que leurs compétences intellectuelles.

Nous avons travaillé avec Sainte-Marie pour le niveau des classes terminales. Nous avons obtenu une mixité réelle en 1970. Nous avons proposé la mixité à des âges où les filles et les garçons étaient jugés assez mûrs pour se marier. Nous en avons été assez fiers car l'ambiance

fut habituellement assez riche pour permettre aux filles et aux garçons de mûrir, de se développer harmonieusement. Les rapports entre les équipes éducatives de Sainte-Marie et de Notre-Dame furent établis dans la confiance mutuelle. Cependant, il y avait bien entendu, des différences de sensibilité et de jugements. Nous avons emporté certaines décisions de haute lutte dans les conseils de classe. Lorsque nous rentrions à Notre-Dame,

car tout se passait bien sûr, à Sainte-Marie, lorsque nous étions à la moitié de la rue de la Paix, l'un de nous deux disait : il est probable que ce que nous avons gagné autour du tapis vert, est déjà annulé dans les couloirs... Et ce fut assez souvent vrai !

Un des derniers soirs de l'année où j'avais mis en garde mes surveillants, il me restait un important paquet de copies à corriger. Vers minuit, j'emportais dans ma chambre des copies non corrigées en me disant, je les rendrai sans note, tant pis ! Je me couchai et m'endormis. Tout semblait calme. Dans mon premier sommeil, vers deux heures du matin, le surveillant responsable du dortoir vient me réveiller. Il était resté sur son lit, après avoir fait couler son robinet comme s'il avait fait sa toilette, et toutes lumières éteintes, il avait attendu. Dès les premiers signaux, il allumait le dortoir et, dit-il, *je ne vis que des derrières de pantalons rentrant rapidement dans leur lit !* Je vins donc et fis une courte allocution : *on réglera tout cela demain matin.* Et je retournai dans ma chambre, corrigeai les dernières copies. Vers quatre heures, j'étais trop énervé pour dormir. Je pensais que les jeunes avaient le sens de la justice : ils dormaient et moi, innocent, je ne pouvais trouver le sommeil. Je réfléchis et pris ma décision. Je me relevais, faisais ma toilette et, rasé de près, j'allais dans le dortoir et réveillais les garçons.

Tous debout, vous vous habillez et vous descendez en étude. Tout le monde se lève sauf un garçon de première. Il dort du sommeil du juste et je le laisse au lit. Les autres sont priés de venir en étude et de m'apporter un livre de mathématiques. Je distribue à chacun son travail et j'exige que les travaux demandés soient suffisants. Tout le

monde travaille. Je remarque facilement ceux qui étaient restés éveillés pour lancer le chahut, car ils ont du mal à se concentrer. Je passe dans les rangs et aide ceux qui peinent. L'ambiance se détend et deux heures plus tard, à 7 heures, la vie de l'internat reprend son cours normal. Tous ceux qui ont vécu cet incident s'en rappellent et la tradition du chahut des derniers soirs a été interrompue. Finalement un bon souvenir qui nous est commun et qui a suscité des souvenirs rappelés lors de rencontres ultérieures.

François est un jeune garçon, originaire du Sénégal. Très gentil et travailleur. Sa mère l'a largué avec ses frères et sœurs dans diverses écoles en France, sans doute pour être plus libre. Aux vacances de février, il va à Paris et retrouve un frère aîné qui lui fait goûter la drogue. Un matin, le surveillant du dortoir des secondes vient me chercher dans ma chambre qui est dans le dortoir des terminales. *François est levé, habillé, il tente de détruire les éclairages de secours qui, soi-disant, l'espionnent.* Je ne sais quoi faire. Je me lève et réussis à faire que François se recouche. Deux heures plus tard, au lever, il se lève rapidement et quitte le dortoir, profite de l'entrée d'un membre du personnel pour sortir de l'École. Le directeur prévenu, des surveillants partent à sa recherche. Il ne sera retrouvé que plus tard. Un surveillant en voiture l'a repéré près du village de Fossé, il a donc fait presque dix kilomètres. Le directeur et un autre surveillant sont avertis et tous les trois rejoignent François. Ce garçon, habituellement calme, donne un violent coup de tête et casse deux dents du Directeur qu'il tutoie, ce qui n'est pas dans les habitudes... Première victime.

Ramené à l'École, la fin de matinée est calme. Après réflexion, le Directeur me dit que François est parti rejoindre son parrain à Paris. Il doit prendre le train. Craignant qu'il ne prenne pas le train, je monte à la gare et croise mon garçon qui descend la rue Jean Moulin. Je le rejoins après avoir garé ma voiture. Je lui prends le bras et il me dit : *Ne fais pas ce geste, il montre que tu veux me prendre mon âme !* Je remonte à la gare. Il a perdu ses affaires. Il se préparait à monter dans le train. *Les autres passagers attendaient derrière moi. Ils me regardaient et voulaient me prendre mon âme ! Alors j'ai laissé mon sac dans le train et me suis sauvé !*

La SNCF nous a restitué le bagage après avoir été trouvé à Paris ! Merci à la SNCF.

Je téléphone à mon directeur qui me demande si je suis libre et si je peux le conduire chez son parrain à Paris. Je réponds positivement et prends l'autoroute. Il est d'abord calme. Puis, il s'agite et dit : *Nous n'allons pas à Paris ! Où m'emmènes-tu ?* Le panneau indiquant *Vous êtes*

à 180 km de Notre-Dame, ne le convainc pas. Et, nous roulions à près de 130, il passe du siège avant à la banquette arrière ! Je positionne mon rétro intérieur pour voir ce qu'il fait. En secouant mon siège violemment il me dit : *Tu veux me prendre mon âme !* Comme nous sommes à l'entrée d'une station de repos, je m'y engage et arrête la voiture. Il descend rapidement. Je le suis. Il se retourne et m'envoie un coup de poing dans l'œil, puis un uppercut au menton qui me déséquilibre et je tombe. Au moment où je ramasse mes lunettes en me félicitant qu'elles ne soient pas cassées, je reçois alors un coup de pied dans le buste qui m'a cassé trois côtes. Survient alors un chauffeur de poids lourd qui vient à mon secours. Le garçon tente de le frapper mais reçoit un coup de pied dans le devant de la jambe qui le met en fuite. Comme il prend la direction de l'autoroute, je dis : *Il faut le rattraper, il va se mettre en danger !* Et le chauffeur me répond : *Laissez-le aller. Vous ne voyez pas dans quel état il vous a mis, ce sauvage !* Le chauffeur me dit : *Croyez-vous que vous puissiez aller jusqu'à la Gendarmerie de Dourdan, c'est à 10 km et la sortie est tout près ?* Je réponds oui et le remercie. J'arrive à la Gendarmerie. Je raconte mon histoire. Le gendarme téléphone pour qu'on vienne me chercher car il pense que je ne suis pas en état de rentrer seul à Blois. Deux surveillants viennent quelques temps plus tard et me ramènent à l'École. L'un d'eux conduira ma voiture.

La Gendarmerie dépêche deux motards pour retrouver François. Ils le localisent sur l'autoroute. Arrivé à sa hauteur, un des motards tente de l'arrêter. Avec un coup bien asséné, il est envoyé par-dessus la rambarde de sécurité. Le motard aura plusieurs jours d'indisponibilité et l'autre va, sagement, chercher du renfort. Déjà trois victimes.

Une camionnette de quatre hommes le rejoint. L'un d'entre eux sera blessé avant que François ne soit maîtrisé. Il semble redevenu calme et la gendarmerie confie François aux pompiers. Ceux-ci le conduisent en gare d'Orléans pour le mettre dans le train. Mais François a le temps de les frapper tous les deux avant de s'échapper. Il est rattrapé assez vite et envoyé à Fleury-les-Aubrais. Le tableau est impressionnant : son Directeur, son Préfet, deux gendarmes et deux pompiers, six victimes.

Me souvenant de son regard lorsque j'étais en train de tenter de le raisonner avant qu'il ne me frappe, j'ai l'impression d'avoir vu le visage de quelqu'un qui est réellement hors de lui.

A Blois, le docteur Marteville me dit : *J'ai déjà vu des yeux au beurre noir, mais comme le vôtre, rarement !*

Comme François semble aller mieux, l'hôpital orléanais le renvoie à Blois. Notre directeur va le voir. Il lui dit qu'il veut me voir. Je me rends à l'hôpital psychiatrique et je le rencontre. Je n'oublierai jamais le début de notre dialogue : *Comment va ton œil ? Si tu devais le perdre, je te donnerai l'un des miens ! J'avais retrouvé le François d'avant. Du moins, le croyais-je.*

Il obtient la permission de sortir et revient à Notre-Dame. Il rejoint sa classe et sa professeure est épouvantée. Devant l'inquiétude que François a suscitée, un médecin, un interne, autorise son frère à l'emmener à Paris. Nous réagissons immédiatement, mais trop tard. *Savez-vous où il va loger ? - Oui, chez son frère. - Mais son frère est sans domicile fixe.*

Arrivé à Paris, son frère le laisse après lui avoir pris son argent. Désarmé et en manque de drogue, épuisé, il rentre dans une maison dont la porte est ouverte et se couche. La surprise du propriétaire lui fait appeler la police et François est placé d'office dans l'hôpital psychiatrique de Savigny-sur-Orge.

Nous avons de ses nouvelles. Je décide d'aller le voir. Je profite d'un long week-end et réussis, non sans mal, à le rencontrer. Téléphonant plus tard à son médecin-chef, celui-ci me dit : *Notre République est bonne. Elle lui paiera le voyage de retour au Sénégal et ce malheureux garçon va mourir dans un hôpital de son pays...*

Nous n'avons pas eu de ses nouvelles depuis, bien que nous ayons cherché à savoir.

Il est une autre histoire qui me vaudrait peut-être la prison si elle se produisait aujourd'hui...

L'internat nombreux, tel qu'il était organisé, connaissait des chahuts qu'expliquaient, pour une part, le nombre des potaches et leur vie commune.

L'organisation des self-services a rendu les réfectoires plus faciles à surveiller. Le plat à partager pouvait paraître plus éducatif et moins individualiste, mais l'organisation des tables favorisait parfois le désordre.

Lorsqu'on était responsable, il fallait être vigilant. C'est pour ne l'avoir pas été que je fus un jour dans une situation difficile. Il faisait un chaleur caniculaire, lancer de l'eau devenait très tentant. Les terminales prenaient au réfectoire leur dernier déjeuner. Je me rends compte trop tard que l'heure du déjeuner est sonnée. Je me rends donc immédiatement au réfectoire où l'ambiance était particulièrement bruyante. Les Terminales avaient entrepris d'arroser leurs camarades qui eux avaient encore plusieurs jours à passer à l'École.

J'arrive dans le couloir d'où je voyais les tables

des Terminales et sans être entendu, j'arrive sur les lieux. Un garçon était entrain de vider le contenu de son verre d'eau sur son voisin de la table voisine occupée par des premières. Sans réfléchir, étant à la hauteur du garçon assis, je lui envoie une calotte qui, paraît-il fut assez sonore. Un silence étonné a suivi. J'ai dit alors : *Puisque vos camarades de Terminale ont entrepris de laver le réfectoire à grande eau, ils vont terminer cette tâche. Je vous demande, mesdames, dis-je en m'adressant aux dames de service, de leur fournir serpillières et lave-pont pour qu'ils fassent aujourd'hui votre travail. Quant aux autres, sortez !* Le plus surprenant, c'est qu'ils sont tous sortis. Et dans le calme. Les terminales ont nettoyé le réfectoire. Je me demande encore aujourd'hui comment cette alchimie a bien pu fonctionner.

Mais cette histoire n'est pas terminée. Après le déjeuner, je traverse la cour des moyens (3^e et 4^e) et je confisque une vingtaine de pistolets à eau et de seringues qui n'ont pas à cette époque la connotation qu'elles ont eu par la suite. J'ai donc interrompu une deuxième bataille navale, mais sans incident cette fois.

Rentré dans mon bureau, je compte mes prises. Je garde dans ma poche un pistolet à eau, type Browning, en matière plastique translucide et phosphorescente...

Le soir, a lieu le dîner traditionnel de fin d'année qui réunit à Sainte-Marie les élèves des classes terminales et leurs professeurs. J'y arrive en retard ayant un service auprès des internes de 1^{ère} et 2nde. Une fille de terminale C vient au-devant de moi en m'indiquant la place qu'ils m'avaient réservée. Cela, dois-je le dire, n'arrivait pas tous les ans... À table, les conversations abordent les jeux d'eau. Je sors le pistolet à eau que j'avais dans ma poche. Une des élèves me dit : *Père, vous n'êtes pas chiche de le remplir et de tirer par dessus votre épaule sans regarder.* Les tables sont installées en rectangle tout autour de la salle. Je suis à l'intérieur. Un garçon lui dit : *Tu ne le connais pas !* En effet, je remplis le pistolet et je m'exécute. Cet instrument est bien plus puissant que je ne le pensais. Le jet traverse en diagonale la moitié de la salle et vient toucher le tailleur bleu acier de l'élégante directrice, Mlle Salmon-Legagneur. Je n'ai plus qu'à me lever et à aller présenter mes excuses. J'arrive devant elle, elle sourit. Et alors j'aperçois auprès d'elle, le garçon que j'ai frappé le matin. Je n'ai qu'un quart de seconde pour réagir. Je le vise et je dis : *Olaf, les mains en l'air si tu n'es pas un lâche !* Il a levé les mains et a souri. J'étais donc sauvé. Le soir, en rentrant à Notre-Dame, cet interne allemand me dit : *Heureusement que vous avez arrosé la directrice. Je vous en voulais à mort !* Et nous sommes restés bons amis !



Scoutisme

Il y eut aussi de nombreux camps scouts où je suis passé durant les vacances dans le département et au-delà. On profitait du passage de l'aumônier pour faire les concours de cuisine... et, finalement, j'ai constaté qu'on mangeait mieux chez les scouts que chez les guides qui soignaient leur ligne et pouvaient ne vous donner à dîner qu'un demi œuf dur avec un grand sourire ! Au fur et à mesure que le temps passait, j'ai été mieux traité et, au lieu de ma tente, je profitais d'un lit confortable au château de la propriété où campaient les jeunes.

Un souvenir particulier des JMJ (Journées Mondiales de la Jeunesse) en Pologne, à Czestokowa. Lors de la veillée, le pape Jean-Paul II, salua les jeunes entre 42 et 47 langues. Ma voisine était coréenne, fille de Saint-François-Xavier, les responsables de Sainte-Marie. Le pape annonce en latin : *in lingua coreana*. Je lui dis : *C'est pour vous !* Le pape s'exprime en langue coréenne. Alors ! *Vous avez compris ?* Elle me répondit simplement : *Il a un léger accent*. Alors commencèrent les chants qui allaient durer toute la nuit presque jusqu'à la messe du lendemain matin. Je dis alors à notre accompagnatrice polonaise : *Helena, vous pourriez me trouver un lit à proximité du sanctuaire ?* Elle me répond : *Pour un prêtre, on peut essayer*. Et elle a essayé. On trouve une maison du pèlerin. Nous rentrons. Elle parle et revient en me disant : *vous avez un papier qui certifie que vous êtes prêtre ?* – *Oui*, répondis-je, et je sortais mon celebret. Un papier, rédigé en latin, signé de Mgr Goupy, qui certifie que je suis prêtre du diocèse de Blois. Jamais on ne m'avait demandé ! Nous allons au guichet de l'accueil. Je suis accepté. Je demande combien cela va me coûter. Elle me répond : *pour les prêtres c'est gratuit !* Oui, en Pologne, à cette époque encore, les prêtres sont plus égaux que les autres ! Et j'ai passé une bonne et réparatrice nuit, dans un

lit, à 500 mètres de l'assemblée assise par terre ! Les conversations furent courtes. Les prêtres présents ne parlaient ni français, ni anglais, ni allemand. Je ne parlais ni polonais, ni russe. Nous avons tenté quelques explications en latin, mais cela a ralenti sérieusement le rythme de notre conversation. Mais aussi, cela a-t-il allongé notre temps de sommeil... et, avec une paroisse polonaise, nous avons beaucoup marché.

Au retour à la rentrée suivante, je quittais l'internat de Notre-Dame, restais aumônier du Lycée Notre-Dame des Aydes et des terminales de Sainte-Marie en étant vicaire à la cathédrale. Très vite Mgr Cuminal me demanda de m'occuper des célébrations du Tricentenaire du diocèse de Blois. À organiser en 1997 et 1998. Le Tricentenaire du diocèse fut une rude affaire. Mgr Cuminal me nomme commissaire général du Tricentenaire. Il me dit : *Le terme important, c'est général ! Vous direz que vous êtes le commissaire général et les portes s'ouvriront !* Le plus curieux dans cette histoire, c'est que ça a marché ! On a pu travailler avec des historiens venus de tous les horizons et nous avons très bien été aidés. Nous avons fait une exposition sur l'histoire du diocèse et nous l'avons exposée et commentée dans 19 localités différentes. Nous avons organisé une pièce de théâtre, publié deux livres, organisé concerts et conférences sans oublier les célébrations liturgiques.

Une conférence d'ouverture particulièrement brillante à Saint-Joseph, par le cardinal Lustiger, sur l'histoire de l'église et de la république en France.

Le lendemain, au déjeuner à l'évêché, le cardinal nous raconte une entrevue avec M. Mitterrand, avant le bicentenaire de 1989. *M. le Cardinal, viendrez-vous à la panthéonisation de Grégoire ?* Il répond : *M. le Président, je viendrai à la cérémonie de Grégoire si vous vous engagez à venir au Séminaire des Carmes en 1992 pour faire mémoire des massacres de septembre.* – Alors, répondit M. Mitterrand, avec son fin sourire, *alors vous ne viendrez pas !* Le cardinal n'est pas venu, mais il a envoyé son vicaire général, Maurice de Germiny. Celui-ci ne savait pas que quelques années plus tard, il deviendrait évêque de Blois. Et, bien entendu, le président de la République n'a pas fait mémoire des massacres de septembre. Dommage, il aurait été probablement le seul à pouvoir le faire ! Mais la paix des cœurs n'est pas facile à reconstruire !

L'Association de la célébration du tricentenaire du diocèse de Blois, les comptes étant apurés, s'est dissoute et a transmis ses avoirs, car elle avait dégagé un bénéfice, à une association qui a

réalisé depuis quelques éditions sur l'histoire du diocèse et du département.

Lorsque les travaux sont engagés par l'État, M. le Ministre de la Culture, Maire de Blois, Jack Lang sort de la cathédrale après un rendez-vous de chantier avec M. Pierre Lebouteux, architecte en chef des Monuments de France, le Maire de Blois exprime son avis sur le monument pour exprimer que la cathédrale de Blois n'est quand même pas un chef d'œuvre. L'architecte lui dit alors : *Mais, M. le Ministre, il y aurait un beau programme de vitraux à réaliser. Plus d'une trentaine de fenêtres.*

L'idée va faire son chemin. Jack Lang jette son dévolu sur Jan Dibbets qui est un graphiste de renommée mondiale. Jan Dibbets me raconte que la première fois qu'il a été invité à voir la cathédrale Saint-Louis, il faisait sombre. *Les vitraux, ce n'est pas mon truc. Et puis c'est trop grand ! Non cela ne m'intéresse pas.*

Mais, il a été invité une deuxième fois. *La lumière est belle, elle est comme celle de mon pays, elle vient de l'eau.* La Loire est en effet parallèle à l'édifice et le soleil en profite pour pénétrer dans l'édifice. Dibbets est alors d'accord pour accepter de se lancer dans ce projet.

Il lui faudra aller au concours pour une commande d'État. Il passe avec succès les premiers barrages. En final, le ministre décide de prendre l'Européen, le préférant à un Américain.

Jan Dibbets a posé ses conditions :

- 1) *Je ne changerai pas la lumière de l'édifice. N'attendez pas de vitraux traditionnels.*
- 2) *Je garderai le maillage en losanges. Mon graphisme se coulera dans ses formes.*
- 3) *Je m'inscrirai dans la signification de l'édifice. Une cathédrale. Un lieu catholique où le culte le plus fréquent est la célébration de la messe.*
- 4) *J'illustrerai des textes - en latin - dans les fenêtres basses et des symboles iconographiques dans les fenêtres hautes.*

L'artiste se met au travail dans son atelier d'Amsterdam.

Lorsque le travail est avancé. Mgr Jean Cuminal, évêque de Blois, accompagné de l'abbé Dominique Dupont, curé de la cathédrale, est invité à découvrir les cartons. Le travail documentaire a été important et très finement réalisé. Devant les textes en latin, l'évêque de Blois demande : *Le latin, ce n'est pas un peu ringard ?* Jan Dibbets lui répond : *Vous préférez l'anglais ?* L'évêque concède alors son accord pour le latin !

Le projet est présenté aux Blésois à la Cathédrale. Les cartons seront exposés à l'Hôtel de Ville, salles des mariages, ancienne chapelle de l'évêché.

Mgr Cuminal fait un discours de haute tenue, digne d'un grand ministre de la culture. Quant à Jack Lang, il a fait une homélie remarquable en évoquant la mémoire du Père Sandrin. Le vicaire général lui dit : *M le Ministre, vous eussiez été en aube, cela aurait été encore mieux ! - J'y avais pensé, mon père !* répondit-il au père Picard.

Suit la présentation de cartons à l'Hôtel de Ville. Dans un anglais approximatif, je me permets d'exprimer à l'artiste mes interrogations sur la présentation du tétramorphe pour les évangélistes. Il a représenté l'homme par une aile comme s'il s'agissait d'un ange. Comme je lui dis : *C'est une erreur du Guide Michelin ! Le lion et le taureau ont également des ailes.* Il me répond : *Je ne veux pas représenter de visage humain !*

Comme la conversation a un peu duré, le rythme de notre conversation est un peu ralenti en raison de mon anglais hésitant, nous ne sommes plus que tous les deux dans la salle. On vient chercher l'artiste sans lequel il est difficile de commencer le vin d'honneur ! Il excuse notre retard, il parle anglais mais j'ai cru comprendre : *Le théologien* (je crois qu'il parlait de moi !) *et l'artiste ne sont pas d'accord. Le théologien a raison, mais l'artiste ne sait pas quoi faire...* En fait, j'avais cru comprendre qu'il ne changerait rien. Et il en fut ainsi.

Nous avons préparé ensuite l'édition du livre. En suivant, pour une part, les choix de Dominique Dupont, curé de la cathédrale, j'ai rédigé les légendes des diverses fenêtres. Avec la brochure du ministère de la culture problème posé pour les citations grecques et résolu ensuite. Avec le livre, pas de problème, on imprime les fautes sans rien demander... ICTUS est en grec une vraie catastrophe ! Le θ devient un Q ! Allez savoir pourquoi... Il n'y a décidément rien de pire que les gens qui savent ! Ou qui croient savoir !

Lors de la présentation, au château de Blois, du calendrier des festivités nationales pour la célébration de l'an 2000, par madame Trautmann, ministre de la culture, je me suis permis en la saluant de lui faire remarquer que le seul événement qui avait un rapport avec la naissance de Jésus de Nazareth à l'origine de notre calendrier était l'inauguration des vitraux et des orgues de la cathédrale de Blois, elle me répondit par un sourire...

L'inauguration a été programmée pour les vitraux et les grandes orgues, le 22 décembre 2000.

La veille, le 21, j'ai la chance de faire une visite complète avec Jan Dibbets et le cinéaste Rolf Orthel qui maîtrise bien le français. Je suis donc plus assuré de l'exactitude nos échanges.

Nous commençons par la première fenêtre du haut avec l'A et l'Ω. La question concerne l'objet qui figure sur le travail. Je demande ce que c'est.

Orthel me répond une seiche. - *Oui, pourquoi une seiche ? C'est un animal qui vit dans l'eau, comme les poissons. Un animal qui s'entend bien avec les poissons mais qui n'est pas un poisson. Ce n'est pas très beau. Cela peut être moi ! Parce que, aussi la seiche, c'est le sépia, l'encre des graphistes.* Le poisson est le chrétien. Jan Dibbets est un dessinateur qui est une seiche.

Deuxième question à propos du latin. - *Les gens ne vont pas comprendre ! - Mais le christianisme est une religion de l'initiation, vous les éclairerez en leur expliquant !*

- *Melchior, Gaspar et Balthazar ? L'offertoire ? D'accord, mais pour un réformé, ce n'est pas très biblique !*

- *Oui, d'accord, mais la religion populaire ! Il faut en tenir compte !*

Puis, - *Le vitrail à Marie contient des bleuets. Ma grand-mère catholique me faisait cueillir des bleuets pour la Fête-Dieu. On jette des bleuets, comme vous des pétales de rose pour la Fête Dieu !*

- *Qu'y a-t-il au-dessus de la porte et de Requiem ?*

- *C'est une tête de mort ! - Je croyais qu'il ne devait pas y avoir de visage humain ! - Oui, mais il n'y en a qu'un !* Sourire.

C'est donc ainsi que le débat de la première rencontre s'est terminé.

La préparation protocolaire de l'inauguration a été fertile en menus incidents.

Lors de la première rencontre avec le cabinet du ministre d'État, maire de Blois, j'ai demandé pourquoi le préfet n'était pas représenté ? - *On n'a pas besoin du préfet, on a un ministre...*

Comme cette réponse ne m'avait pas convaincu, aussi je devinais le motif de la demande de visite du directeur de cabinet du préfet. Il était au courant de la réunion du matin. Je lui rendais compte des orientations prises. Aussitôt, je téléphonai au cabinet du maire et leur conseillai d'envoyer un relevé de la réunion du matin. La venue d'un chef d'État étranger relevant du protocole du Quai d'Orsay.

Unenouvelleuréunioneutlieu.L'artisteferaitvisiter à la Reine des Pays-Bas. Elle serait accompagnée du ministre-maire de Blois, des ministres éventuellement présents, de l'ambassadeur des Pays-Bas, et des parlementaires. Je fis remarquer que l'évêque de Blois invitait à la cérémonie et qu'il serait peut-être bien qu'il ne reste pas sur sa cathèdre et accompagne la souveraine. Cela fut immédiatement accepté.

Nous fûmes invités à une rencontre au ministère de la culture à Paris, au Palais royal. Le président de séance lut la liste des personnalités qui accompagnaient la reine. Comme l'évêque était de nouveau oublié, je signalai sa présence

déjà évoquée. *Oui, on a oublié l'évêque !* Je me permettais alors d'ajouter que l'évêque avait invité le Nonce apostolique, doyen du Corps diplomatique en France, et qu'il était difficile de le voir rester à son siège alors que l'ambassadeur des Pays-Bas accompagnait sa souveraine. On acquiesça. Je dis ensuite que, si dans la liste, il y avait deux pasteurs des Pays-Bas, l'évêque de Blois avait invité l'évêque de Maastricht qui avait béni des vitraux de Dibbets dans son diocèse... La coupe étant pleine, on me répondit que la venue des pasteurs n'était pas certaine... Ils ne sont point venus mais l'évêque d'Utrecht, oui. Et il a suivi la reine...

Un film d'un réalisateur néerlandais francophone, Rolf Orthel, a été tourné tout au long des étapes de la réalisation et de la pause des vitraux, accompagnant la vie de la cathédrale avec quelques échos savoureux de l'hospitalité accordée à la Gerbe d'or, hôtel restaurant, pension de famille aujourd'hui disparu, hélas, de la vie blésoise. Une histoire vraiment locale intitulée *Blois - Couleur locale - les vitraux de Jan Dibbets et 26 autres nouvelles* (Film projeté à Blois, le 1^{er} février 2002, aux Lobis).

Pour l'inauguration, j'ai pu accueillir la Reine des Pays-Bas.



Reine des Pays-Bas

En 1998, je suis nommé pour un an administrateur de Contres. Je n'y suis resté qu'un an.

En 1999, j'ai été élu au Conseil presbytéral, une sorte de sénat des prêtres du diocèse. Puis j'ai été élu vice-président du Conseil presbytéral. C'est peut-être cette élection qui a décidé Mgr de Germigny a m'invité à dîner. C'était le 21 janvier. Il me demanda, alors que je n'avais rien vu venir, si j'accepterais d'être vicaire général. Ayant demandé un temps de réflexion, j'ai accepté cette mission.



Curé de Contres

Quelle est la mission du vicaire général ? Il a pouvoir ordinaire sur tout le diocèse. Il lui revient de faire ce que l'évêque lui demande de faire. Il s'agit de ce que l'évêque ne souhaite pas faire ou qu'il n'a pas pu faire. Un confrère, à une réunion des vicaires généraux de France, m'a dit : *Si j'avais du choisir des armoiries, j'aurais choisi une serpillière d'or sur fond de gueules*. Une serpillière ? C'est

facile à comprendre. D'or ? Parce que le titre est important... sur fond de gueules, c'est-à-dire sur fond rouge. Là c'est le terme héraldique qui donne son sens à l'expression.

Quoi qu'il en soit, j'ai très vite été nommé curé de Chambord pour remplacer Pierre Aubert qui devenait curé de la cathédrale.

Chambord est compatible avec une autre fonction. Il y a à assurer, outre la messe dominicale, des baptêmes, des mariages et quelques obsèques. La population comptait au début de mon mandat près de 200 habitants.

Mais lorsque je répondais à la question : - *Que fais-tu dans ton diocèse ?* Je répondais : *vicaire général*. - *Bof !* Mais si j'ajoutais curé de Chambord, alors cela suscitait une exclamation : *curé de Chambord !* C'était prestigieux ! Comme vicaire général, j'ai participé à la visite ad limina et rencontré le Pape Jean-Paul II.

Mais je m'arrêterai là, car Chambord n'est ni blésois - malgré l'inscription de la gare Blois-Chambord - ni évidemment vendômois ! Enfin, je suis devenu supérieur de la Maison du clergé Charles de Blois, toujours à Blois où je suis encore.



Jean-Paul II. Ad limina



Photo Philippe Boulais

LE CARNAVAL À BLOIS HIVER 1572

par **Élisabeth LATRÉMOLIÈRE**

LE CYCLE CARNAVALESQUE

Le carnaval est la période de festivités ayant lieu durant la saison qui précède le Carême. Le mot vient du latin médiéval *carnelevare*, qui signifie enlever ou retirer la viande (les catholiques ne mangeant pas de viande durant les quarante jours du Carême). Les manifestations les plus importantes du carnaval se déroulaient durant les « trois jours gras », c'est-à-dire pendant les trois jours précédant le mercredi des Cendres. Le Mardi gras est le dernier jour du carnaval, qui précède le carême. Le carnaval n'a pourtant pas toujours et exclusivement été une fête associée à la religion et certains carnivals ont conservé jusqu'à ce jour un caractère païen, à savoir des festivités destinées à fêter la fin de l'hiver. Il est cependant certain que, depuis le XII^e siècle,

l'Église fixa le carnaval à la période précédant le Carême.

Au Moyen Âge, l'Église catholique s'approprie peu à peu les festivités d'origines païennes pour les faire coïncider avec la liturgie chrétienne. Le Carnaval est ainsi fixé de l'Épiphanie (le 6 janvier) au Mardi gras, qui a toujours lieu 41 jours avant Pâques. Cette période de fêtes costumées et de libertés, qui se développe entre le 11^e et le 13^e siècle, est encadrée par l'Église, mais considérée comme nécessaire pour éviter les révoltes du peuple. Les festivités culminent avec le Mardi gras, avant d'entrer dans la période du Carême, un temps de jeûne avant Pâques, introduit par le Mercredi des cendres.

LE CARNAVAL À LA RENAISSANCE

À la Renaissance, les réjouissances liées au carnaval peuvent débuter dès l'Épiphanie. Les élites sont particulièrement attachées aux festivités du carnaval : le calendrier de la bonne chère s'inscrit dans le jeu de la double résidence (urbaine l'hiver). En 1659, en pleine Fronde, la Grande Mademoiselle exprime clairement sa crainte de ne pouvoir être présente à Paris et d'être ainsi privée des réjouissances de carnaval : « *J'écrivis à Monsieur le*



Prince et à Monsieur de Lorraine ce qui se passait et le déplaisir que j'aurais s'il fallait que je passasse mon hiver à la campagne [...] je les priaï de faire des choses si extraordinaires qu'ils fussent en état de faire la paix, afin que nous passassions tous carnaval à Paris avec bien de la joie ».

LES FESTIVITÉS DU CARNAVAL À BLOIS EN 1572

Il s'avère que le carnaval de l'année 1572 est décrit dans le « *Journal de voyage* » de Giovanni Venturino de Fabriano⁽¹⁾ qui accompagna le cardinal légat Alessandrino di Santa Maria sopra Minerva, venu en France cette même année pour régler des affaires urgentes. En effet, il a été désigné comme légat à latere auprès des rois de France, d'Espagne et du Portugal, pour les encourager à se liguer contre les Turcs.

À Blois où la cour est alors installée, à partir du dimanche 10 février 1572, et pendant une quinzaine de jours, se succèdent danses, fêtes, jeux, mascarades, banquets et tournois... qui émerveillent d'emblée Venturino, en particulier la profusion de lumières - on compte une centaine de torches pour la seule salle de bal [*essendovi molte lumiere 100 lumi di torchetti*]. Venturino note ainsi que le roi, la famille princière et toute leur suite sont visibles jusque dans l'intimité de leurs appartements privés. Durant son séjour, le chroniqueur est choqué par la liberté des mœurs : « *e mi meravigliai che essendo questa corte così libera per loro che vanno con gli huomini, si abbracciano, si bacciano, si accarrezzano, il sedono in grembo et si smanegianno...* » [et j'ai été étonné que cette cour soit si libre pour qu'ils puissent aller avec des hommes, s'embrasser, se caresser, s'asseoir sur leurs genoux et s'agiter les uns avec les autres...]. L'Italien souligne ici le contraste entre la liberté des mœurs à la cour de France et la pompe qui domine à la cour d'Espagne : les troubles religieux seraient pour lui la cause de la liberté et de l'insouciance générale des Français. Enfin, il s'étonne de la diversité des danses et de l'entrain qu'on met alors à enchaîner les jeux et les mascarades. L'étude détaillée de ces divertissements quotidiens représente un témoignage unique et peu connu qui permet de mieux saisir les goûts de la cour de France en matière de danse.

Les danses

On sait le rôle que Charles IX et sa sœur Marguerite ont joué, par leur goût pour cet art, pour la propagation de la danse et des innovations chorégraphiques. Grâce à leur engouement pour



Charles IX

la danse, tous deux inventifs aussi bien dans le registre des pas et des sujets de mascarades que dans les costumes, ils ont su hisser la danse au rang d'un art majeur. Au mois de novembre 1570, parurent les lettres patentes signées du roi Charles IX, qui fondaient la nouvelle Académie française de poésie et de musique. Le poète Jean-Antoine de Baïf fut un des premiers à mettre en pratique les préceptes de la nouvelle école. Il voulut lier étroitement la poésie et la musique. La danse pour les hommes de la Renaissance associée à l'idée d'harmonie universelle (le monde est une danse monumentale). Au début du règne d'Henri IV, on compte plus de 300 écoles de danse à Paris et des maîtres à danser français sont présents dans toutes les cours d'Europe. Alors qu'un siècle auparavant, l'Italie dominait la discipline, le vocabulaire qui s'y rapporte est dorénavant français.

Nous sommes, pour la danse, assez bien renseignés car, à quelques années de distance, deux traités sur la danse sont publiés : à Florence, Fabrizio Caroso da Sermoneta publie en 1581 *Il Ballarino*, qu'il dédie à Bianca Cappello ; en France en 1589, Thoinot Arbeau (anagramme du chanoine Jean Tabourot) publie *l'Orchésographie*, avec des illustrations, des partitions musicales, l'explication des pas de danse et des musiques qui les accompagnent.

L'ordre des danses est codifié : on ouvre le bal par un branle du chandelier, ensuite le grand bal qui est marqué par la pavane, une danse de cortège, puis par des danses sautillantes (gaillardes, courantes, branles) ; le bal se termine par un branle. Mais deux traditions de danses nettement définies s'opposent : d'une part, les danses nobles graves et lentes exécutées par des courtisans divisés en groupes et composant différentes figures pouvant être enchaînées, à la file ou en rond, et d'autre part, les danses vigoureuses exécutées par des paysans, des bergers ou des professionnels ; ces danses mettent l'accent sur les acrobaties et les prouesses en tout genre. Mais peu à peu ces deux traditions ne sont plus strictement séparées : des danses paysannes vont peu à peu envahir les fêtes de la noblesse, tandis que la pastorale imite par sa grâce et sa légèreté des modèles traditionnellement associés à la courtoisie. Les courtisans sont en effet tentés par des danses plus robustes qui leur permettent de montrer leurs talents d'imitateur et leur capacité à réaliser des pas risqués jusque-là réservés aux professionnels. Thoinot Arbeau raconte ainsi comment a pris naissance le « branle du haut barrois » : quelques nobles qui voulaient créer une nouvelle mascarade eurent l'idée d'imiter une danse de bergers et de paysans semblant leur laisser une liberté inédite.

La plupart de ces danses, d'origine populaire, étaient exécutées dans les mascarades, comme en témoigne, par exemple en 1576, le commentaire de la *Masquerade du triomphe de Diane*⁽²⁾ de Pierre de Brach qui nomme, à côté de la pavane (une danse solennelle souvent réservée aux personnages représentant les dieux), les bouffons et les branles, des danses gaies et d'origine populaire.

Les mascarades et ballets

Les masques, les déguisements, sont liés à la danse : « *danser, c'est-à-dire sauter, sauteloter, caroler, baler, treper, trepigner, mouvoir et remuer les pieds [...], quelquefois on y ajoute les masques pour montrer les gestes d'un personnage que l'on veut représenter* », déclare Thoinot Arbeau dans son traité.

Dans les divertissements de cour de l'époque, on tente de satisfaire un goût prononcé pour tout ce qui sort de l'ordinaire ; s'agissant des déguisements de mascarades, l'inspiration a des origines diverses et vient tout d'abord de la découverte des nouveaux mondes : « *hier soir [écrit Govanbattiste da Gambara à la duchesse de Mantoue le 27 janvier 1542], il s'est fait une belle fête, nous y vîmes une grande quantité de beaux masques très richement vêtus, qui en Turc, qui à la bohémienne...* ».



Déjà François I^{er} et les seigneurs saisissent la moindre occasion pour se métamorphoser : pour le carnaval donné à Blois en mars 1541, Le Primatice s'est exercé à créer des modèles en double exemplaire dans le but de donner satisfaction au roi et au cardinal de Lorraine, car ceux-ci avaient prévu de danser ensemble une mascarade : qu'il s'agisse de l'ours, de la crevette ou de l'autruche, les costumes sont moulés sur les corps des danseurs. Pour le choix des personnages et donc des costumes, le « faiseur de mascarades » pouvait aussi profiter d'une mode sociale, comme la fascination exotique par exemple, qui porta la cour à choisir, pour les fêtes et les tournois donnés à l'occasion des noces de Henri de Navarre et Marguerite de Valois le 21 août 1572, des costumes à la turque : « *de grandes robes de drap d'or, et le turban en tête* » pour « *le Roy de Navarre et sa troupe* », tandis que le Roi et son frère étaient « *vêtus en Amazones* ». Les habits avaient été loués chez Folleville, maître fripier de Paris, dont l'inventaire après-décès⁽³⁾ aide à reconstruire l'activité. Sa spécialité était les habits de mascarade : il conservait dans ses deux maisons un grand nombre d'habits d'Arlequin, Pantalon, Suisses, reîtres, Turques et Amazones et robes de femmes (destinées presque sûrement à des hommes déguisés en femmes). En tant que genre hybride, la mascarade mêle des éléments différents dans une « fusion des arts » qui a fait son succès, mais qui a aussi entraîné pour la critique, un problème évident de définition. En effet, pour la seconde moitié du XVI^e siècle, il est difficile de trancher entre une mascarade, un intermède, un ballet de cour. Enfin, la mascarade en France était souvent associée à d'autres divertissements, comme les tournois et les joutes, ce fut ainsi le cas à Blois en 1572.

Dans ces années 1565-1595 a lieu le passage de la mascarade au ballet de cour. Tandis que dans les mascarades, les spectateurs participaient à l'action de manière active, ils sont confinés, dans les ballets de cour, au rang de public selon l'acception moderne du terme. La scène devient de plus en plus le lieu des professionnels, danseurs, musiciens, mais aussi poètes qui déclament des vers. Le roi joue un rôle dans les nouveaux spectacles, mais il est le plus souvent celui qui reçoit les hommages, donc il peut être présent sur scène mais son rôle reste limité. Par convention, on fait remonter la naissance du genre du ballet de cour à la célèbre mise en scène du *Balet comique de la Royne* (1581) que Balthazar de Beaujoyeulx représenta à la demande de Catherine de Médicis dans la salle du Petit-Bourbon, à l'occasion des noces d'Anne, duc de

Joyeuse, avec Marguerite de Vaudémont, demi-sœur de la reine Louise, femme d'Henri III. Cependant, si le genre du ballet, à proprement parler, est inauguré en 1581, il faut admettre que les tendances qui conduisirent à cette affirmation sont déjà bien définies auparavant, et qu'elles passent sans aucun doute par la mascarade. Pour le ballet *Défense du Paradis* ou *Paradis d'Amour*, joué à Paris le 20 août 1572, à l'occasion des noces d'Henri de Navarre et Marguerite de Valois, l'intrigue est peut-être trop explicite : dans la première partie de l'œuvre, Charles IX et ses frères « *armés de toutes pièces* » défendaient le Paradis ; ils emmenaient en Enfer une troupe de cavaliers, les laissant prisonniers jusqu'à la fin du bal, quand ils étaient libérés « *et après se mirent à combattre et rompre les piques, et [on] voyait le feu sortir de tous côtés des harnois [armures]* ». C'est presque une annonce de la Saint-Barthélemy...

La musique est l'élément qui, plus que les autres, a fait la fortune de la mascarade. Son rapport étroit avec la poésie fut ratifié à jamais en 1571, lors de la fondation de l'Académie de poésie et de musique par Jean-Antoine de Baïf et Joachim Thibault de Courville. L'union de la poésie et de la musique était fondée sur une métrique commune, ce qui rendait la collaboration entre musiciens et poètes très étroite, comme les récentes études sur certains compositeurs de la Renaissance, Clément Janequin par exemple, l'ont prouvé. La musique, grâce à l'influence italienne, connaît en France un développement rapide. La corporation des « maîtres faiseurs d'instruments de musique » n'existe officiellement que depuis 1599, lorsque Henri IV l'institue par lettres patentes.

Le passage de la mascarade au ballet de cour est lent mais inexorable. La mascarade, forme embryonnaire, sœur cadette du ballet de cour, n'était pas une prérogative de la cour. Tout le monde pouvait décider de donner chez soi des mascarades, qui n'avaient pas la magnificence des spectacles de cour, mais qui répondaient très bien à un besoin de création du réseau social en province. Avec peu de moyens (quelques costumes, des vers, quelques musiciens installés sur une estrade en face de la cheminée, comme nous le montrent les tableaux) et une salle mise à disposition, on pouvait monter une mascarade pour rendre hommage à un grand personnage de passage... La conclusion de la mascarade était presque toujours un bal qui rapprochait de manière complète la salle et la scène. Du point de vue économique également, le ballet exige un investissement et des moyens qui n'étaient pas nécessaires pour les mascarades, du moins pour les mascarades « privées ».

Mascarades, bals et tournois Les festivités du carnaval au château de Blois en février 1572

Le calendrier de ces festivités est le suivant :

Vendredi 8 février : arrivée à Blois,
Dimanche 10 février : mascarade de paysans,
Lundi 11 février : mascarades,
Mardi 12 février : mascarade de paysans, joute amoureuse dansée,
Mercredi 13 février : mascarade à la mauresque,
Jeudi 14 février : mascarades à la mode allemande,
Vendredi 15 et samedi 16 février : bals à la cour,
Dimanche 17 février : mascarade à la hongroise (mariage du Comte de Tende avec Mlle de Turin),
Mercredi 20 février : jour du carnaval, tournoi et combat à la barrière,
Du lundi 18 au jeudi 21 février, les vendredi 22 et samedi 23 février : mascarade de bohémiens et danses traditionnelles.

Les mascarades de paysans

Ainsi, le 10 février 1572, le roi danse une mascarade de paysans. Lui-même et ses courtisans sont vêtus de frustes oripeaux. Le lendemain, mercredi 11 février, ce sont les mêmes mascarades, répétées le 12 février par le roi et



ses frères, tandis que la princesse, Marguerite et dix de ses suivantes, déguisées en hommes simulant une joute, dansent en face de dix autres, habillées en femmes. Tous les spectateurs séduits - Venturio le premier - sont convaincus d'être témoins d'une véritable parade amoureuse.

La mascarade à la mauresque

« Faire mauresque » ! C'est le mot d'ordre en vogue dans toutes les cours d'Europe au temps de la Renaissance. Il s'agit de danses vigoureuses et spectaculaires qui impliquent la pratique de sauts, de cabrioles et d'acrobaties d'une virtuosité extrême, souvent exécutées par des professionnels.

La mauresque est une danse d'origine médiévale au rythme vif connue sous le nom de « danse des bouffons » ; il est particulièrement difficile aujourd'hui d'identifier des musiques et des danses qui permettent de comprendre ce qu'était la morisque sous la Renaissance. On sait qu'il y avait un musicien, qui jouait alternativement d'un instrument (flûte ou luth) ou du tambourin et qu'il était accompagné des grelots attachés aux jambes des danseurs qui claquaient des talons en cadence.

La princesse Marguerite, ce 13 février, présente une mascarade inédite avec douze de ses dames déguisées cette fois en Maures, en habits blancs et jaunes ; leurs bras, leurs mains et leur oreilles sont couverts de bijoux. La danse du roi et de ses courtisans s'impose aux spectateurs, plus ambitieuse encore, invitant Venturino à souligner les figures complexes qu'exécutent Charles IX et ses compagnons, habillés à la mauresque dans les vêtements assortis à ceux de leurs partenaires. Venturino donne également des indications sur les instruments de musique qui accompagnent telle ou telle danse : fifres et violes pour un passamezzo, tambours et cloches pour une gaillarde, violons et instruments divers (« *con altri varii stromenti musicali* ») pour une grande mascarade nuptiale...

Ce sont alors jeux de bohémiens, sauts et figures rapides et légers... Chaque danseur agitant une ceinture autour du visage de son voisin et au-dessus de ses bras. Une danse dite royale répète ensuite ces mêmes figures, mais les dames sont, cette fois, « jetées en l'air comme par magie », comme l'exprime la description de Venturino (« *pare che insieme vadino portati in aria, come si legge de l'Incanto d'Atlante* »). La soirée s'achève par une gaillarde à la lombarde, que chevaliers et dames exécutent en couple en se tenant la main. C'est une danse qu'un maître de danse et d'escrime milanais, Pompeo Diobono, leur

a récemment enseignée et que les danseurs effectuent au moment de regagner leurs appartements pour la nuit.

En effet en 1554, la cour de Valois accueille, aux côtés du maître de ballet, un important groupe de musiciens qui entraînent la Reine Catherine et ses suivantes dans des danses endiablées... Ce sont les prémices d'un type de divertissement - le ballet de cour - qui ne cessera de se développer entre Paris et Florence, jusqu'à la naissance de l'opéra. Grande amatrice de danse et de musique, Catherine confère à ces divertissements un véritable rôle politique.

Les mascarades à la mode allemande

Le jeudi 14 février est consacré aux danses allemandes. Vêtus de drap d'or et d'argent à larges ceintures, de robes à longues traînes et de riches ornements de tête, le roi et la princesse Marguerite dansent des allemandes. Au XVI^e siècle, l'allemande est une danse en procession, qui ressemble assez à la pavane. Les couples se suivent et enchaînent des pas simples et doubles.

La mascarade à la hongroise

Le dimanche 17 février, vient le tour des danses hongroises : vingt personnages entrent en scène pour danser une mascarade militaire, parés de casques, de plumes et d'habits d'une richesse exceptionnelle. « Ungaresca » n'est pas une danse déterminée, mais indique plutôt un style de danse, au moment où on aimait mettre en scène des styles nationaux dans les spectacles de cour. On célèbre alors le mariage du comte de Tende avec Mademoiselle de Turin et, après la cérémonie, comme le veut la coutume, le roi danse avec la mariée, la reine avec l'époux et le duc de Bouillon avec la princesse Marguerite. Le roi et la jeune épouse exécutent pour l'occasion une danse toute nouvelle venue du Piémont, *la cascarda*, documentée par le seul traité de Fabritio Caroso da Sermoneta, *Il Ballarino*, publié en 1581. Venturino insiste dans son journal sur la qualité et la variété des danses, la magnificence des costumes et l'ampleur de l'accompagnement musical. C'est en effet au son de violons, d'une harpe, de plusieurs autres instruments et de chœurs, que danseurs et fiancés pénètrent dans la salle de bal.

La mascarade de bohémiens

Dans la sphère des arts du spectacle, l'une des qualités attribuées aux Bohémiennes est leur talent de danseuses. Cet art, exécuté à la manière « égyptienne », produisit un véritable engouement. Car la danse a souvent été l'une des principales ressources des Tsiganes, et

l'activité qui plaisait le plus aux publics les plus variés. Au temps d'Henri IV - la Cour était alors à Fontainebleau -, des Égyptiens vinrent danser un soir de juin 1607 dans une salle du château.

LE TOURNOI

Le jour du carnaval, soit le mercredi 20 février, le roi organise un tournoi dans la cour du château : cet événement n'est pas sans danger, car il a beaucoup neigé et la glace est fort épaisse. Mais le roi aime monter à cheval, et le « combat à la barrière » a lieu sans incident. Au XIV^e siècle, l'introduction d'une lice de bois entre les combattants permet de réduire l'impact frontal du choc (qui s'effectue de biais).

Comme au Moyen Âge, le tournoi est l'occasion pour le suzerain et ses chevaliers de démontrer leurs qualités de courage, honneur et vertu. La nature et la somptuosité de la fête servent le prestige de la noblesse et confortent son statut : c'est la seule classe à bénéficier du privilège des armes.

Dans la France de la Renaissance, les tournois font encore partie des spectacles incontournables des fêtes de cour. Rares étaient les mariages, baptêmes, entrées royales, couronnements et autres grandes célébrations à la cour qui n'étaient pas suivis de ces jeux militaires hérités de la tradition chevaleresque. En plus d'être très appréciés des participants et des spectateurs, ces spectacles rassemblaient la noblesse autour de la célébration d'une culture et de valeurs communes, et donnaient ainsi au tournoi un rôle social très important. À la cour, le roi de France, considéré comme « le premier des chevaliers », se mettait régulièrement en scène lors de ces événements, en tant que participant ou juge suprême. Montré en souverain combattant, il incarnait de ce fait la puissance militaire de son royaume. Tout au long du XVI^e siècle, les tournois furent ainsi utilisés pour servir les intérêts politiques des souverains, que ce soit auprès de leurs compatriotes ou dans les relations internationales.

L'évolution des tournois vers des spectacles de plus en plus scénarisés, voire intellectualisés, avec des combats eux-mêmes de plus en plus chorégraphiés, est alors une tendance européenne, mais va s'accélérer en France, dès 1560, sous la régence de Catherine de Médicis. Le rite se codifie, le spectacle est organisé autour d'une fiction dramatique inspirée d'abord des romans de chevalerie, puis d'histoires mythologiques (rapt d'une nymphe de la suite de Diane par exemple).

Le carrousel baroque, évolution du tournoi au XVII^e siècle comprenant jeux et ballets équestres mais pas de combats, bien que se référant dans sa structure et ses thèmes aux pas d'armes chevaleresques, incarnait dans les faits un discours bien différent. Ces carrousels servaient ainsi à maintenir la noblesse dans l'illusion d'une tradition ininterrompue, mais sous une forme plus inoffensive pour le pouvoir en place, valorisant désormais une figure royale centrale forte, placée sans équivoque au-dessus des autres seigneurs et princes du royaume, qui doivent alors se soumettre sans discussion. L'évolution du tournoi et des formes artistiques, qui le composent à la période moderne, nous montrent ainsi que la fraternité et l'idéale égalité chevaleresque de la tradition médiévale ne pouvaient survivre à la montée vers l'absolutisme de la monarchie française.

Les fêtes s'achèvent le dimanche 24 février. Le légat et Venturino s'en retournent à la Bologne où ils arrivent un mois après, le 23 mars 1572

Traditionnellement, la période du carnaval reste celle des bals masqués, mais le caractère subversif du bal de carnaval s'efface au profit des bals masqués aristocratiques. On garde ainsi le souvenir du grand bal de Versailles, des 25 et 26 février 1745, dénommé « le bal des Ifs » où le roi Louis XV déguisé en if s'incline devant Mme d'Étiolles, qui deviendra la marquise de Pompadour...

Le bal masqué donné au carnaval devient un phénomène de société, quand en 1715, naît le grand bal de l'Opéra ; pourtant à ses débuts, il a fort mauvaise réputation qui fera d'ailleurs son succès... : « *aller là ou au bordel c'est tout un* » écrit dans une lettre la princesse Palatine. Le bal masqué de l'opéra devient un moment fort du carnaval de Paris, ainsi que de la scène nocturne parisienne, mais reste un moment mondain et élitiste. En tout cas, la vogue des bals masqués s'est maintenue durant tout le XIX^e siècle...

NOTES

1. Manuscrit conservé à la bibliothèque vaticane, soigneusement transcrit par Kate Lowe : VATICAN Ms, BAV Urb Lat 1697, fol 2 r^o -3r^o descri
« *Rellatione el viaggio fatto dall'.mo card. Alessandrino legato apostolico ali ser. Mi Re di Francia , Spagna e Portogallo, con le annotationi delle cose più principal della città, terre e luochi descritto da Gio. Battista Venturini da Fabriano* »

2. *La Masquarade du triomphe de Diane. Et autres textes de théâtre* (préf. Charles Mazouer, Texte établi, présenté et annoté par Concetta Cavallini), Hermann, 2012, 274

3. Archives Nationales, Minutier Central des notaires de Paris, XVII, 79

BIBLIOGRAPHIE

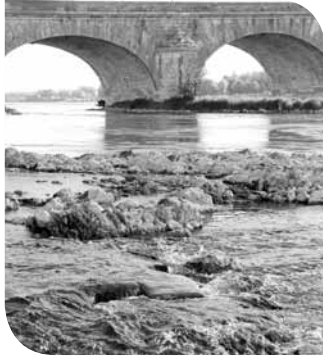
ARBEAU Thoinot [TABOUROT Jean], *Orchésographie. Méthode et théorie en forme de discours et tablature pour apprendre à danser, battre le tambour et toute sorte et diversité de batteries, jouer du fifre et arigot, tirer des armes et escrimer, avec autres honnêtes exercices fort convenables à la jeunesse afin d'être bien venue et toute joyeuse compagnie et y montrer sa dextérité et agilité de corps*, réimpression de l'édition de 1596, Paris, Ressouvenances, 2013.

CAVALLINI Concetta (Università di Bari Aldo Moro)
« De la mascarade au ballet de cour dans la seconde moitié du XVI^e siècle : les fêtes entre enjeux sociaux et transformations de genre ».

Le Verger – bouquet XIII, octobre 2018 (Site de recherches Cornucopia)

MAC GOWAN Margaret, *L'Art du Ballet de Cour en France. 1581-1643*, Paris, Editions du CNRS, 1978.

MAC GOWAN Margaret, *La Danse à la Renaissance. Sources livresques et albums d'images*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2012.



JOURNÉE D'ÉTUDES SUR LA LOIRE

par **Jean-Paul Sauvage**
Photos **Philippe BOULAIS**

C'est à l'occasion des 300 ans du pont Jacques Gabriel (le pont est livré à la circulation le 4 mai 1724), que l'Association a décidé d'organiser cette journée dédiée entièrement à la Loire ; hier et aujourd'hui. Il s'agit de retrouver la mémoire du fleuve, son histoire ancienne et sa vie aujourd'hui sous nos yeux, pour le comprendre et le mettre en valeur. On a souvent oublié l'importance du fleuve dans le destin de la ville qui s'est créé des deux

côtés de ses rives. A travers des interventions pluridisciplinaires, de nombreux spécialistes ont bien voulu accepter de nous faire partager leur amour du fleuve : hydro géographie, flore, faune, écologie, photographie, histoire et archéologie, on présente dix façons de voir le fleuve. Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette journée.

LA LOIRE

Samedi 6 avril 2024
de 9h30 à 17h00
Auditorium Samuel Paty
(Abbé Grégoire) - Blois

Les Amis du Vieux Blois
et de ses environs, organisent une journée d'études sur le thème de la Loire.

Il s'agit grâce à de courtes interventions pluridisciplinaires, de restituer la mémoire du fleuve pour mieux le comprendre et le mettre en valeur. Il est au centre de la fondation de la ville de Blois, de son activité récente de son rattachement à son attractivité touristique à l'époque contemporaine. On propose donc de faire du voir le fleuve à travers des séquences traitant de l'hydrologie, de la flore, de la faune, de l'écologie et aussi de l'histoire et de l'archéologie.

AVB
Amis du Vieux Blois

Tarif tout public : 8 €

Gratuit pour les membres A.V.B. et les moins de 25 ans.

Inscriptions par courrier
Amis du Vieux Blois-1 place de la grève-41000 Blois
Inscriptions par e-mail
amisduvieuxblois@orange.fr

9h30 à 12h30
La Loire... dans le Temps court, dans le Temps long.
C. Le Doussal - Auteurs de Découverte géologique du L. et C. COPNE

10h30 **La Flore de Loire.**
E. Cantone - Botaniste

Insectes de Loire.
C. Sallé - Entomologiste

Les oiseaux de Loire.
J.P. Martinez, D. Nabon - Ornithologues

Le castor en Val de Loire.
J. Piesach - Naturaliste

11h30 **L'avenir du fleuve: sous l'angle climatique, végétalisation, longs étages, rattachement de l'ou.**
B. Anosse - Co-directrice de l'Observatoire Loire

12h15 **Images du fleuve**
P. Bouland, P. Langlois - Photographes

14h à 17h30
Les ouvrages de franchissement de la Loire à Blois.
V. Achoung - Archéologue DRAC et D. Jossot - Archéologue INRAP

15h00 **La vie du pont médiéval de Blois au XVII^e siècle et jusqu'à sa chute en 1710.**
F. de Péron - Historienne

16h00 **Le pont interrompu (1793, 1870, 1940, 1944).**
A. Guernier - Historien



Claude Le Doussal

Claude Le Doussal, membre de la commission régionale du patrimoine géologique de la Région Centre-Val de Loire, référent pour le département de Loir-et-Cher.

La Loire... dans le Temps court, dans le Temps long

La Loire... ! Qu'est-elle vraiment ? Le paysage ligérien actuel n'est que le dernier instant d'une histoire qui a débuté il y a près d'un million d'années, histoire qui s'inscrit dans celle, plus longue, du Bassin parisien. Sont présentées les archives qui fondent la reconstitution de cette histoire... qui n'est pas celle « d'un long fleuve tranquille ».

Evelyne Cantone, botaniste de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher
La Flore de la Loire



Christian Sallé

Christian Sallé, entomologiste de CERCOPE et de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher
Insectes de Loire



Jean-Pierre Martinez. Didier Nahon

Jean-Pierre Martinez, ornithologue de la Ligue de protection des oiseaux Centre-Val de Loire, et
Didier Nabon
Oiseaux de Loire



Jean Pinsach

Jean Pinsach, naturaliste à Loir-et-Cher Nature
La réintroduction du castor en Val de Loire



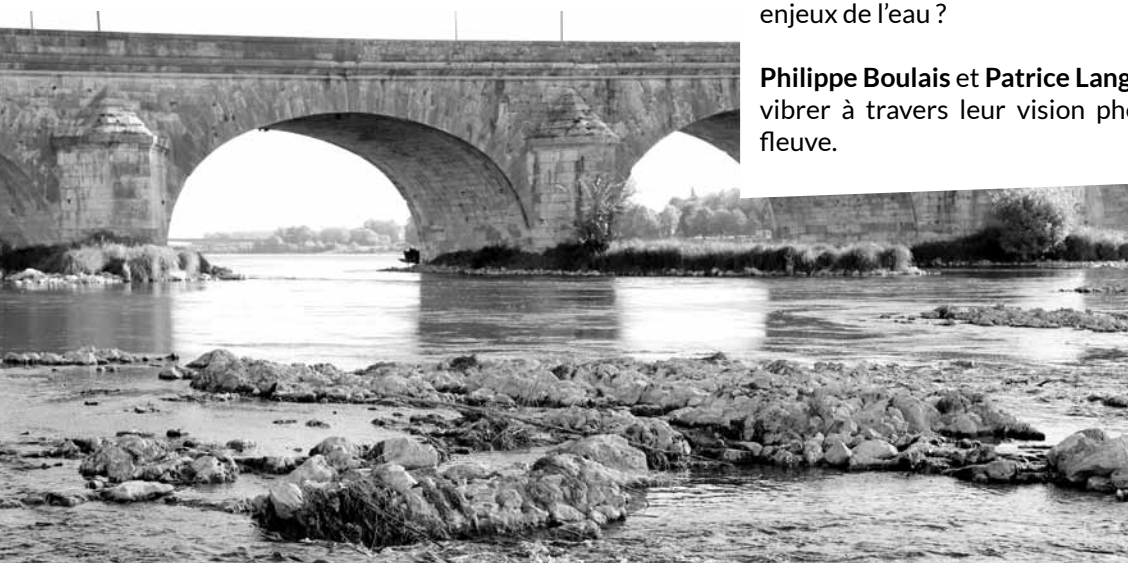
Béatrice Amossé

Béatrice Amossé, écologue, professeure d'universités

L'avenir du fleuve, sous l'angle de l'évolution climatique. « La Loire a soif »

Les périodes d'étiage se prolongent, l'inquiétude est de mise pour l'alimentation (captage) en eau potable de certaines villes. Pour la gestion de la ressource à venir ? Le problème du refroidissement des centrales et l'équilibre de la biodiversité ? Alors, quels sont les impacts, les enjeux de l'eau ?

Philippe Boulais et Patrice Langlois nous ont fait vibrer à travers leur vision photographique du fleuve.





Viviane Aubourg. Didier Josset

Viviane Aubourg, archéologue, DRAC Centre-Val de Loire et
Didier Josset, archéologue, Inrap
Les ouvrages de franchissement de la Loire à Blois

études abordent la Loire et les hommes sous différents aspects : navigation, crues, commerce, patrimoine, etc. L'historienne participe ainsi au renouveau de la batellerie.



Alain Guerrier

Alain Guerrier, conservateur territorial du patrimoine, archiviste honoraire de la Ville de Blois

« Le pont est rompu ! » (1793, 1871, 1940, 1944)
 Le 4 mai 1724, le pont Jacques-Gabriel, après sept années de travaux, était ouvert à la circulation des voitures et des piétons. En 2025, il est toujours présent et assure la même fonction. En 1983, le journaliste Gérard Payen constatait : *« Resté dans les annales techniques, comme un modèle du genre, le pont de Blois eut, au cours de son existence, à faire plusieurs fois la preuve de sa robuste santé et il est à noter que les principales menaces prononcées contre lui vinrent davantage des hommes, amis ou ennemis, que du fleuve qu'il domine ».*



Françoise de Person

Françoise de Person
Le pont médiéval au XVII^e et XVIII^e siècle, jusqu'à sa chute en 1716
 Françoise de Person n'arrête pas de fouiller les archives, d'analyser et d'écrire. Ses livres et ses

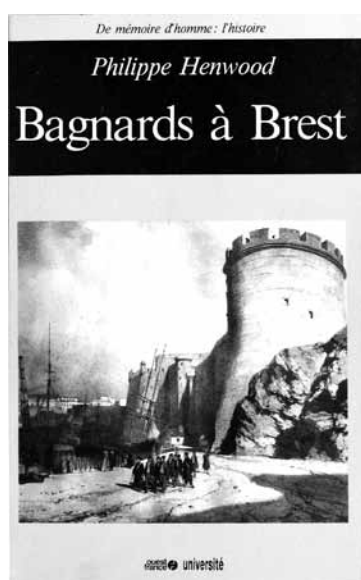




Photo Philippe Boulais

DE BLOIS À BREST AVEC LES BAGNARDS

par Philippe HENWOOD



DES GALÈRES AU BAGNE

C'est en ramant sur les galères du roi que, jusqu'au milieu du 18^e siècle, les condamnés aux Travaux forcés accomplissaient leurs peines. Vers 1700, on dénombrait à Marseille plus de 10 000 galériens et une quarantaine de galères. En 1748, l'administration des galères fut réunie à celle de la Marine. On décida dès lors d'employer les ex-galériens à des travaux d'aménagement et d'agrandissement des arsenaux. Partis de Marseille le 25 avril 1749, les premiers bagnards de Brest arrivèrent en ce port le 25 mai suivant.

LE BAGNE VU PAR...

Le bagne et ses « pensionnaires » ont depuis longtemps inspiré les écrivains ; certains, tel Victor Hugo, ont fait de forçats aux destins hors du commun, des héros. Que l'on songe à Jean Valjean... Les bagnards ont également toujours exercé un attrait particulier sur les visiteurs des ports de Brest, de Toulon et de Rochefort. Nombreux sont ainsi les voyageurs qui, de passage à Brest, se rendent au bagne, afin d'y côtoyer le monde marginal des condamnés ou voir tel ou tel forçat que ses forfaits, ou sa personnalité, ont rendu célèbre.

Responsable du bagne de Brest, le commissaire Gleizes écrit à ce propos en 1840 : « On conçoit que les nombreux voyageurs qu'une curiosité toute naturelle amène dans le premier port militaire de la France n'en peuvent sortir sans visiter le bagne. Des magistrats, des généraux, des négociants, des

Remarque préalable

Ce texte s'appuie sur mon ouvrage « *Bagnards à Brest* », publié par les éditions Ouest-France Université en 1986. En outre, pour préparer la communication prononcée devant les Amis du Vieux Blois, 13 registres matriculaires, désormais numérisés et mis en ligne par le Service historique de la Défense, ont été spécialement dépouillés (registres 2 O 27 à 39 du Service historique de la Marine à Brest). Ils couvrent la période qui va du 5 juillet 1827 au 9 novembre 1858 et concernent les 13 528 forçats arrivés à Brest entre ces deux dates. Parmi ceux-ci, 133 ont été condamnés à Blois : 5 y étaient nés, 3 autres y étaient domiciliés, 84 étaient nés et/ou domiciliés ailleurs en Loir-et-Cher, 41 étaient nés et domiciliés hors du Loir-et-Cher. Sauf indication contraire, les illustrations sont extraites de *l'Histoire des bagnes* de Pierre Zaccone (1876).

armateurs, des propriétaires, des officiers de toutes armes, des étrangers de toutes les nations, des femmes avides de fortes émotions viennent avec empressement voir les nombreux condamnés placés sous notre garde et confiés à notre surveillance. Les sensations que ces personnes éprouvent sont diverses, comme leur caractère, comme leur manière d'être et de vivre, comme les sentiments qui font battre leur cœur ».

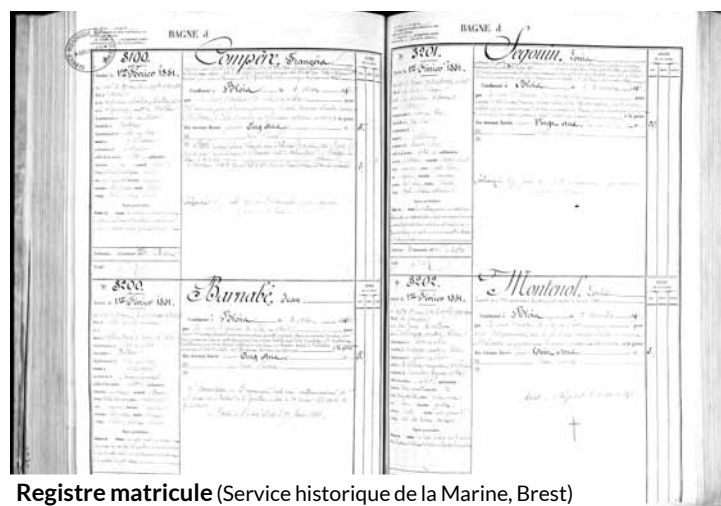
L'un de ces voyageurs, l'avocat Julien Loisel, rapporte en 1787 : « De toutes choses vraiment curieuses que je vis à Brest, rien ne me plut davantage que l'arsenal et ne m'intéressa autant que le bagne qu'on peut appeler une belle horreur ! ». Vidocq, condamné en 1797, à l'âge de 22 ans, à 8 ans de Travaux forcés, pour « faux en écritures publiques et authentiques » nous a laissé dans ses Mémoires le récit de son voyage à destination du bagne de Brest, récit qu'il conclut en avouant : « Quel qu'endurci que l'on soit, il est impossible de se défendre d'une vive émotion au premier aspect de ce lieu de misères ». Michelet s'y rend en 1831 et note, avec regret, semble-t-il : « Le bagne, moins effrayant que je n'aurais cru ». Trois ans plus tard, en août 1834, Victor Hugo écrit à sa femme : « J'ai visité aujourd'hui le port de Brest, un vaisseau de ligne et le bagne. Tout cela est plein de curiosité et d'émotions de toutes sortes ». L'année 1840 nous offre un témoignage féminin en la personne de Victoire Frémy qui conclut la description de sa visite par ces mots : « Nous en sommes sortis pénétrés qu'il y avait bien des choses à faire pour la salubrité et surtout pour la morale ».

Mais c'est sans doute à Almire Le Pelletier de la Sarthe, membre de l'Académie impériale de médecine, auteur de plusieurs ouvrages médicaux réputés, mais aussi d'un traité de physiognomonie et, en 1853, d'un Voyage en Bretagne illustré de vues prises sur les lieux, avec un résumé des fastes de cette province, une histoire générale des bagnes et l'iconographie des principaux types de forçats étudiés à la chiourme de Brest, que l'on doit les plus romanesques descriptions des condamnés qu'il regroupe en 4 types principaux. Voici, par exemple, ce qu'il nous dit du « forçat du 3^e type » : « Le 3^e type nous offre ces natures profondément perverses qui semblent engendrées par l'enfer lui-même. Sans être précisément féroce, leur physionomie présente quelque chose d'instinctivement criminel et vicieux ; leur sourire grimacé, perfide, porte dans l'âme un froid glacial, une influence pénible et presque léthifère ; leur voix est gutturale et discordante, leur coup d'œil pénétrant et diabolique ; c'est le regard éblouissant et fatal de la panthère et du caïman ; leurs gestes

sont communs, licencieux, repoussants, leur attitude grossière, cynique et débauchée. Les forçats de ce 3^e type semblent dégradés jusque dans leur essence et paraissent environnés de l'atmosphère empoisonnée d'une irrésistible damnation. Il est impossible de les considérer sans un profond et pénible découragement, sans une indicible et véritable répulsion. Ces êtres dépravés et pervers sont capables de tous les forfaits qu'ils commettent sans la moindre hésitation, plutôt par goût pour le crime que par nécessité de l'employer comme un moyen de satisfaire ou leur vengeance ou leur ambition. Et, ce qui devient plus affreux encore, ils apportent dans son exécution, en tortures, en cruauté inouïe, tous les raffinements qu'un chacal, un tigre n'imagineraient jamais et qu'un homme sensuel ne saurait pas aussi bien multiplier et diversifier dans les éléments et les modifications de ses plaisirs ».

SOURCES D'ARCHIVES : L'IRREMPLAÇABLE MATRICULE

Pour connaître les condamnés au bagne de Brest rien ne vaut les archives et, en particulier, les irremplaçables registres matriculaires : 33 imposants volumes sur lesquels sont répertoriés les quelque 70 000 forçats qui, entre 1749 et 1858, subirent leur peine de Travaux forcés au Bagne de Brest.



Registre matricule (Service historique de la Marine, Brest)

Ces articles matriculaires constituent de très complètes fiches d'identité. On y trouve, en effet :

- le signalement de chaque homme : nom, prénom et surnom ; âge ; nom des parents ; lieu de naissance et de résidence ; situation familiale ; profession ; taille et couleur des cheveux ; marques et signes distinctifs ;
- la date, la cause, le lieu et l'instance de la condamnation ;
- la durée de la peine ;

- l'indication d'éventuelles évasions ;
- la mention d'éventuels accroissements ou réductions de peine.

Voici, par exemple ce que nous apprennent les cases matriculaires de Louis Segouin et de Jean Barnabé, deux Blésois arrivés au bagne de Brest en 1845 et en 1851.

Jean BARNABÉ : né le 13 mai 1830. Enfant trouvé de l'hospice de Blois. Domicilié à Vendôme. Célibataire. Sans profession. Taille de 1,62 m ; cheveux bruns ; yeux châtain. Plusieurs cicatrices (en haut du nez, derrière le cou, sous le sein gauche, à la jonction du pied droit). Condamné le 3 août 1850, à Blois, à 5 ans de Travaux forcés pour « 1 - avoir soustrait frauduleusement une certaine quantité de poissons dans un réservoir la nuit, dans un jardin dépendant d'une maison habitée, à l'aide d'escalade. 2 - avoir soustrait frauduleusement divers objets mobiliers la nuit dans une chambre destinée à l'habitation, à l'aide d'escalade et d'effractions extérieure et intérieure ». Arrivé à Brest le 1^{er} février 1851. Peine commuée en emprisonnement d'égale durée. Remis à l'autorité civile le 27 février 1851.

Louis SEGOUIN : né à Blois en 1815. Domicilié à Blois. Célibataire. Scieur de long. Taille de 1,65 m ; cheveux châtain ; yeux gris bleu ; oreilles percées ; cicatrice à la lèvre supérieure côté gauche ; tatoué sur le bras droit d'un vase de fleurs et de 2 colombes, sur le bras gauche d'une personne agenouillée. Condamné le 12 juillet 1833 à Blois, à 5 jours de prison, pour « bruits injurieux et tapage nocturne ». Condamné le 14 mai 1834 à Blois, à 9 ans de Travaux forcés, pour « vol qualifié ». Peine subie au bagne de Toulon. Libéré en 1843, il revient à Blois. Condamné le 20 septembre 1844 à Blois, à 20 jours de prison, pour « rébellion envers les agents de la force publique ». Condamné le 18 novembre 1844 à Blois, à 4 ans de Travaux forcés pour « vol pendant la nuit dans une maison habitée, à l'aide d'escalade, d'effraction extérieure et intérieure ». Arrivé à Brest le 1^{er} juin 1845. Libéré le 22 novembre 1849, il va résider à Orléans. Condamné le 4 novembre 1850 à Blois, à 20 ans de Travaux forcés, pour « tentative de vol la nuit dans une maison habitée à l'aide d'effraction extérieure, laquelle tentative manifestée par un commencement

d'exécution n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, étant en état de récidive ». Arrivé au bagne de Brest le 1^{er} février 1851, il est embarqué le 7 juillet 1852 pour Cayenne sur le navire Duguesclin (libération prévue en 1870).

CONDAMNATION, EXPOSITION, FLÉTRISSURE ET ATTENTE DU DÉPART



Ancien et nouveau Palais de Justice
(Arch. dép. 41, 33 Fi 209)



PALAI DE JUSTICE BLOIS

Installé depuis le XV^e siècle au 1^{er} étage de la halle municipale (îlot compris entre les actuelles rues du Palais, Paul Renouard, Anatole France et des Rouillis), le Palais de Justice de Blois n'occupe ses locaux actuels, sur la Place de la République, qu'à partir de 1849.

Les condamnations aux Travaux forcés sont successivement prononcées par le Présidial (sous l'Ancien Régime), le Tribunal criminel (à partir de 1792), puis par la Cour d'assises (à partir de 1810-1811).

Le chapitre consacré aux peines en matière criminelle du Code pénal de 1810 énonce :

Article 15 : Les hommes condamnés aux Travaux forcés seront employés aux travaux les plus pénibles ; ils traîneront à leurs pieds un boulet, ou seront attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils seront employés le permettra.

Article 19 : La condamnation à la peine des Travaux forcés à temps sera prononcée pour cinq ans au moins, et vingt ans au plus.

Article 20 : Quiconque aura été condamné à la peine des Travaux forcés à perpétuité, sera

flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite.

Article 22 : Quiconque aura été condamné à l'une des peines des Travaux forcés à perpétuité, des Travaux forcés à temps, ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au carcan sur la place publique : il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure ; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractères gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation.

Avant de subir leur peine au sein du bagne, les condamnés sont donc « exposés » et « flétris ». Les « expositions » se font sur la place de la République, place très fréquentée, près de la halle aux bleds et du palais de justice. La « flétrissure », ou marque au fer rouge, un moment aboli pendant la Révolution, est rétablie par le Code pénal de 1810. Les condamnés à temps sont marqués de la lettre T, les condamnés à perpétuité des lettres T et P. L'« exposition et la flétrissure » ne seront abolies qu'en 1832.

Voici le procès-verbal d'exposition de François Pontlevoy, journalier âgé de 43 ans, condamné à Blois par la cour d'assises du département de Loir-et-Cher, le 16 août 1827, en récidive, pour « vol de deux couvertures de laine et 3 draps de lit dans une auberge où il était reçu », à 8 ans de Travaux forcés : « Aujourd'hui 25 août 1827, en exécution de l'arrêt de la cour d'Assises du département de Loir et Cher en date du 16 août 1827, qui condamne François Pontlevoy à la peine de 8 années de Travaux forcés et à la marque, pour vol dans une maison habitée de nuit avec récidive, ledit Pontlevoy a été conduit par l'exécuteur des arrêts de la cour d'assises énoncée, par la gendarmerie, sur la place publique des exécutions de cette ville et là, sur un échafaud dressé à cet effet, il a été attaché au carcan où il est resté exposé durant 1 h au regard du public, après quoi il a été marqué sur l'épaule droite avec un fer brûlant portant l'empreinte de la lettre T et ensuite a été reconduit en prison¹ ».

Les condamnés attendent leur départ pour le bagne en prison ; à Blois, dans la Tour Beauvoir jusqu'à la Révolution, dans l'ancien couvent des Cordeliers à partir de 1806. Le 7 avril 1770, parmi les 11 hommes qui se trouvent en prison à Blois, 2 ont été condamnés au bagne pour vol et attendent leur départ pour Brest. Le

1. Procès-verbal d'exposition. Arch. dép. Loir-et-Cher, 2 U 3. François Pontlevoy arrive au bagne de Brest le 6 août 1828.

31 mars 1853, on y trouve 123 prisonniers, dont 3, condamnés aux Travaux forcés en attente de leur transfert au bagne.

EN ROUTE POUR LE BAGNE

Paris est le principal lieu de rassemblement des condamnés aux Travaux forcés. C'est du Palais de Justice puis, à partir de 1795, de l'hospice-prison de Bicêtre que partent chaque année les principales « chaînes » de forçats destinées à alimenter les bagnes. Une chaîne se compose d'un nombre variable de « cordons » regroupant en moyenne de 300 à 400 hommes. Elle est confiée à un entrepreneur privé à qui revient le soin de pourvoir à la nourriture, au logement et à l'encadrement des condamnés et qui est pécuniairement responsable d'éventuelles évasions. Le voyage de Paris à Brest dure une vingtaine de jours. Le noyau de la chaîne, formé à Paris, est grossi en route des apports des chaînes volantes envoyées par les prisons provinciales qui rejoignent la chaîne principale en divers points de son parcours.

Tout change à partir de 1836 : les forçats sont dès lors amenés au bagne à bord de voitures cellulaires où trouvent place 11 condamnés et un gardien.



La chaîne en marche

Parmi les 11 condamnés qui se trouvent dans la voiture cellulaire qui, partie de Blois, arrive à Brest le 28 avril 1840, se trouvent 9 hommes condamnés à Blois :

- Jean-Baptiste MONTIGNY dit Mange-Tout, vigneron de 42 ans, condamné à perpétuité pour tentative d'assassinat ;
- Charles DENIS, vigneron de 25 ans, condamné à 5 ans pour vol ;
- Pierre COLLIER, marchand de paille de

56 ans, condamné à perpétuité pour « homicide volontaire prémédité pour faciliter un vol la nuit en complicité et incendie volontaire (avec des circonstances atténuantes) » ;

- Auguste DUBOIS, marinier de 25 ans, condamné à 10 ans pour vol ;
- Félix PARDESSUS, scieur de long de 31 ans, condamné à 25 ans pour vol en récidive ;
- Maurice SAUNIER, maçon de 38 ans, condamné à 5 ans pour vol ;
- Adolphe LANDRY, scieur de long de 22 ans, condamné à perpétuité pour vol avec violences sur un chemin public ;
- Thomas BELIN, journalier de 54 ans, condamné à 6 ans pour tentative de vol ;
- Désiré COMPAGNON, journalier de 22 ans, condamné à 8 ans pour vol.

AUX PORTES DU BAGNE

Dès leur arrivée à Brest, les chaînes sont dirigées vers l'hôpital. Les forçats, rangés sur une ligne, sont présentés à diverses autorités maritimes. On procède alors aux vérifications d'identité avant de dresser le procès-verbal de réception. Les sœurs de la Sagesse, desservantes de l'hospice, sont alors autorisées à distribuer à chaque homme une ration de vin qu'agrémente souvent quelques paroles de réconfort.

Une fois libérés de leur carcan, les forçats se dépouillent de leurs vêtements ; puis ils revêtent la livrée du bagne dont, aux dires d'un contemporain, « *chaque pli cache le germe d'une nouvelle*

dégradation morale ». Le trousseau du forçat se compose d'une casaque de laine, de 2 chemises et de 2 caleçons de toile, d'une vareuse de toile, d'un bonnet de laine, d'une paire de bas et d'une paire de souliers. Chaque partie de ce costume est renouvelée suivant une périodicité

séquent fixée par les textes. Notons que ce n'est qu'en 1843 qu'un règlement oblige les condamnés à changer de linge chaque semaine. La couleur de chacun de ces effets et en particulier du bonnet et de la casaque revêtent une grande importance : elle permet en effet de distinguer les différents groupes de forçats, selon un système complexe plusieurs fois modifié.

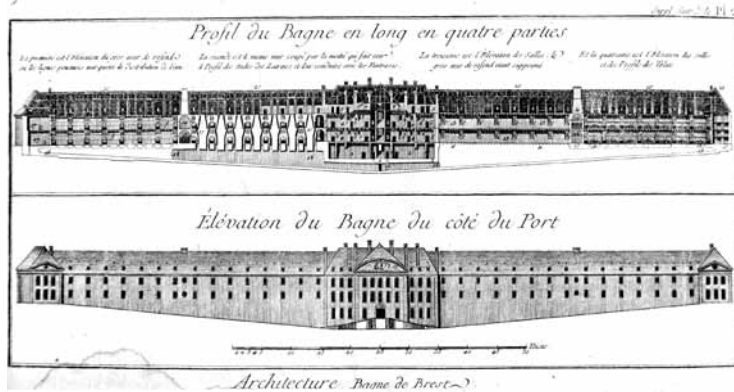
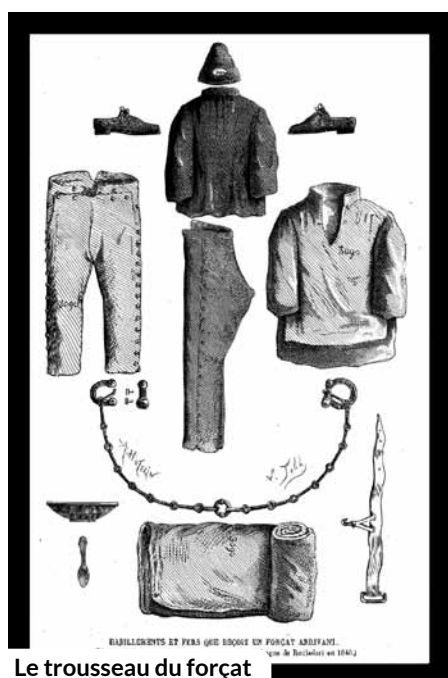
VIVRE AU BAGNE

Après la visite du chirurgien du bagne, les forçats ont à nouveau affaire au « chaloupier », chargé du nouveau ferrement : une manille (anneau) est fixée à la cheville du condamné ; elle sert à accrocher la chaîne généralement longue de 1,50 m.

Chaque nouveau venu est obligatoirement accouplé avec un forçat plus ancien pour une durée théorique de 3 ans. Cet accouplement est souvent très difficilement supporté, mais constitue un remarquable moyen de coercition pour l'administration du bagne. Le droit de porter la « chaîne brisée », c'est-à-dire de ne plus être « accouplé », constitue une récompense particulièrement recherchée et appréciée. Le bénéficiaire de cette faveur ne conserve alors qu'une courte chaîne attachée à sa ceinture et qui sert à l'attacher à son « lit » pendant la nuit.

Le bagne

C'est à l'architecte Antoine Choquet de Lindu que l'on devait le bâtiment du bagne de Brest, édifié en 1750 et 1751. Il publia lui-même une description précise de l'édifice, construit, écrit-il, « *avec une dépense et une somptuosité au-dessus de tout ce qui a été fait en ce genre* » et dont la conception voulait répondre à un triple objectif : « *maintenir aisément la police, éviter l'évasion des forçats, fournir les besoins indispensables de la vie* ».



Choquet de Lindu.
Description du bagne de Brest, 1759

Le service des chiourmes

La direction du bagne ou « service des chiourmes » est confiée à un commissaire de la Marine. Une attention particulière est, bien-sûr, apportée au recrutement des garde-chiourmes. Le règlement de 1820 énonce : « *il ne devra être engagé que des hommes sains, robustes, non mutilés ou non contrefaits, célibataires ou veufs sans enfant à leur charge, de la taille de 1,57 m au moins, âgés de 45 ans au plus et 21 ans au moins et dont la bonne conduite sera constatée par des certificats authentiques* ». Les divers agents de surveillance du bagne jouissent généralement d'une fort mauvaise réputation auprès des contemporains. En 1841, le journaliste Dauvin écrit : « *La profonde démoralisation de la plupart des agents inférieurs du bagne, la crapuleuse débauche dans laquelle ils vivent, leurs contacts de tous les instants avec les forçats, leur participation fréquente, comme receleurs surtout, aux vols journalièrement commis par eux dans l'arsenal, les ont tellement déconsidérés dans l'esprit public qu'une partie de cette déconsidération a rejailli sur leurs chefs. Disons-le donc, dans l'opinion de tous, le garde-chiourme et le forçat sont 2 anneaux d'une même chaîne, seulement l'un est de fer si vous voulez, l'autre de cuivre. Le cuivre vaut-il beaucoup plus que le fer ?* ». Il faut cependant se garder d'une généralisation hâtive : tous les garde-chiourmes n'étaient pas des ivrognes et des débauchés. Seuls ces derniers ont laissé des traces dans les archives.



Le garde chiourme

Les condamnés

Au cours de son siècle d'existence, le bagne de Brest a abrité environ 70 000 forçats. Plusieurs milliers de condamnés y cohabitent en permanence. Les chiffres de la statistique officielle oscillent entre 2 600 et 3 500.

Grâce aux registres matriculaires, heureusement conservés dans leur intégralité, il est possible de se faire une idée assez exacte de la population des forçats détenus au bagne de Brest entre 1749 et 1858. Les diverses données qu'on en tire permettent de dresser des statistiques quant à l'âge des condamnés, leur origine géographique et socioprofessionnelle, les délits et la durée des peines. On sait qu'en 1837, par exemple, 2753 condamnés enfermés au bagne de Brest : 16 % d'entre eux ont moins de 30 ans, 33 % entre 30 et 40 ans, 28 % entre 40 et 50 ans et 23 % plus de 50 ans, 1/3 sont d'origine urbaine et 2/3 d'origine rurale, 60 % ne savent ni lire et écrire et 30 % ne le font qu'imparfaitement, 62 % se sont rendu coupables de vols et 17 % de meurtre.

La journée du bagnard

La journée du forçat est théoriquement réglée selon un rythme immuable. Le réveil a lieu à 5 heures du mois d'avril au mois de septembre, à 6 heures d'octobre à mars. En sortant des salles, les forçats défilent devant le rondier à qui ils présentent leurs jambes et qui s'assure, au son que rendent les fers sous leur marteau, que ceux-ci n'ont pas été limés au cours de la nuit. Le départ vers les chantiers et ateliers s'effectue entre 7 heures et 8 heures. En été, une partie des hommes regagne le bagne entre 11 heures 30 et 13 heures, puis définitivement à 18 heures. La journée continue est en revanche de règle en hiver : les forçats restent sur les chantiers à l'heure du déjeuner, mais sont de retour à 16 heures. Le dimanche, les travaux cessent à 14 heures.

Les travaux

La suppression des galères et l'envoi dans les grands ports du royaume de milliers de forçats, posa aussitôt le problème de leur emploi. Plusieurs préoccupations dictèrent, de manière plus ou moins nette, et plus ou moins réaliste suivant les époques, la politique des autorités maritimes en ce domaine : occupation des détenus, rentabilisation de leur travail, pénalisation par l'accomplissement de tâches pénibles et dégradantes ou encore réhabilitation par l'effort et l'obéissance. À la vérité les travaux importants exécutés dans l'arsenal de Brest pendant la seconde moitié du 18^e siècle rendirent bientôt indispensable l'emploi de cette main-d'œuvre nombreuse et servile.



Forçats au travail

La plupart des condamnés travaillent au profit des directions et services de l'arsenal. C'est à la direction des travaux maritimes, chargée de la construction et de l'entretien des bâtiments, que revient le plus grand nombre d'hommes ; les forçats sont utilisés notamment pour le transport des pierres et matériaux divers et pour le curage des bassins. Ceux qui travaillent pour la direction des constructions navales transportent ou débarquent des pièces de bois, vident les bassins de carénage à l'aide de pompes à bras ou exercent le métier de scieur de long. Mis à la disposition de la direction du port, les bagnards mâtent ou démâtent, lestent ou délestent les navires, manient et entretiennent les ancres. La direction de l'artillerie leur fait déplacer et nettoyer les canons, transporter et trier boulets et mitraille. D'autres condamnés sont mis à la disposition de la direction des vivres ou encore des hôpitaux. Au total, très nombreuses sont les professions exercées par les forçats ouvriers au sein de l'arsenal de Brest : un document de 1819 en recense près d'une centaine. Particulièrement recherchés et appréciés sont les scieurs de long, les tailleurs de pierres et les maçons dont les compétences sont facilement mises à profit.

Nourriture

Pain, légumes secs (fèves, pois et haricots) et vin constituent l'essentiel de l'alimentation des forçats. Il ne s'agit certes pas là d'une nourriture très variée ni très équilibrée. Mais, au 19^e siècle, le forçat est bien souvent mieux nourri que l'ouvrier de l'arsenal qu'il côtoie. En 1823, par exemple, la ration quotidienne d'un bagnard est de 917 g de pain et de 120 g de légumes secs ; celle du marin de 750 g de pain et de 120 g de légumes secs.

Les travailleurs se voient, en outre, attribués 48 centilitres de vin. Seuls les malades bénéficient de viande et de quelques légumes verts.

Santé

La direction du service de santé au sein du bagne est confiée à un « chirurgien » qui, visitant chaque jour les salles, veille à leur salubrité, indique les mesures d'hygiène à appliquer, désigne au commissaire des chiourmes les forçats dont l'état rend nécessaire un traitement particulier ou une hospitalisation, et soigne à leur banc les condamnés atteints d'affections bénignes. Les soins journaliers sont effectués, sous la surveillance des sœurs hospitalières, par des forçats infirmiers.

Les conditions de vie des forçats ne sont pas bien sûr sans influencer, dans de notables proportions, sur leur santé. Le délabrement des bâtiments où règne une humidité presque constante, le couchage à même les bancs de chêne ou, pour certains, sur de minces matelas d'étoupe où grouille souvent la vermine, la promiscuité de tous les instants, l'unique vêtement que le forçat porte jour et nuit quelles que soient les intempéries endurées, la nourriture peu saine, sont autant d'éléments qui contribuent au développement des maladies. Il en est de même de l'hygiène corporelle plus que succincte. Il faut attendre 1837 pour qu'un règlement précise que les condamnés doivent se laver le visage et les mains tous les matins et les pieds au moins une fois par mois ! Encore le nombre insuffisant des points d'eau interdit-il de mettre cette mesure en application. Aussi une odeur pestilentielle, entretenue par la malpropreté des latrines, que les forçats ne se donnent pas toujours la peine d'utiliser, règne-t-elle en permanence dans les salles où les visiteurs ne peuvent pénétrer, à en croire leurs témoignages, qu'accompagnés d'un porteur d'encens. Au terme d'une étude statistique très développée, le docteur Chassinat conclut à un taux de mortalité près de 4 fois supérieur chez les forçats que chez les hommes libres.

Châtiments

L'administration du bagne dispose de toute une gamme de châtiments précisément codifiés. Désobéissances, petits vols, injures, rixes, ivresse, tentatives d'évasions, etc. relèvent du commissaire des chiourmes et valent à leurs auteurs une privation temporaire de vin, la perte du bénéfice de la chaîne brisée et la remise en couple pour une durée déterminée, le cachot ou encore la bastonnade. Les fautes plus graves sont du ressort d'un tribunal maritime spécial. Les

peines infligées vont alors de la bastonnade à la prolongation de peine, voire, en cas d'assassinat, à la peine de mort. Les exécutions capitales sont cependant relativement peu nombreuses, compte tenu de la population du bagne : environ 1 par an au XIX^e siècle.

Le soir et la nuit

Rentrés au bagne à 16 heures en hiver, rarement employés les jours de fête, les condamnés occupent leurs nombreux loisirs forcés à diverses activités : quelques-uns lisent, d'autres écrivent, un plus grand nombre joue ou discute. Il est en outre permis aux forçats de s'adonner à de petits travaux d'artisanat. Cette facilité leur permet, en vendant des objets confectionnés, de gagner quelques sous et, partant, d'améliorer quelque peu l'ordinaire du bagne. Les objets fabriqués dans ces conditions sont fort variés : bagues et chaînes en cheveux, étuis, tabatières, ronds de serviettes ou coquetiers en coco, boîtes aux formes et aux décors variés faites de bois ou de paille, etc.



Le graveur de noix de coco

À 20 heures, un coup de sifflet donne le signal du silence et du sommeil. Enroulé tout habillé dans la couverture qu'il a reçue avec son trousseau en arrivant au bagne, le forçat s'allonge sur le « tola », pièce de bois inclinée qui sert de lit à 24 condamnés et où chaque homme dispose d'environ 50 cm. Pendant la nuit, les chaînes des forçats d'un même tola sont fixées à un anneau ou « organeau » que ferme un cadenas, dont le chef de salle conserve la clé.

Particulièrement suggestive est la description que fait du bagne la nuit, Henri Dein en 1839 : « Si l'on veut contempler un spectacle horrible, dégoûtant et qui flétrit autant notre indifférente société que les condamnés eux-mêmes, qu'on se place pendant la nuit dans le pavillon du centre. Alors les salles sont éclairées par la lueur blafarde de quelques réverbères suspendus à la voûte. Là, dans chaque salle, 700 êtres humains sont couchés pêle-mêle, 24 sur le même lit de camp, non seulement enfermés entre murs et grilles, mais encore enchaînés 2 à 2, et en outre par une grande chaîne qui les tient tous ensemble. On ne prend pas tant de précautions contre les bêtes féroces : chacune au moins a sa loge. Là, le crime dort et ronfle. Cependant, il y a des rêves atroces, de poignantes insomnies ».



Le bagne la nuit

LE BAGNE LA NUIT.

Prendre la clé des champs...

Diverses possibilités sont offertes au forçat pour quitter le bagne. Condamné à temps, il se résigne généralement, surtout s'il s'agit d'une courte peine, à compter les années qui le séparent de sa libération. Condamné à vie, il peut s'efforcer de mériter par une conduite irréprochable la grâce qui lui permettra d'obtenir une commutation de peine. Mais il n'est pas rare qu'il préfère alors tenter de reconquérir lui-même sa liberté. « Ce que l'homme du bagne dépense en intelligence pour



Le jour des grâces 1854

Gravé par LAISNÉ-HARR.

arriver à rompre son banc fait souvent regretter qu'il n'ait pas porté dans une voie de droiture l'énergie et l'adresse que la nature lui a données. Ce qu'il réalise au milieu des obstacles de tous genres et d'une surveillance qui ne s'endort jamais, tient presque du merveilleux », écrit Alhoy en 1845.

C'est de leur lieu de travail que s'évadent le plus souvent les forçats. Les évasions demandent souvent l'emploi de certains déguisements. Les plus souvent utilisés sont ceux de marins et ouvriers du port, mais certains préfèrent prendre la clé des champs sous l'habit d'un curé, d'un gendarme ou d'une femme. Fausse moustache et favoris postiches agrémentent souvent ces costumes d'emprunt. Une fois l'évasion constatée, est dressé le procès-verbal. Aussitôt la nouvelle est annoncée au son du canon – le « Tonnerre de Brest » – aux habitants.

Pour certains condamnés, l'évasion reste une idée fixe. Ainsi Jean Arigonde qui, condamné à 15 ans de Travaux forcés en 1824, s'évade 4 fois du bagne de Rochefort, en 1825, 1826 et 1827, puis 4 fois du bagne de Brest entre 1828 et 1832, date à laquelle on perd sa trace. Ses 7 évasions manquées lui valent chacune 3 ans de Travaux forcés supplémentaires et divers délits commis pendant ces évasions, 20 ans de Travaux forcés et 13 ans de prison à subir à la sortie du bagne, soit un total de 56 ans de Travaux forcés et 13 ans d'emprisonnement. Condamné à l'âge de 19 ans, Jean Arigonde n'aurait dû recouvrer sa liberté,

à supposer qu'il n'ait plus tenté de s'évader, que 69 ans plus tard !

Ou attendre la libération

La libération des forçats à l'issue de leur temps de détention, avec ou sans le bénéfice d'une réduction de peine, donne aussi lieu à l'accomplissement de plusieurs formalités administratives. De nombreuses villes et régions sont, en effet, interdites aux condamnés : Paris, Versailles, Fontainebleau et autres lieux où il existe des palais impériaux ; les ports où les bagnes sont établis, les places de guerre et tous lieux situés à moins de 30 km de la frontière et des côtes. D'autres contraintes viennent encore restreindre le choix des forçats libérés : ils doivent, s'ils veulent résider dans leur commune d'origine, prouver qu'ils y trouveront famille et moyens d'existence ; s'ils désirent s'installer dans d'autres lieux, qu'une personne de connaissance peut se porter garante d'eux.

Mais le bagne ne s'ouvre pas toujours sur la liberté. La réinsertion sociale de l'ancien forçat, surveillé par la police, soumis à diverses tracasseries administratives, mal accueilli par les autorités municipales, les éventuels employeurs, voire par sa famille s'avère souvent très difficile. En 1843, le ministre de la Marine peut écrire : « Arrivé à destination, le libéré à des difficultés de plus d'un genre pour obtenir du travail et si les ateliers lui sont fermés, il ne trouve même pas à se placer dans la campagne ; enfin, si sa propre famille

cherche à l'éloigner d'elle, soit par crainte, soit pour se soustraire à une sorte de honte publique, que ne doit-on pas redouter de celui qui ne possède rien ! N'est-il pas à craindre qu'il ne reprenne le cours d'une vie orageuse et que, placé entre la mendicité et ses mauvais penchants, il ne commette de nouveaux crimes ? ».

Outre Louis Segouin et Jean Barnabé (cf. supra), voici, par exemple, quel fut le sort de 4 autres bagnards blésois :

Amédée THOUZE, né à Blois en 1795, charcutier, est condamné à Blois, le 21 mars 1839, à 20 ans de Travaux forcés pour « vol de nuit en complicité dans une maison habitée, en récidive », arrivé au bagne de Brest le 8 octobre 1839, s'en évade le 20 juillet 1842, mais est repris le même jour. Il meurt à l'hôpital du bagne le 3 juin 1849.

Jean-Rémi DOUCET, né à Paris en 1801, mais domicilié à Blois, relieur et journalier, est condamné à Blois, le 25 août 1836, à 6 ans de Travaux forcés pour « vols d'effets mobiliers dans une maison habitée, ensemble et de concert avec autres, étant en état de récidive ». Il arrive à Brest le 24 septembre 1837. Libéré le 23 septembre 1842, il revient résider à Blois.

FELIX, dit Emile EDOUARD, dit BERNEUX, dit Edouard GODET, né en 1822 à Courmemin et domicilié à Blois, maçon et tailleur de pierres, après avoir été condamné à des peines de prison, pour vols, en 1845 et 1849, est à nouveau condamné à Blois, le 8 novembre 1852, à 10 ans de Travaux forcés pour « 1 - vol dans un édifice avec effraction extérieure, escalade et effraction intérieure. 2 - vol dans un édifice avec escalade. ». Envoyé au bagne de Brest, il est embarqué pour Cayenne le 21 décembre 1854.

Michel Alexis TRAVERS, né à Blois en 1832, menuisier ébéniste, d'abord condamné à de la prison, pour vol puis coups et blessures, en 1847 et 1852, est à nouveau condamné à Blois, le 7 février 1853, à 10 ans de Travaux forcés pour « divers vols à l'aide de fausses clés dans une maison et tentative de vol... ». Il est transféré du bagne de Brest à celui de Toulon le 20 septembre 1858.

Les derniers jours du bagne métropolitain

Le décret du 27 mars 1852 et la loi du 30 mai 1854 établirent le principe de la transportation en Guyane des condamnés aux Travaux forcés jusqu'alors détenus dans les bagnes métropolitains. Le 31 mars 1852, un premier convoi embarqué sur la Corvette l'Allier quitta Brest pour la Guyane. Il mouilla aux îles du Salut 41 jours plus tard. À l'été 1858, ne restaient plus à Brest, en attente de leur transfert au bagne de Toulon – qui lui ne fermera qu'en 1873 – que les condamnés déclarés impropres à la transportation par la commission médicale, ceux qui n'avaient plus que 4 ans ou moins de détention à subir ou qui, portés sur le tableau des grâces, étaient susceptibles d'être prochainement rendus à la liberté. S'y ajoutaient les forçats sexagénaires qui devaient être employés à Belle-Île-en-Mer. Le 1^{er} septembre 1858, la Seine assura le 25^e et dernier transport de forçats à destination de la Guyane.

Les portes du bagne de Brest étaient définitivement closes.



Photo Philippe Boulais

L'ÉVOLUTION DES RITES D'ENSEVELISSEMENT DANS LES CHAPELLES SEIGNEURIALES DU CAVEAU-POURRISSOIR À LA CRYPTÉ À CERCUEILS XV^e-XIX^e SIÈCLES

par Jacques GÉLIS

Dans les sociétés occidentales qui n'ont cessé, depuis trois siècles, de mettre la mort à distance, le corps mort, le cadavre est un repoussoir. Il suffit d'évoquer le rapport que nous avons aujourd'hui avec le monde des morts, avec le cimetière, pour en prendre conscience. Alors que depuis la nuit des temps la mort était acceptée, considérée comme la dernière étape de la vie, nous en repoussons la perspective jusqu'à entretenir l'espoir d'une vie éternelle fantasmée... C'est dire l'angoisse que suscite la perspective de la fin d'une vie. Entendons-nous bien : on a toujours redouté sa propre mort. Il ne s'agit pas d'idéaliser un passé qui fut souvent très difficile pour les hommes et les femmes d'autrefois. Mais au moins, en ce temps-là, c'est à dire avant le XIX^e siècle, inscrivaient-on sa vie dans un cercle communautaire, dans une stratégie familiale où la solidarité entre générations n'était pas un vain mot, où la référence mythique aux ancêtres aidait chacun à vivre sa vie et à accepter sa mort. Dans nos sociétés contemporaines où l'espérance de vie est sans commune mesure avec ce que vécut les générations passées, l'individu a une mort moins apaisée que celle de ses ancêtres. Les rites funéraires sont devenus si pauvres, les cimetières sont désormais si peu fréquentés, à l'exception de la période de Toussaint, que l'on peut légitimement se demander si nous ne voulons pas chasser définitivement les morts de notre horizon. Et pourtant, comment échapper à la mort ? Nous sommes des êtres incarnés, et nous avons deux choses en commun : nous sommes nés et nous savons que nous allons mourir. Depuis une cinquantaine d'années, à la suite des travaux de Philippe Ariès¹, les historiens ont

beaucoup travaillé sur l'histoire de la mort. Mais cette histoire est restée largement cantonnée aux « artes moriendi » et s'est surtout focalisée autour de la question de la piété aux siècles médiévaux et modernes. Si les historiens, à la suite d'Ernst Kantorowicz, se sont beaucoup intéressés aux funérailles royales et princières², ils n'ont guère exploré le dossier des funérailles et des sépultures seigneuriales. Le sujet présente pourtant un double intérêt. L'ensevelissement du seigneur dans le sanctuaire paroissial est étroitement lié à la question du pouvoir local et le sujet permet de comprendre les évolutions qui sont intervenues au fil du temps dans le traitement du corps mort, de la fin du Moyen Âge au XIX^e siècle. Un tel thème doit en effet être traité comme une séquence de l'histoire culturelle du monde occidental, un temps dominé, au moins jusqu'au XVIII^e siècle, par l'omni présence de la mort.

LA SÉPULTURE DES HUMBLÉS

Rappelons rapidement ce que sont alors les lieux de sépultures pour bien comprendre le privilège seigneurial. Contrairement à ce que l'on pense souvent, le cimetière autour de l'église paroissiale n'est pas immémorial. Nous savons aujourd'hui qu'il n'apparaît qu'à partir des X^e-XI^e siècles³ ; auparavant, les tombes étaient dispersées sur le terroir, situées à proximité des habitats ; on gardait « ses morts » près de soi. C'est la volonté de l'Église de mieux contrôler les rapports que le peuple chrétien entretenait avec ses morts qui est à l'origine de ce changement essentiel.

Mais ces rapports étaient tellement forts que, malgré des siècles de christianisation, certains rites funéraires subsistèrent jusqu'au XIX^e siècle malgré les condamnations du magistère ; tels ces repas symboliques sur la tombe des ancêtres le Jour des Trépassés, le 2 novembre de chaque année⁴.

À partir du début du second millénaire, le « champ des morts » est donc désormais autour du sanctuaire, au cœur du village. Le cimetière est alors considéré – et c'est pour nous paradoxal – comme un lieu de vie, tant est étroit le lien qui existe entre les vivants et les morts. Longtemps dépourvu de clôture, il est sillonné par des chemins de traverse que l'on emprunte quotidiennement pour se rendre dans les champs et les pâtures ; des arbres y poussent, certains y élèvent même des ruches... Et c'est à proximité, voire délibérément dans le cimetière que se tient le marché, la foire, l'assemblée de la communauté, sous le regard des ancêtres, en communion avec eux : le passé et le présent étroitement soudés, dépendants.

Dans ce cimetière, les tumuli des lignées, des clans, sont disposés sans ordre et ne comportent aucun signe distinctif et seule une grande croix domine cet espace consacré aux morts ; mais tous savent reconnaître d'instinct le lieu où reposent « leurs morts », leurs ancêtres. Ces tombes collectives témoignent de la volonté de chaque individu de reposer au côté de ceux qui l'ont précédé. Cette solidarité là est le ciment le plus fort de la communauté.

Le cadavre est enterré dans son linceul, à même la terre, et ce n'est guère que vers les XII^e-XIII^e siècles que les premiers cercueils apparaissent ; ils sont restés longtemps minoritaires. Au cours des siècles, le cimetière s'est immanquablement saturé et c'est alors qu'ont été construits les ossuaires communautaires où, après réduction de corps, les ossements ont été disposés.



Georges-Louis Poilleux Saint-Ange. Translation des ossements à l'ossuaire de Trégastel, 1895.
Cl. Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc (22)

Parfois, c'est le clocher qui a servi d'entrepôt. Quant aux paroisses urbaines, elles ont eu recours à un aître à galeries, comme aux Saint-Innocents à Paris, à Saint-Maclou à Rouen et à Saint-Saturnin à Blois.

LA CHAPELLE SEIGNEURIALE ET SON CAVEAU

C'est à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle qu'apparaissent les premières chapelles seigneuriales. Le moment n'est pas anodin. Au sortir d'un siècle ravagé par la peste noire et la Guerre de Cent ans, la peur de la mort exacerbe les comportements. Le temps est à la culpabilisation et à la hantise des fins dernières. Comment dans cette société où la vie est si éphémère, préparer cet « après » incertain que l'Église vient sans cesse rappeler au pécheur ? Le temps est au « memento mori ». À partir des années 1420-1430, la représentation des « Trois morts et des trois vifs », tout comme la « Danse macabre » dont se couvrent les murs de bon nombre de sanctuaires disent combien la vie est éphémère.



« Les trois morts et les trois vifs », fresque XV^e siècle. Église Saint-Saturnin de Conan (41). Cl. Xavier Anquetin

La mort peut frapper à tout moment et comme elle se joue des positions sociales, chacun, le riche comme le pauvre, doit donc s'y préparer. Le seigneur n'échappe pas à ce temps d'angoisse, mais il va trouver une solution personnelle pour assurer son au-delà et celui de sa famille en faisant construire une chapelle dans l'église paroissiale.

Fondation

Le sanctuaire est un espace sacré et toute sépulture y a été longtemps prohibée. Mais à partir des XII^e-XIII^e siècle, certains curés ont commencé à s'y réserver un espace pour leur

future dépouille, à l'image des prélats dans leur église cathédrale : un espace privilégié, puisque situé dans le chœur, au plus près de l'autel. Deux siècles plus tard, le seigneur du lieu envisage à son tour une protection pour lui et ses descendants, en faisant élection de sépulture dans le sanctuaire. Pour un seigneur en effet « mourir noblement » c'est aussi « être enseveli noblement », c'est à dire dans un lieu choisi. Ce choix se porte naturellement sur le chœur qui reçoit donc les premières sépultures seigneuriales⁵. C'est d'ailleurs dans le chœur, où sa qualité de « premier habitant » de la paroisse l'autorise à disposer d'un banc proche de l'autel, que le seigneur et sa famille suivent ordinairement les offices⁶.



Le banc seigneurial à l'entrée de la chapelle seigneuriale. Église de Fougères-sur Bièvre (41).
Cl. Xavier Anquetin

Progressivement, à partir de la fin du XV^e siècle, le seigneur s'engage à faire construire une chapelle qui s'ouvre sur le chœur, donnant ainsi davantage de solennité à son sépulcre.

Dans son testament, le seigneur ne se contentait pas de spécifier sa volonté d'être enterré avec les honneurs dus à son rang ; il faisait part de ses dernières volontés, offrait de l'argent pour faire dire des messes pour les âmes du purgatoire par crainte de l'enfer. A Conan, Estienne de Gaignon faisait inscrire au bas de sa pierre tombale « Memento Mori », et à Herbault, une miséricorde de stalle clamait « Mourir nous fault ! ». C'est là un mouvement perpétué et renforcé par la réforme catholique dont les « *Pensez-y bien* » et les « *Vanités* » des œuvres picturales venaient tourmenter les consciences chrétiennes. Avec des représentations méprisant le corps, cette pourriture en puissance, tel le fier cadavre du comte de Chalons statufié par Ligier Richier au XVI^e siècle dans l'église de Bar-le-Duc.

Certains sanctuaires du Loir-et-Cher ont conservé la trace de la fondation d'une chapelle seigneuriale. Ainsi, dans l'église Saint-Saturnin de Conan, un haut relief, qui a gardé ses belles couleurs d'origine, témoigne de la volonté de Jean II de Gaignon de faire savoir à tous que c'est lui qui l'a fondée dans la première moitié du XVI^e siècle : « *Jehan de Gaignon, escuyer, seigneur de Connan, de Saint-Bouhaire et Marguerite Chasteygner son espouse ont fait faire ceste chapelle et l'ont fondée de deux messes par sepmainne. Priès Dieu pour eux* ».



Haut relief polychrome de la chapelle de l'église de Conan (41) fondée par Jean II Gaignon.
Cl. Xavier Anquetin

Ce texte figure au bas d'une scène où le seigneur est représenté agenouillé devant saint Jean-Baptiste, son saint patron, alors que derrière lui son épouse, également dans une posture dévote est accompagnée de sa patronne sainte Marguerite flanquée du dragon dont elle s'était libérée.

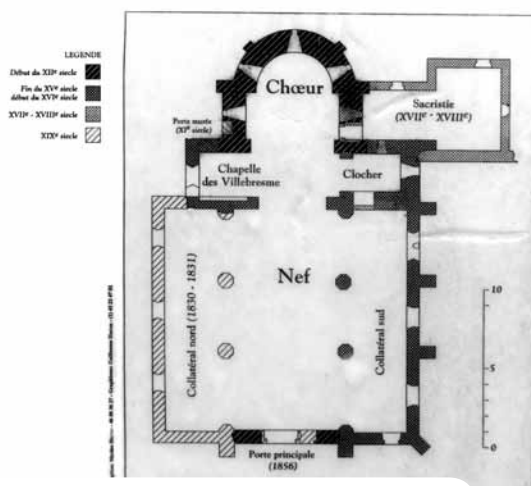
Autre exemple, en 1644, à Nouan-sur-Loire (Saint-Laurent/Nouan), Jacques de Bodin, « *vivant ecuyer, seigneur de Boisrenard, capitaine du chateau et parc de Chambort (...)* a fait construire et bâtir ceste chapelle qu'il a fait dédier à l'honneur de Dieu et de S. François » ; et de préciser devant Michel Delaunay, notaire de Blois, la nature des nombreuses messes qui accompagnent sa fondation.

Situation

Les chapelles seigneuriales qui occupent un espace variable – entre 25 et 45 m² – n'ont pas de situation fixe dans le sanctuaire ; certaines sont installées dans un bras du transept de l'église,

d'autres ont été rapportées, accolées à l'église primitive. À Fougères-sur-Bièvre par exemple, la chapelle a été conçue par les Villebresme dans le plan d'origine, alors qu'à Conan et Chaumont-sur-Tharonne, elle a été construite plus tard. Ce qui se traduit à l'extérieur de l'édifice par une prééminence bien visible.

Fougères-sur-Bièvre

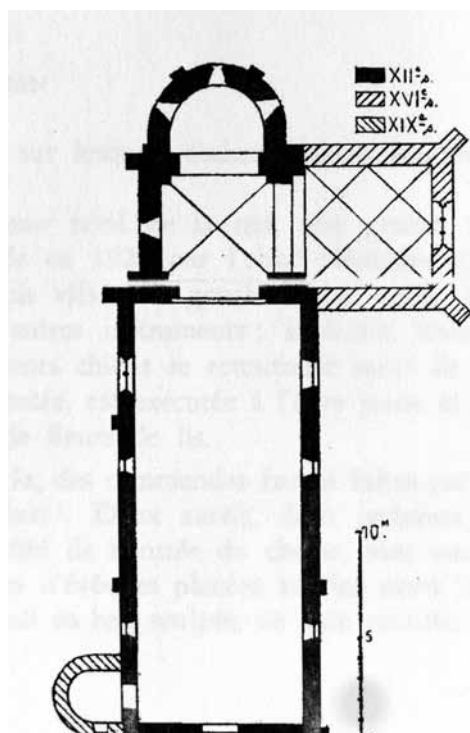


La chapelle des Villebresme, intégrée au chœur de l'église de Fougères-sur-Bièvre (41)

deux chapelles seigneuriales). Du point de vue architectural, ces chapelles n'obéissent pas non plus à un modèle unique. Selon l'époque de la construction, le style peut varier ; mais en Loir-et-Cher, la majorité d'entre elles ont été construites après la guerre de Cent Ans, c'est à dire entre la fin du XV^e et le milieu du XVI^e siècle, une période faste, un temps de paix et d'enrichissement. Des éléments de décor de la Renaissance ligérienne sont d'ailleurs visibles dans certaines de ces chapelles. Toutes ont un point commun : elles sont installées à un emplacement privilégié, à proximité de l'autel sur lequel elles s'ouvrent ordinairement par une arcature.



L'entrée de la chapelle des Montmorency dans l'église de Lorges (41). Cl. Xavier Anquetin



La chapelle des Gaignon, rapportée au XVI^e siècle au sud de l'église de Conan (41)

L'usage du caveau-pourrissoir

La chapelle seigneuriale comporte deux niveaux : celui de la chapelle dans laquelle le seigneur et sa famille assistent aux offices et celui du caveau funéraire souterrain qui la complète. Un espace pour les vivants et un espace pour les morts, pour leurs dépouilles. Les changements intervenus dans l'espace des sanctuaires au cours des deux derniers siècles ne permettent pas toujours d'affirmer aujourd'hui qu'un caveau funéraire existe sous le sol d'une chapelle. Pour s'en assurer, il faudrait pouvoir mener des investigations acoustiques au cas par cas. Parfois, heureusement, le caveau funéraire est parfaitement repérable et accessible.



L'entrée du caveau funéraire des Montmorency à Lorges (41).

Cl. Xavier Anquetin

À l'intérieur de l'église, la chapelle peut être située à droite ou à gauche, côté Épître ou Évangile (à droite à Lorges et Conan, à gauche à Fougères, à droite et à gauche à Saint-Viâtre qui possède

Il arrive qu'on le découvre d'ailleurs par hasard ; ainsi à Seully près de Chinon (37), c'est à l'occasion de la réfection du dallage de l'église en 2023 qu'il est apparu⁷.

À l'origine, le caveau servait de pourrissoir de cadavres. Au bout d'une bonne année d'exposition, le corps du défunt enfermé dans son linceul était en effet dépouillé de son enveloppe charnelle et réduit à ses ossements. Les fossoyeurs les rassemblaient et les entreposaient pieusement dans un coin du caveau qui jouait alors le rôle d'ossuaire privé. Le message chrétien conduisait en effet à préserver cette ossature du corps qui allait permettre sa reconstitution, le Jour de la Résurrection, pour le Jugement dernier. Aussi le seigneur avait-il un devoir vis-à-vis de ses ancêtres : celui de préserver leurs restes dans le caveau du lignage. Leurs ossements constituaient en effet à la fois un précieux dépôt matériel confié aux vivants, afin que les morts retrouvent leur corps à la fin des temps, et un capital symbolique non moins important aux yeux du seigneur, puisque ces ossements témoignaient de la continuité, de la permanence de la lignée dans le lieu.

Le caveau-pourrissoir n'est pas une création laïque ; il a été initié au cours des XI^e-XII^e siècles par les moines clunisiens qui trouvèrent là un moyen de résoudre le problème posé à la communauté monastique par la décarnisation des cadavres. Mais c'était aussi le temps où Cluny définissait un nouveau rapport de l'homme avec la mort et l'au-delà, et introduisait de nouveaux rites de comportement à l'égard du corps mort⁸. Depuis la chapelle seigneuriale, il était possible de descendre dans le caveau en soulevant une trappe en bois ou en déplaçant une ou plusieurs dalles que seuls les fossoyeurs étaient autorisés à manipuler. À Lorges (41), Seully (37) et Sainte-Mesme (78), un escalier de quelques marches permettait alors d'accéder au niveau inférieur⁹.

Les deux caveaux-pourrissoirs de l'église de Sainte-Mesme (78)

Les deux caveaux de cette église située dans la Hurepoix, près de la ville de Dourdan, ont été exceptionnellement préservés. Ils serviront donc de modèle pour expliquer le fonctionnement des pourrissoirs.

Le premier caveau de cette église, construit vraisemblablement au début du XV^e siècle, est situé sous le chœur ; une ouverture aujourd'hui obstruée, d'environ 50 centimètres de côté, indique dans la nef de l'église l'emplacement de la trappe qui permettait d'accéder au caveau après avoir emprunté un petit couloir. Là était donc « la cave de dessous le chœur de cette église, le lieu ordinaire de sépulture de la famille des seigneurs-

comtes de cette église » comme le précise un texte du XVII^e siècle. Comme tous les caveaux funéraires, celui-ci était de dimension moyenne : 3,18 m de longueur sur 3,25 m de largeur et 2,25 m de hauteur. Il a sans doute reçu des cadavres pendant deux siècles.

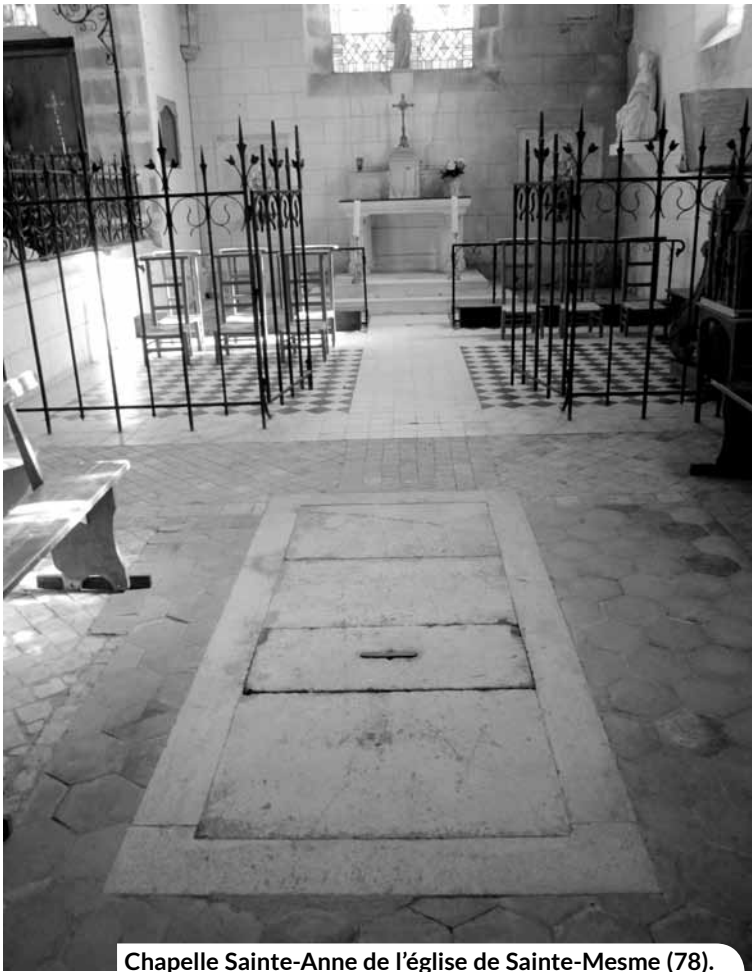
Une fois la mort constatée, le corps nu du défunt était enveloppé, par décence, dans un linceul et descendu dans le caveau par deux fossoyeurs qui l'installait sur des barres en bois espacées de 15 à 20 centimètres. À Sainte-Mesme, ce caveau possédait neuf barres de soutien du cadavre, dont les ancrages sont toujours visibles, alors que les supports putrescibles ont bien entendu disparu. Le caveau était partagé en deux par un muret central, de sorte que l'on pouvait exposer deux corps en même temps ; une mesure de précaution pour faire face à deux décès la même année, puisque le séjour dans le pourrissoir pouvait durer de 12 à 18 mois.



L'intérieur du caveau-pourrissoir sous le chœur de l'église de Sainte-Mesme (78). Lors de la descente d'un corps dans le caveau, les fossoyeurs inscrivaient la date par un graffiti au charbon. Sur la gauche, on distingue les alvéoles dans lesquelles étaient engagées les neuf barres en bois qui soutenaient les corps. Cl. Jean-Jacques Immel

Dans la première moitié du XVI^e siècle, un deuxième caveau a été construit sous une chapelle seigneuriale rapportée, édifiée alors sur le bas-côté de l'église. À la différence du premier, ce caveau était largement accessible par quatre grandes dalles rectangulaires en pierre.

Ici pas d'escalier, mais un couloir d'accès plus aisé à un caveau mesurant 3,18 m + 3,25 m + 1,70 m. Pas de barres en bois mais trois barres métalliques de six centimètres de section ; ce qui permet d'avancer l'idée qu'une modification est alors intervenue dans le rituel de sépulture, un corps ne pouvant reposer sur trois barres. Ce second caveau n'a sans doute pas servi de pourrissoir. Mais alors pourquoi ce changement ? La décarnisation achevée, ce qui était souvent



Chapelle Sainte-Anne de l'église de Sainte-Mesme (78).
Au premier plan, les quatre dalles de pierre permettant d'accéder au caveau funéraire. Cl. J. Gélis



Le second caveau-pourrissoir de Sainte-Mesme (78). Les barres en bois ont été remplacées par de lourdes barres en métal ; c'est là le signe d'un changement de fonction du caveau funéraire. Cl. J. Gélis

accéléralé par la ventilation du caveau à l'aide de deux soupiraux, les fossoyeurs sortaient les ossements de ce qui restait du linceul et, procédant à une réduction de corps, les entassaient le long des parois du pourrissoir. Une question se pose : ces ossements étant empilés dans l'obscurité d'un caveau fréquenté seulement

par les fossoyeurs, comment entretenait-on la mémoire des défunts, « en surface », dans la chapelle ? C'était le rôle des enfeux, ces niches funéraires très soignées, logées dans un mur de la chapelle depuis le Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle, des constructions souvent en élévation par rapport au sol de la chapelle.

En réalité, deux situations étaient possibles : soit l'enfeu recelait réellement la dépouille du fondateur de la chapelle, soit il s'agissait d'un simulacre, le corps étant absent puisque les ossements étaient entreposés dans le caveau. Selon l'époque, l'enfeu était couronné par une arcature en pierre, ou inscrit dans un cadre plus régulier : c'est le cas pour la chapelle de Fougères-sur-Bièvre par exemple.



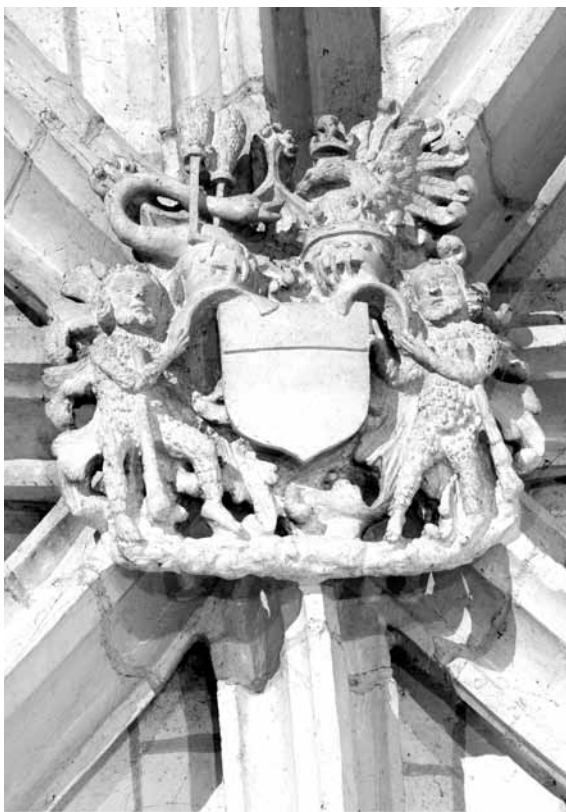
L'enfeu aujourd'hui en partie masqué de la chapelle des Villebresme à Fougères-sur-Bièvre (41). Cl. Xavier Anquetin

Au cours du XIX^e siècle, alors qu'il était désormais interdit de descendre dans le caveau, des plaques en marbre, blanches ou noires, rappelaient dans la chapelle les noms et les qualités des ancêtres, dont les ossements reposaient dans le caveau pourrissoir au-dessous. Dans la chapelle s'affichait ainsi une double parenté. D'une part, « une parenté immédiate », vivante, à laquelle on était attaché par des liens personnels et affectifs, ceux qui unissaient la famille assistant aux offices ou à diverses cérémonies. D'autre

part, « une parenté lointaine, toujours collective, anonyme et indifférenciée », qui ancrerait le seigneur et sa famille « à la mémoire ancestrale et à la terre du lignage ». Le « sépulcre des pères et des ancêtres » dans la chapelle constituait le cœur même du territoire sur lequel s'exerçait le pouvoir du seigneur. Ce lien était symbolisé par l'omni présence du blason de la lignée, cette carte d'identité du seigneur. À Fougères (le dragon des Villebresme) ou à Saint-Viâtre (les hommes sauvages de Wolfgang Eberhard), quoique parfois martelés, badigeonnés ou bûchés lors d'épisodes révolutionnaires, sont encore visibles et reconnaissables.



Blason initialement peint des Villebresme, dans la chapelle seigneuriale de Fougères-sur-Bièvre (41). Cl. Xavier Anquetin



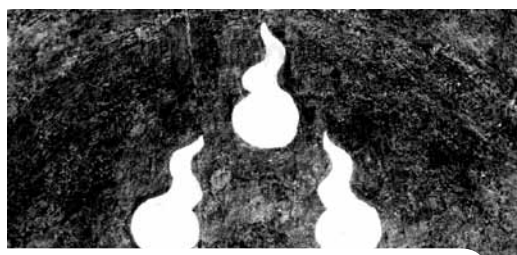
Blason aux hommes sauvages. Clé de voûte de la chapelle du transept gauche de l'église de Saint-Viâtre (41). Cl. Xavier Anquetin

Mais l'effacement de ces symboles du pouvoir seigneurial a été parfois antérieur à la Révolution. A Saint-Saturnin de Conan par exemple, alors que les descendants de Jean II de Gaignon ne résidaient plus dans la paroisse et que le caveau avait perdu son usage primitif de lieu d'ensevelissement des seigneurs, le curé de la paroisse manifesta, en 1713, sa volonté d'y être enseveli. Un choix peu banal, il faut le reconnaître¹⁰.



Dans la chapelle de l'église de Conan (41), la trappe d'accès au caveau a été masquée par du carrelage. Cl. Xavier Anquetin

Les litres funéraires peintes sur les murs intérieurs ou extérieurs du sanctuaire lors du décès du seigneur témoignent également de la place importante que celui-ci occupait au sein des communautés puisqu'elles étaient alors étroitement associées au deuil qui frappait la famille seigneuriale. Des fragments de litres subsistent aujourd'hui encore à Monthou-sur-Cher, Sougé et Vernou-en-Sologne par exemple.

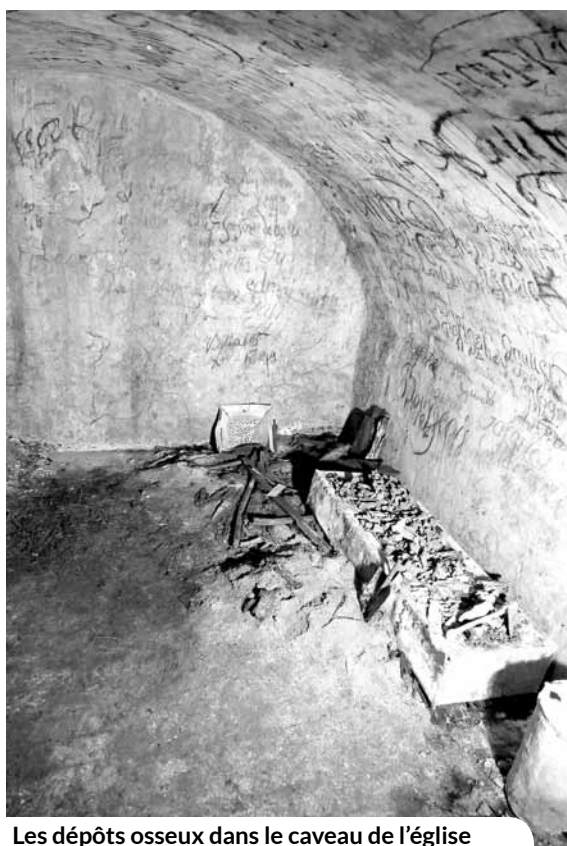


Larmes symboliques caractéristiques de la période de la Réforme catholique. Détail de la litre funéraire de l'église de Sougé (41)

Toutes les chapelles seigneuriales n'ont certainement pas disposé d'un caveau funéraire servant de pourrissoirs, mais cette recherche qui concerne les églises du Loir-et-Cher devrait permettre de préciser leur importance. Soulignons pourtant que la détection de ces caveaux est rendue aujourd'hui difficile en raison des travaux entrepris dans les chapelles depuis le début du XIX^e siècle. Des entrées ont été murées et les structures modifiées, rendant difficile la découverte de caveaux. C'est bien souvent le hasard d'une rénovation qui permet d'en révéler l'existence. Ce fut le cas en 2023 dans l'Indre-et-Loire, à Saint-Pierre de Seuilly près de Chinon¹¹. La consultation des archives devrait permettre de repérer d'éventuels caveaux.

Un changement majeur à partir du milieu du XVII^e siècle

La décarnisation achevée et les ossements précieusement recueillis, il n'en restait pas moins que ce corps d'ancêtre finissait dissocié, émietté. Avec le risque toujours possible de mélanger les ossements à d'autres ossements, sans parler de leur désagrégation dans l'humidité du caveau. Certes on pouvait considérer que la bienveillance de Dieu pourvoierait à la reconstitution des corps au Jour du Jugement, mais voilà qui n'était pas vraiment satisfaisant pour les familles.



Les dépôts osseux dans le caveau de l'église Saint-Ferréol de Saint-Fargeau (89). Cl. J. Gélis

Dès le XVI^e siècle, certaines d'entre elles commencèrent à manifester leur volonté de conserver le corps des défunts dans son intégrité. Mais les fouilles archéologiques montrent que c'est surtout à partir du milieu du XVII^e siècle que commence à émerger une nouvelle attitude seigneuriale à l'égard du cadavre. Désormais, l'évocation du corps de l'être aimé qui pourrit lentement dans la solitude du caveau devient insupportable aux proches. C'est donc bien ce changement majeur qui intervient dans les sensibilités qui permet d'expliquer les modalités nouvelles de sépulture ; elles sont appelées à se développer à partir des années 1650, lorsqu'apparaissent des techniques originales de conservation.

Chercher à conserver durablement un cadavre n'est pas nouveau. Dans l'antiquité, la dépouille des princes morts au combat était temporairement conservée dans le miel le temps de son rapatriement ; une solution qui était forcément réservée à quelques puissants, car le miel coûtait cher et n'était qu'un conservateur temporaire. Au Moyen Âge, lorsqu'un homme puissant venait à mourir loin de ses terres, on se préoccupait avant tout de rapporter ses ossements. On accélérail alors la décarnisation en plongeant le corps dans un chaudron d'eau bouillante ; c'est ce qui fut fait pour le corps de saint Louis, mort de la peste sous les remparts de Tunis et pour celui de Duguesclin, décédé sous les murs de Châteauneuf-de-Randon qu'il assiégeait. Mais le recours le plus fréquent, c'était la salaison des cadavres. Ainsi, lorsqu'un commandant de navire venait à périr en mer, son corps était plongé dans un tonneau de saumure pour qu'il puisse parvenir au port en bon état. C'était la méthode de conservation utilisée lorsqu'on voulait faire le « procès au cadavre » d'un suicidé ; comme la justice du temps était longue, le corps plongé dans un tonneau de sel attendait, dans une dépendance de la prison, le moment de sa comparution devant la justice... Mais ce recours à la salaison du cadavre était loin d'être satisfaisant malgré les précautions que l'on prenait, et il arrivait bien souvent que l'air de la prison fût empuanti par les relents d'un corps en décomposition.

Les familles seigneuriales recherchèrent donc une meilleure solution, plus durable pour leurs défunts. Après traitement du corps par les chirurgiens, le corps embaumé était placé dans un cercueil en plomb qui, bien serti, empêchait le corps de se putréfier. Cette volonté de conserver le corps du défunt dans son intégrité allait de pair avec une nouvelle attitude devant la vie qui s'affirma nettement à partir du début du XVIII^e siècle.

UNE NOUVELLE ATTITUDE DEVANT LA VIE

Il s'agit d'une réaction en profondeur par rapport au siècle précédent où l'Église et la morale imposaient à chacun de se préoccuper avant tout de sa destinée après la mort : vivre alors c'était avant tout se comporter en bon chrétien et préparer son paradis. Or, voilà que l'on se met à penser que la vie sur terre vaut d'être vécue... Une priorité nouvelle est donnée à la vie terrestre sur le salut de l'âme. C'est là un retournement sans précédent ! Alors que la mort était jusqu'alors acceptée parce que considérée comme la dernière étape de la vie, on cherche maintenant à en retarder l'échéance, en se tournant vers une médecine qui est pourtant bien incapable de répondre alors à la demande sociale ! De ce profond bouleversement des consciences et des comportements, rappelons deux exemples, deux mouvements du début du siècle des Lumières : d'une part, le fantasme de l'enterré vif, dont on ne retient souvent que la dimension grotesque des « solutions » apportées pour y faire face, et d'autre part, l'attitude de certaines élites de la Régence bien décidées à profiter de la vie, en réaction à l'atmosphère confinée, bigote, de la fin du règne de Louis XIV. Dans les deux cas, c'est bien l'aspiration profonde à vivre sa vie qui motive ces comportements.

Des considérations hygiénistes viennent d'ailleurs renforcer ce désir d'une vie meilleure et cette volonté de mise à distance de la mort. En 1776, on interdit les sépultures dans les églises en invoquant les odeurs et les miasmes des cadavres en décomposition que l'on rend responsables des épidémies¹².

La vision et l'approche de la mort deviennent désormais insupportables. Le temps est venu d'une séparation définitive entre le monde des morts et celui des vivants, le cimetière étant relégué à la périphérie des villes, en attendant qu'à son tour, un siècle plus tard, le cimetière rural soit déplacé à l'extérieur du village. Or en localisant le cimetière hors de l'espace des vivants, on s'éloigne physiquement du monde des ancêtres, tel qu'il était vécu jusqu'alors, surtout dans les campagnes. Il s'agit d'une rupture essentielle dans l'histoire des mentalités occidentales, la fin d'une osmose entre deux mondes, celui des vivants et celui des morts, qui garantissait la cohésion de la vieille société rurale. Désormais, les morts se sont éloignés de l'horizon quotidien ; leurs tombes, signe de leur présence au monde, disparaissant derrière les hauts murs des cimetières urbains ou ceux plus modestes du cimetière villageois.

Cette nouvelle manière d'être au monde qui s'est imposée progressivement concerne avant tout les aisés, c'est-à-dire ceux qui ont les moyens de faire traiter le corps de leurs défunts pour lui assurer une sépulture décente selon les nouveaux codes du rituel funéraire. L'embaumement des corps et le cercueil en plomb illustrent ce changement de comportement à l'égard des défunts, en particulier dans les familles seigneuriales.

APPRÊTER LE CORPS DES DÉFUNTS

De nouvelles techniques de conservation permettent maintenant de répondre à l'attente de la famille. Conserver l'intégrité du corps, y compris en préservant les traits du visage, est possible grâce au travail de préparation réalisé par certains praticiens. La salaison du cadavre, enfermé dans un sarcophage en plomb, est envisagée un temps ; mais elle apparaît vite imparfaite parce qu'elle ne parvient pas toujours à stopper la dégradation du corps. C'est donc vers l'embaumement complet du corps que l'on se tourne.

Longtemps réservé aux dépouilles royales et princières, l'embaumement concerne désormais celles des nobles et des riches bourgeois. Il devient le moyen le plus sûr de sauver les apparences du défunt, de garder l'image d'un corps intègre épargné par la dissolution. Un corps dont on va soustraire tout ce qui est susceptible de se corrompre rapidement, mais dont on va conserver l'essentiel des chairs. On a trouvé en effet le moyen de stopper la déchéance du corps du défunt, et même de lui garder sa forme humaine, son intégrité, bref tel qu'il était de son vivant. Un corps qui, après traitement, va paraître plongé dans un sommeil éternel...

La manière d'opérer

Une telle intervention sur le cadavre implique une démarche codifiée, avec une série de traitements opérés par des chirurgiens qui puisent leur science dans des ouvrages spécialisés. Le regard nouveau porté sur le cadavre suscite en effet à partir du milieu du XVII^e siècle toute une littérature d'ouvrages de médecine, d'opuscules de chimistes consacrés à l'embaumement du corps¹³.

Très vite, une méthode d'intervention apparaît. Le décès constaté, la famille se procure chez un artisan un cercueil anthropomorphe en plomb aux dimensions du corps du défunt. De son côté, le chirurgien auquel on a fait appel prépare des bandes de tissu pour les bras, les jambes et le corps. Il sort ses scalpels, des aiguilles et une scie. Il commence par ouvrir « les trois ventres », c'est-à-dire les trois cavités du corps : tête, thorax et abdomen.

C'est la tête qui demande le plus d'efforts au praticien. À l'aide de sa scie, il découpe avec précaution la calotte crânienne pour en évacuer la masse cervicale. Puis avec son scalpel, il incise le corps depuis le haut du thorax jusqu'au pubis ; il prélève alors les poumons et les entrailles qui avec le cerveau sont versés dans un baril en plomb, en faisant se succéder tour à tour un lit d'organes, un lit de poudres aromatiques auxquelles il ajoute du sel. Le baril est ensuite scellé et sera par la suite déposé près du corps dans le caveau funéraire¹⁴.



Entre deux cercueils en plomb aujourd'hui éventrés, on distingue le baril destiné à recevoir les organes internes du défunt prélevés lors de son embaumement. Caveau funéraire de Seuilly (37). Cl. Équipe de fouille, Seuilly, 2023

Les trois cavités une fois vidées, on les lave avec de l'esprit de vin, puis on les remplit de poudres aromatiques, de conservateurs, d'étope et de coton. Le corps est ensuite recousu. La tête, partie noble du corps, est l'objet d'une attention particulière. Elle est mise « dans un sac en forme de coiffe de nuit qui a des cordons qu'on tire pour serrer autour du cou, afin que toute la tête soit exactement enveloppée ». À Sainte-Mesme (78), le crâne d'un enfant, dont la calotte crânienne avait été savamment sciée, a été retrouvée dans le caveau du chœur, ainsi que des résidus de plantes et d'onguents tombés sur le sol. Un crâne d'adulte a été traité de manière identique à Seuilly (37).



La tête d'un enfant séparée de sa calotte crânienne pour en extraire le cerveau, lors de l'embaumement du corps. Caveau funéraire du chœur, église Sainte-Mesme (78). Cl. Jean-Jacques Immel

L'opérateur et ses aides s'occupent ensuite des bras, des cuisses et des jambes sur lesquels ils opèrent des « *taillades qui pénètrent jusqu'aux os* », dans lesquelles on verse des poudres aromatisées et salées ; puis on bande tous les membres. Enfin, « *on emmaillote le corps avec la bande préparée à cet effet ; on le coud dans une toile cirée et on le serre avec de la ficelle, comme un ballot : on le met ensuite dans le cercueil qu'on fait souder par le plombier* ». Le cercueil en plomb est souvent glissé dans un cercueil en chêne qui, à la différence du premier, va pourrir au bout de quelques dizaines d'années dans l'atmosphère confinée du caveau.

Le cœur, objet d'une attention particulière

Comme la tête, le cœur est traité avec beaucoup de respect, non seulement parce que l'on fait de lui le métronome de la vie, mais parce qu'il est investi d'une grande charge symbolique. Après avoir été prélevé, lavé à l'esprit de vin, il est placé dans un coffret en plomb que l'on scelle. Il est alors définitivement séparé du corps puisqu'il est très souvent transporté loin du lieu d'ensevelissement du corps du défunt. C'est ce qui se passe pour les grands seigneurs possédant des biens parfois éloignés. Avant leur décès, ils ont manifesté leur volonté d'être dans le caveau funéraire familial, tout en souhaitant que leur cœur soit transporté dans un autre lieu d'élection où ils possèdent des biens auxquels ils tiennent particulièrement. Ainsi Antoine de Chabannes, grand serviteur de Charles VII et ancien compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, qui mourut en 1488 dans son fief de Dammartin-en-Goële (77), où son corps repose, avait demandé que son cœur fût transporté et scellé dans un pilier de l'église Saint-Ferréol de Saint-Fargeau en Puisaye (89) dont il était le puissant seigneur.

Une plaque imposante, magnifiquement décorée, témoigne dans l'église Saint-Etienne de Cheverny (41) d'un cas plus étonnant. Le texte très détaillé indique que les cœurs de trois seigneurs, trois cousins, furent tragiquement lors des guerres de Religion, furent réunis dans le même écrivain : « *Leurs trois corps en vivant n'eurent qu'une même âme. Leurs trois cœurs morts n'ont qu'un seul tombeau* ». Dans l'église Saint-Aignan de Nouan-sur-Loire (41), ce sont les cœurs de Jacques de Bodin décédé en 1653 et son épouse Jacqueline de Marivets disparue deux ans plus tard qui sont emmurés dans la chapelle, alors que leurs corps avaient été vraisemblablement ensevelis dans un caveau funéraire. Le texte très bavard qui explicite leurs dernières volontés a été gravé sur des cœurs en cuivre ; il se ressent de l'époque ; en pleine période de Réforme catholique, le couple

y multiplie les demandes de messes pour le repos de leur âme.



Plaques en cuivre fermant la niche où ont été placés les cœurs de Jacques de Bodin et de son épouse Jacquette de Marivets, décédés respectivement en 1653 et 1655. Chapelle des Bodin. Église de Nouan-sur-Loire (41). Cl. J. Gélis

L'importance accordée au cœur du défunt pousse souvent la parenté à le déposer dans une boîte en plomb, véritable œuvre d'art ayant la forme d'un cœur : le cardiotaphe. Celui de Marguerite de La Trémouille décédée en 1686 à Seuilley (37) est ourlé sur ses faces d'un texte à la mémoire de la défunte. Quant à celui de Madeleine Du Plessis à Châtillon-sous-Colmont (53), il a lui aussi la forme d'un cœur, et un texte gravé précise la nature du contenu.



Cardiotaphe en plomb contenant le cœur de Marguerite de La Trémouille. Caveau de l'église de Seuilley (37). Cl. Équipe de fouille, Seuilley, 2023

Le corps mort est désormais un corps apprêté, durablement figé, « un beau cadavre apaisé », un corps endormi dans l'attente de la Résurrection¹⁵.

LE CAVEAU FUNÉRAIRE CHANGE D'AFFECTATION

La mutation des sensibilités, qui apparaît à partir du milieu du XVII^e siècle et qui s'accroît aux deux siècles suivants, modifie complètement la fonction du caveau funéraire. Ce changement est perceptible à Sainte-Mesme (78) dont les deux caveaux ont joué un temps le rôle de pourrissoirs. Or, cette fonction cesse au XVIII^e siècle, dans celui du chœur dès 1740, dans celui de la chapelle Sainte-Anne, vers 1770. Ils ne sont pas désertés mais leur affectation n'est plus la même ; non seulement on ne tolère plus l'exposition du corps dans l'attente de sa décarnisation, mais on abandonne les « taillades » musculaires et l'usage du sel.

Le traitement du corps est d'autant plus nécessaire que, dès la fin du XVIII^e siècle, les proches se trouvent souvent confrontés à une difficulté. Ses membres résident de moins en moins souvent au village et meurent à la ville. Ils n'en restent pas moins attachés au berceau de la famille, à leur ancrage territorial. Mais alors se pose une question : comment assurer dans de bonnes conditions le transfert du corps dans le caveau des ancêtres parfois éloigné du lieu de décès ?

C'est l'amélioration des procédés de conservation par embaumement et la multiplication spectaculaire, dans la première moitié du XIX^e siècle, des agences de thanatopraxie qui rendent possible le transfert des corps après traitement ; or désormais, le corps est livré exclusivement à la chimie. Les embaumements se multiplient, au point qu'on a pu dire que l'embaumement était « une passion romantique¹⁶ ». Une fois embaumé, donc à l'abri de la décomposition, le corps est transporté au village par la route, puis à partir des années 1860 par le train. Après la cérémonie religieuse dans l'église du village, le cercueil est descendu dans l'ancien caveau-pourrissoir devenu dépôt de cercueils.

Un tel changement va nécessiter une réorganisation, une rationalisation du lieu. D'abord un élargissement de l'ouverture, pour descendre les cercueils dans de bonnes conditions ; c'est le cas à la chapelle Sainte-Anne de l'église de Sainte-Mesme (78). À l'intérieur du caveau, qui fait maintenant office de tombeau collectif, les cercueils vont être, soit installés sur

des barres de métal capables d'en supporter le poids (cf. là encore à Sainte-Mesme), soit glissés dans des alvéoles clairement individualisées avec un enfeu-bouchoir portant le nom de la personne, sa date de naissance et de mort, sa qualité et ses titres (Nouan-sur-Loire [41]). Pour honorer la mémoire des défunts, leur identité peut être rappelée à l'étage au-dessus, sur un mur de la chapelle (Louville-La-Chenard [28]). On est bien loin de l'ancien pourrissoir et du dépôt hétéroclite d'ossements d'ancêtres ! Un tel changement va entraîner un double problème.



Enfeux contenant les cercueils. Caveau funéraire seigneurial, Nouan-sur-Loire (41).

Cl. J. Gélis

Mes remerciements à Jean-Paul Sauvage qui m'a signalé la chapelle de Nouan-sur-Loire.

UN DOUBLE PROBLÈME : LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CAVEAU ET SA SATURATION

La grande loi sur les sépultures de l'an XII (1804) va fixer de nouvelles conditions d'accès au caveau. Non seulement, on ne peut plus enterrer dans l'église, mais il n'est plus permis de descendre dans le caveau à partir de la chapelle ; les trappes sont désormais masquées par du carrelage, comme on l'a vu avec l'exemple de Conan. Descendre un nouveau cercueil dans le caveau suppose désormais que l'on trouve un accès à partir de l'extérieur du sanctuaire. Les familles vont alors faire construire un escalier extérieur, dont l'accès sera obturé par une lourde dalle ou par une porte en métal ; ainsi, à Nouan-sur-Loire accède-t-on au caveau familial par un escalier situé dans le cimetière.



Accès extérieur au caveau funéraire seigneurial. Cimetière de Nouan-sur-Loire (41) créé au XIX^e siècle. Cl. J. Gélis



Escalier d'accès au caveau funéraire seigneurial, cimetière de Nouan-sur-Loire (41). Cl. J. Gélis

Certaines tolérances locales se sont pourtant perpétuées. À Longpont-sur-Orge (91), aujourd'hui encore, des cercueils sont introduits dans le caveau à partir d'une trappe située dans le chœur du sanctuaire ; elle est à nouveau scellée au plâtre après chaque descente de cercueil.

La saturation par entassement des cercueils dans l'espace forcément limité du caveau funéraire, constitue un second problème. Dès la loi de l'an XII, certaines familles trouvent une solution à cette situation en faisant construire dans le parc de leur domaine une chapelle privée, dotée d'une crypte qui va recevoir les cercueils dans des niches prévues à cet effet ; un autel permet d'y faire dire des messes lors de l'anniversaire de la disparition des défunts. Mais la solution la plus fréquente consistera, au cours du XIX^e siècle, à faire construire une chapelle, souvent ostentatoire, dans le cimetière paroissial ; ou encore, comme dans le cimetière de Veilleins (41), à réserver aux châtelains l'espace privilégié qui entoure le chœur du sanctuaire.

L'évolution des pratiques dans les caveaux funéraires des chapelles seigneuriales est le reflet des changements intervenus au cours des siècles modernes dans la manière d'appréhender le corps mort, le cadavre. Le passage du corps exposé dans le pourrissoir au corps embaumé pour en préserver l'intégrité apparente témoigne de l'évolution des mentalités à propos de la mort et du lien existant entre les vivants et les morts. La volonté de profiter de la vie sur terre et l'affaiblissement dans le même temps des croyances religieuses ont entraîné la rupture de ce qui fondait jusqu'alors l'assise même de la famille : la forte solidarité entre les générations. La disparition progressive de la vieille culture rurale, qui accordait un rôle essentiel aux ancêtres de la lignée, a ouvert la porte à de nouveaux comportements, à une nouvelle manière d'être au monde, dont nous sommes les héritiers.

Nous vivons en effet un nouveau temps de la mort et des rites funéraires, une étape, une rupture même dans le comportement à l'égard du corps mort. Le rite de fleurissement des tombes à la Toussaint masque mal aujourd'hui l'affaiblissement de la fréquentation des cimetières en dehors de ce temps fort, surtout de la part des jeunes générations. Cette rupture se marque aussi par le choix devenu majoritaire en un quart de siècle de la crémation, qui fut longtemps freinée par l'hostilité des autorités religieuses à la pratique.

Nous sommes désormais bien éloignés de la relation étroite qu'on entretenait autrefois avec le monde des ancêtres. On ne partage plus avec

les défunts le repas solennel sur les tombes auquel on les conviait le Jour des Trépassés ; ces ancêtres mythiques, symboles de la pérennité de la lignée, sont oubliés... Mais en cours de route, l'Homme a perdu ce qui donnait autrefois cohérence aux rites, le lien étroit et profond entre générations. Il n'a plus aujourd'hui de vraie référence : il meurt solitaire...

NOTES

1. Ariès Philippe, *L'Homme devant la mort*, Seuil, L'Univers historique, Paris, 1977.
2. Kantorowicz Ernst, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Gallimard, Bibliothèque des histoires, Paris, 1989.
3. Lauwers Michel, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Aubier, coll. historique, 2005.
4. Bertrand Régis, « Que reste-t-il des repas funéraires en France à l'époque moderne et contemporaine ? », dans *Mort et Mémoire, Provence XVIII^e-XX^e siècles*, Éditions La Thune, Marseille, 2011, chap. 4, p. 85-99.
5. Beaune Colette, « Mourir noblement à la fin du Moyen Âge », dans « La mort au Moyen Âge », *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 1975, 6, p. 125-144.
6. À Fougères-sur-Bièvre, où le banc seigneurial est toujours en place, le blason de la famille Villebresme a été martelé, sans doute à la Révolution.
7. Rapport de sondage archéologique, Seully (Indre-et-Loire), Église Saint-Pierre, Caveau des seigneurs de Coudray-Montpensier. Sous la direction de Pierre Papin. Le Service d'archéologie du département d'Indre-et-Loire, mars 2023.
8. Sur le rôle de Cluny dans la pastorale de la mort, cf. Dominique Iognat Prat, « Des morts très spéciaux aux morts ordinaires : la pastorale funéraire clunisienne (XI^e-XII^e siècle) », dans « La mort des grands. Hommage à Jean Devisse », *Médiévales*, année 1996, vol. 15, n°31, p. 78-91.
9. Aujourd'hui encore, l'emplacement d'une ancienne trappe est visible dans l'église de Conan (41), où un carrelage de remplacement diffère par sa couleur de celui du reste de la chapelle. Toute descente dans les caveaux funéraires depuis l'intérieur de la chapelle fut en effet interdite à partir du début du XIX^e siècle.
10. Mention en est faite par un écrit figurant dans la chapelle, au-dessus de l'ancienne trappe d'accès au caveau funéraire.

11. Rapport de sondage archéologique, Seuilly (Indre-et-Loire)

12. C'est ainsi que l'on va déplacer le cimetière des Innocents du cœur de Paris aux carrières de Denfert-Rochereau, les Catacombes.

13. Tels ceux de Philbert Guybert, *Manière d'embaumer les corps morts*, Jean Jost, Paris, 1639 ou de Louis Pénicher, *Traité des embaumemens selon les*

anciens et les modernes, Paris, Barthélemy Girin, 1699.

14. Ce fut le cas à Seuilly (37) comme l'a montré la fouille de 2023.

15. On peut rapprocher ces corps embaumés des simulacres en cire de corps saints disposés sous les autels de certains sanctuaires, comme à Talcy (41).

16. Carol Anne, *L'embaumement, une passion romantique. France XIX^e siècle*, Champ Vallon, 2015.



Photo Philippe Boulais

JACQUES GUILLON ENTREPRENEUR

par Bruno GUIGNARD

Introduction

« 14 juin 1829 - Mort de M. Guillon. Cet homme intelligent était venu à Blois, simple compagnon menuisier ; mais les circonstances dont il sut profiter ne tardèrent pas à changer sa position. Il acheta pour les démolir, plusieurs de nos anciennes églises que la Révolution avaient supprimées, notamment ; Saint-Sauveur sur la place du Château ; Saint-Martin dans la rue de ce nom ; les Nouvelles Catholiques au Puits-du-Quartier ; Saint-Honoré sur la place de même nom, etc. Il se rendit également acquéreur des Jardins hauts du château, qui forment aujourd'hui la belle propriété dite des Lices. Enfin la ville lui doit d'importantes constructions, entre autres, le grand bâtiment dont la façade règne sur toute la longueur du Marché-Neuf et qui occupe une partie de l'emplacement des Nouvelles Catholiques ».

C'est en ces termes que Alexandre Dupré, dans ses *Éphémérides Blésoises*¹ publiées à partir de 1854 dans le *Journal de Loir-et-Cher*, retrace la carrière de Jacques Guillon. Et jusqu'à ces dernières années, c'était sans doute la meilleure et quasiment la seule biographie disponible sur ce personnage.

La commémoration du bicentenaire de la Révolution en 1989 allait, au travers de plusieurs publications, faire apparaître le nom de Guillon à diverses reprises et pas seulement dans les entreprises de démolition ou de spéculation auxquelles son nom reste attaché². C'est à cette période que j'ai commencé à m'intéresser à cette personnalité discrète et pourtant incontournable que Dufort de Cheverny, son contemporain, qualifie ainsi : « un Guillon, jadis menuisier, maintenant entrepreneur de bâtiments, homme à

moyens et intelligence, mais qui s'est montré ingrat envers l'évêque de Blois son protecteur, à qui il doit sa fortune. Ambitieux, fin, rusé, jacobin par principe et faux par caractère, il gouverne despotiquement les autres³ ». Nous tâcherons de voir si ce portrait peu flatteur correspond ou non à la réalité.

Enfance et jeunesse

Et tout d'abord, penchons-nous sur cette affirmation de Bergevin et Dupré qui fait naître Guillon à Angoulême⁴.

La famille Guillon est originaire du Montmorillonnais, plus exactement de Saulgé, où naît Nicolas Guillon, père de Jacques, le 16 janvier 1712. Mais c'est à Persac, modeste village proche de la vallée de la Vienne, au sud de Lussac-les-Châteaux, que Nicolas Guillon épouse, le 26 février 1737, Marie Anne ou plutôt Marianne Champion⁵, dont la famille originaire de Lussac s'est implantée à Persac au début du XVIII^e siècle. Dans les années 1730-1740, Nicolas Guillon se déclare « garde, notaire et procureur de la seigneurie de Persac », sans doute des titres assez ronflants pour un simple tabellion de village, assez cependant pour asseoir une notabilité qui amène Nicolas Guillon à tenir nombre d'enfants de Persac sur les fonts baptismaux en qualité de parrain, dont on repère la belle signature, simple et sans paraphe.

Fixé à Persac c'est dans cette paroisse que naissent les huit enfants qu'il a de Marianne Champion : Hyacinthe en 1738, Marie Anne en 1740, Anne, sans doute vers 1742, Jacques-René le 26 mai 1743, Joseph en 1745, Marie en 1746, Jean en 1748 et Jean René en 1751. Nicolas Guillon meurt en 1753, alors que le petit Jacques

n'a que 10 ans. Marianne Champion ne paraît s'être remariée et mourra le 11 mars 1789 à l'âge de 78 ans. Son frère aîné Hyacinthe deviendra maire de Persac durant la Révolution. De la prime jeunesse de Jacques, on ne sait pas grand-chose d'autre. Sans doute est-ce après la mort de son père qu'il entre en apprentissage chez Joseph Vachon, menuisier à Moussac-sur-Vienne, village voisin de Persac⁶.

Guillon à Chambord

Il faut attendre 1765 pour retrouver sa trace, cette fois-ci dans la région blésoise, à Chambord plus précisément. À cette époque, il est compagnon menuisier et on le voit comme témoin au troisième mariage de son patron, Nicolas-Laurent Billon, « entrepreneur des bâtiments du roi pour la menuiserie au château de Chambord » avec Anne Dubois. Guillon doit être depuis peu de temps à Chambord car il est mentionné comme « de la paroisse de Persac en Poitou⁷ ». Et c'est pourtant en qualité de témoin de la mariée et non du marié, son patron, que Guillon est cité comme témoin, ce qui laisse supposer une relative familiarité.

Le 19 janvier 1768, « Jacques Guillon dit Poitevin, garçon menuisier chez maître Billon menuisier du roi à Chambord » est à nouveau témoin à un mariage, celui de Jean Montebaud, couvreur, originaire de la paroisse Saint-Blaise de Belâbre, presque un « pays » pour Guillon, si l'on songe que dix lieues à peine séparent Belâbre de Persac.

Nous ne savons pas dans quelle mesure Guillon travaille au château ni à quels travaux. Sans doute travaille-t-il à ces ouvrages de menuiserie que l'on peut encore admirer à Chambord, tels que des huisseries ou des boiseries d'alcôve, dont on sait qu'elles ont été conçues dans ces années 1770 pour les appartements du marquis de Saumery, alors gouverneur du château. Sa présence au sein de l'atelier Billon dut être suffisamment longue et continue pour qu'il demande en mariage la fille de son patron, Marie-Françoise Billon, issue du deuxième mariage de Nicolas Billon avec Françoise Réquille. Le 6 février 1769, la cérémonie nuptiale est célébrée à l'église de Chambord en présence de René Guillon, frère du marié, sans doute venu tout exprès de Persac. Peut-être apportait-il avec lui l'autorisation de Marie Champion accordant à son fils encore mineur la permission de fonder un foyer.

Pendant plusieurs années encore, Jacques Guillon restera à Chambord où naissent deux de ses enfants, Jacques-Laurent qui meurt l'année même de sa naissance en 1770 et Françoise-Marie qui naît le 5 janvier 1772. Dès cette époque, Guillon est dit « maître menuisier », alors

qu'il ne sera officiellement reçu à la maîtrise qu'en 1775. En 1773, la mort de Marie-Françoise Billon bouleverse la vie de Jacques Guillon. Cesse-t-il alors de travailler avec son beau-père ? Nous l'ignorons, mais une chose est certaine : on ne le voit plus du tout figurer, ni comme témoin, ni comme parrain dans les registres de Chambord après 1773, même si, en juillet 1774, c'est le curé de Chambord qui publie encore les bans du remariage de Jacques Guillon.

Installation à Blois

C'est en effet à Blois que va maintenant se dérouler la vie de Jacques Guillon. Le 11 juillet 1774, en l'église Saint-Honoré, il épouse Marie-Françoise Mauny, fille de François Mauny, tonnelier à Blois et de Jeanne Oudinne. Dès lors, Guillon semble soucieux d'établir sa position et de ne plus dépendre d'un patron.

Le 3 janvier 1775, il requiert du corps des menuisiers de Blois d'être reçu maître au sein dudit métier et le 24 janvier suivant, il comparaît devant sept maîtres menuisiers qui lui font jurer « de bien et fidèlement exercer son métier et de se conformer aux règlements et ordonnances de police ». Après avoir montré qu'il connaît le métier – sans doute a-t-il produit les preuves de son apprentissage chez Joseph Vachon et sûrement des certificats de son patron Billon à Chambord – et en conséquence de l'expérience qu'il a acquise, il est reçu maître menuisier « en la ville, faubourg et banlieue de Blois⁸ ».

Durant les années qui suivent, on perd un peu la trace des activités des Guillon. Sa présence à Blois est cependant attestée par les registres paroissiaux. En 1774, il réside sur la paroisse Saint-Martin. Par la suite, la naissance de ses sept enfants est enregistrée à Saint-Sauveur, église voisine de son domicile puisqu'il dit résider « au château », sans que l'on puisse distinguer si cette appellation désigne le château lui-même ou son avant-cour, c'est à dire l'actuelle place du Château. Précisons tout de suite que sur les sept enfants que nous venons de mentionner, seuls Jean-François, né en 1775 et Marie-Catherine, née en 1780, atteindront l'âge adulte. Le 20 nivôse an VIII, Marie-Catherine épousera Prosper Robert, horloger à Blois, duquel elle aura en 1805 un fils, qui deviendra le célèbre Jean-Eugène Robert-Houdin⁹.

Premières opérations

On perd un peu la trace de Guillon jusqu'en 1786. À cette date il soutient un procès contre la communauté des maçons de Blois. Déjà maître menuisier et maître charpentier, Guillon voulait réunir en sa personne tous les titres nécessaires

pour exercer l'industrie complète du bâtiment. Il se pourvoit donc d'une lettre de finance pour jouir de l'état de maçon, couvreur, etc. et requiert son inscription sur le tableau des maçons. Appelé devant l'assemblée de la communauté pour être examiné et satisfaire à l'interrogatoire appelé chef d'œuvre, Guillon ne peut ou ne veut répondre. L'assemblée décide qu'il ne serait pas porté sur la liste des maîtres jusqu'à ce qu'il eut satisfait à l'examen. De là, procès qui dura plusieurs années. Guillon soutenait, qu'étant déjà maître de deux communautés bien plus éminentes et plus industrielles que celles de maître maçon, qu'il n'était pas tenu au *chef d'œuvre*. Nous ne connaissons pas l'issue du procès mais en 1788, dans un *Précis* imprimé à Blois¹⁰, il se déclare maître menuisier, maître charpentier et maître maçon entrepreneur de bâtiments¹¹. Sans doute les affaires de Guillon furent-elles prospères durant toutes ces premières années blésoises, car en 1787, ses moyens vont lui permettre de réaliser l'une de ses premières opérations immobilières.

En 1786, la communauté des Nouvelles Catholiques, couvent de filles protestantes converties, implanté au Puits du Quartier à la fin du XVII^e siècle, se trouvait trop petitement logée dans des bâtiments vétustes jugés irréparables. Mgr de Thémines, évêque de Blois ayant décidé de réunir les Cordeliers de Blois à ceux de Vendôme, les bâtiments des Cordeliers se trouvaient disponibles pour accueillir les Nouvelles Catholiques mais réclamaient une appropriation.

Comment Guillon était-il entré en contact avec les religieuses, nous ne le savons pas. Sans doute l'intervention de Mgr de Thémines dût-elle jouer dans le choix de Guillon comme entrepreneur des travaux. Nous savons en effet que Guillon avait effectué des travaux semble-t-il importants au séminaire de Blois, au bas bourg Saint-Jean. Le registre des comptes du prieuré de Boulogne, rattaché à la mense épiscopale, fait état de sommes versées à Guillon à valoir sur la nouvelle bâtisse du séminaire ; 2 000 livres le 8 juin 1787, 3 000 livres le 18 juin, 3 000 livres le 14 juillet, 4 675 livres le 9 janvier 1788, 2 400 en août, 2 400 encore en janvier 1789, ce qui représente la coquette somme de 17 475 livres versées en acompte¹². En 1791, Guillon fera encore valoir une créance de 1 171 livres pour les mêmes travaux¹³ et en 1793, une créance de 4 000 livres que Guillon possède sur « l'émigré Thémines » reste encore impayée¹⁴. Nous ne connaissons pas la nature et l'importance de ces travaux effectués au séminaire, mais l'importance de la somme (plus de 20 000 livres de travaux) laisse

supposer d'une part des ouvrages beaucoup plus importants que de simples travaux de menuiserie, d'autre part une fréquentation assidue du milieu épiscopal blésois et si ce n'est de l'évêque lui-même, du moins de ses vicaires généraux. D'autre part, l'affirmation de Dufort de Cheverny qui prétend que Thémines était « *le protecteur de Guillon qui lui doit toute sa fortune*¹⁵ » permet de penser que Guillon était en effet bien introduit dans ce milieu.

Toujours est-il que dans l'affaire des Nouvelles Catholiques, Guillon s'impose non seulement comme menuisier, mais surtout comme entrepreneur général des travaux, ce qui correspond bien aux ambitions affichées dans son procès contre les maçons de Blois.

Le 24 janvier 1787, pour la somme de 7 500 livres, il se rend acquéreur des anciens bâtiments du couvent, ainsi que du terrain sur lequel ils sont édifiés. Mais en compensation de cette somme modique, il s'engage à effectuer les travaux nécessaires « *à la construction et réparation de la maison des R.P. Cordeliers pour y loger convenablement les dames religieuses Nouvelles Catholiques*¹⁶ ». Les onze articles du devis¹⁷ montrent les différentes transformations projetées et notamment l'aménagement de classes et d'un dortoir dans l'ancien réfectoire des moines. On peut d'ailleurs supposer que c'est à cette époque que fut mutilée la fresque attribuée à Andrea Solario et aujourd'hui conservée au musée de Blois. L'ensemble des travaux projetés s'élève à 22 465 livres. Un mémoire du 16 février 1789¹⁸ apprend que les travaux réalisés dépassèrent les 36 000 livres. Le détail



Fresque des Cordeliers

de ce mémoire montre une très grande variété de travaux, aussi bien de menuiserie que de charpente, couverture, maçonnerie, serrurerie, peinture, vitrerie et même ferblanterie pour la pose des gouttières du toit. Guillon a d'ailleurs abandonné le qualificatif de maître menuisier pour celui d'entrepreneur, plus en rapport avec ses activités réelles.

Quant à l'ancien couvent des Nouvelles Catholiques, Guillon va y réaliser sa première opération immobilière. Après avoir éteint tous les droits et profits seigneuriaux qui pouvaient subsister sur ce terrain – le fief du Quartier, relevant autrefois de l'autorité du comte de Blois, était le siège d'une justice et sa maison seigneuriale se trouvait précisément sur l'emplacement du couvent – Guillon fait démolir la dizaine de maisons particulières qui, réunies et aménagées lors de l'installation des religieuses en 1689, constituaient leur maison conventuelle. Une nouvelle place est ainsi créée que la *vox populi*, relayée par l'administration municipale, appellera bientôt « la place de Monsieur Guillon¹⁹ ».



Place du Puits du Quartier

La création de la place entrainait bien dans les vues de la municipalité. Dans sa séance du 15 septembre 1787, le conseil de ville, ayant appris que la maison des Nouvelles Catholiques avait été vendue au sieur Guillon, « pense que son emplacement conviendrait à l'installation d'un marché. Cet emplacement est au centre de la ville, abordable de tous côtés par des rues peu fréquentées; vis à vis la maison de M. Petit est une fontaine publique et tout à côté un égout joignant l'Arrou. A cet emplacement s'ajouterait celui connu sous le nom de Puits du Quartier, sur lequel le marché à la volaille est installé depuis longtemps. Les sieurs Guillon et Talbert sont disposés à se prêter aux décisions de

l'assemblée. Le sieur Guillon, en gardant pour lui les matériaux et un espace au bas du coteau suffisant pour y bâtir des maisons, s'engage à céder le surplus tout déblayé pour le prix auquel il a acheté lui-même²⁰ ».

Cette place agrandit singulièrement l'étroit carrefour du Puits du Quartier, à la rencontre des rues Haute et Basse, des degrés Saint-Honoré et de la rue du Puits du Quartier. Dès 1790, on y transfère « provisoirement » le marché du Change. Provisoire durable puisque le marché au beurre et aux légumes se tiendra sur ce lieu jusqu'au milieu des années 1920. Sur le côté nord de la nouvelle place, contre le mur de soutènement des degrés Saint-Honoré, Guillon entreprend la construction d'un vaste immeuble de rapport dont la partie centrale existe encore le long de la rue Denis-Papin, reprise en sous-œuvre lors du percement de la rue, pour l'aménagement des boutiques qui existent encore de nos jours.



Maison du Puits du Quartier

À la même époque, Guillon apparaît dans d'autres affaires d'importance. Lorsqu'au début de 1788, le régiment du Royal Comtois s'installe au château, celui-ci est proche de la ruine. Il y manque jusqu'au plus élémentaire confort, à commencer par les lits des soldats. Le 1^{er} avril 1788, une affiche annonce « qu'il est ordonné aux maîtres menuisiers de cette ville de fournir les compagnons qui leur seront demandés par le syndic et adjoint de leur communauté pour travailler à la construction des lits nécessaires pour le régiment Royal Comtois. Ils s'adresseront à cet effet au sieur Guillon au château, qui leur fournira le bois nécessaire. Et dans le cas où il ne se trouverait pas de compagnon, les maîtres sont tenus d'y suppléer de leur personne, à peine de désobéissance et de punition²¹ ». Il faut croire qu'en la circonstance les compagnons durent manquer puisque c'est aux maîtres eux-mêmes que Guillon est sommé de payer les couchettes qu'ils ont fournies. Dix maîtres menuisiers se sont mobilisés pour fournir 178 couchettes au prix unitaire de 9 livres la couchette. En cette

affaire, Guillon apparaît au titre « *d'entrepreneur des couchettes du cazernement de cette ville* » et, ne pouvant sans doute fournir seul à l'ouvrage, sous traite aux confrères, qui sont payés de leur tâche en septembre 1788²².

La préparation des États généraux fournit à Guillon une autre occasion de se montrer sur la scène de la vie publique. Le palais du présidial



Palais de justice

de Blois dans lequel doit se dérouler l'assemblée générale des trois ordres, était en effet fort vétuste et ne pouvait recevoir la foule des députés sans un minimum d'aménagement. Sur la demande du procureur du roi, le lieutenant général Druillon charge Guillon des travaux. Il s'agit d'une part d'agrandir la salle d'audience du Présidial en supprimant la cloison qui la sépare de la première salle, de manière à loger les 556 députés qui s'y réuniront le 16 mars 1789. D'autre part, il est nécessaire d'aménager la chambre du Conseil, celle de l'Élection et celle des Eaux et Forêts, pour que les assemblées particulières des trois ordres puissent s'y tenir. Enfin, il importe de vérifier la solidité du premier étage et pour ce faire, il est nécessaire d'étayer les poutres qui soutiennent les voûtes de la halle au rez-de-chaussée. Le tout est effectué par Guillon, sous l'inspection du contrôleur des Bâtiments du roi, pour une somme de 2 274 livres²³.

Un citoyen notable, investi dans la vie de la cité

On est dès lors moins surpris, au vu de ces

activités officielles, de constater l'ascension sociale de Guillon et son accession à des ministères publics. Dès le mois d'août 1789, il est membre élu des artisans au comité permanent de la ville de Blois. La loi du 14 décembre 1789 permet aux communes de refondre leurs organismes municipaux qui comprennent désormais des officiers municipaux (équivalent à nos maires adjoints) et un conseil de notables (équivalent à nos actuels conseillers municipaux), le tout en remplacement des anciens échevins. Les élections du 27 janvier 1790 portent Guillon au sein du conseil général de la commune de Blois en qualité de notable, élu 7^e sur une liste de 25 notables, par 125 voix sur 496 votants²⁴.

Très rapidement d'ailleurs, Guillon renforce cette position officielle en profitant de circonstances favorables. Le 30 juillet 1791, Gentien Rangeard de la Boissière, ancien procureur de la Chambre des Comptes, alléguant son grand âge et ses infirmités, présente sa démission d'officier municipal. Le conseil écrit à M. Baignoux-Gaulteron, premier notable, pour le prier de venir remplacer M. Rangeard et de prendre ses fonctions. Sur le refus de M. Baignoux, le conseil général de la commune arrête qu'il sera écrit à M. Guillon, *second notable* (c'est nous qui soulignons car il n'était auparavant que septième notable) pour le prier de venir remplacer ledit sieur Laboissière. Le 3 août 1791, Guillon accepte la place d'officier municipal qui lui est offerte et jure d'être « *fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de remplir avec fidélité les fonctions qui lui seront confiées* »²⁵.

Aux élections de 1791, il est réélu, cette fois régulièrement, comme officier municipal et arrive 2^e sur la liste avec 79 voix, derrière le citoyen Debye-Chéron, 1^{er} officier, qui en a 88²⁶. Désormais Guillon se maintient, avec une rare constance en cette période troublée, aux affaires de la cité. Le 28 frimaire an II (18 décembre 1793), il est élu membre du comité de surveillance²⁷. En septembre 1795, il est choisi par l'assemblée primaire comme électeur des députés au Conseil des Cinq cents, pour la section du Collège et du faubourg du Foix²⁸. Le 20 brumaire an IV (11 novembre 1795), il est élu administrateur municipal²⁹. Conseiller sortant en mars 1797, il est de nouveau élu administrateur en octobre de la même année, « dans l'attente d'élections » qui ont lieu en mars 1798 et qui le reconduisent dans son mandat avec 741 voix³⁰. Enfin en août 1800, il est, par arrêté préfectoral, nommé conseiller municipal et ce, semble-t-il, pour la dernière fois³¹. L'Empire paraît lui avoir été défavorable et nous verrons plus loin les différends qui l'opposent alors à la municipalité blésoise.

Un révolutionnaire modéré

Durant les années 1792-1795, qui correspondent à la période la plus sombre de la Révolution Française, Guillon semble avoir été un révolutionnaire modéré, donnant toutefois suffisamment de preuves de son patriotisme pour être maintenu dans ses fonctions, en dépit des événements qui secouent la ville.

On le voit le 9 brumaire an II (30 octobre 1793), lors de la grande séance d'épuration que le représentant du peuple Guimberteau a organisé dans la ci-devant église cathédrale. Après avoir stigmatisé le modérantisme des dirigeants et notamment de Dinochau, procureur de la commune, Guimberteau passe en revue tous les officiers et notables. Alors que plus de la moitié des officiers et le quart des notables sont suspendus de leurs fonctions, Guillon échappe à l'épuration. Guimberteau lui dit seulement : « *la voix du peuple t'a rendu justice. Je confirme son choix. Cependant je te recommande plus de fermeté* ». Il lui donne ensuite l'accolade fraternelle, comme à tous les autres rescapés³².

Dans ces circonstances difficiles, Guillon louvoie habilement et réussit à prouver ses mérites, ainsi que le montrent les documents officiels.

« *Le citoyen Guillon a donné les preuves les moins équivoques de patriotisme et de dévouement au bien public en se chargeant de toutes les opérations qui peuvent être utiles à la Nation, soit en ce qui concerne le casernement (sic) et établissement militaire à Blois, soit au département en proposant tous les plans et devis des établissements nécessités par le nouvel ordre des choses*³³ ».

« *Le citoyen Guillon a par ses talents, son industrie et son zèle infatigable (sic) contribué à l'amélioration non seulement de l'agriculture, mais encore à l'utilité et à la décoration de cette commune, dont il a singulièrement augmenté le revenu foncier*³⁴.

« *Par son industrie et ses sacrifices, ce citoyen a contribué dans son état à l'embellissement de la ville de Blois*³⁵ ».

Cependant, et malgré ce concert d'éloges à son égard, Guillon juge utile de se faire bien voir des autorités en place et lorsque le redoutable Garnier de Saintes en mission dans le département, décide que les citoyens devront présenter leurs offrandes sur l'autel de la patrie, Guillon n'hésite pas et se fait inscrire (sans doute volontairement) pour la somme de 54 livres dont 48 en numéraire et le reste en assignats³⁶.

Précaution supplémentaire, il est, dès sa création en mars 1791, membre de la Société des Amis de la Constitution³⁷, puis de la Société Populaire révolutionnaire, montagnarde et régénérée. C'est à ce titre qu'il est appelé, provisoirement

en décembre 1793, à siéger au comité central de surveillance, chargé d'organiser la répression et la chasse aux « gens suspects ». Cela ne l'empêche pas, le 14 décembre 1793, de témoigner à charge contre Lepetit et ses complices, auteurs de l'abominable massacre de Château-Gaillard³⁸. Ce sera également en tant que membre de la Société Populaire qu'il sera commis à l'élaboration de la fête de l'Être Suprême du 20 prairial an II (9 juin 1794)³⁹.

Missions municipales

Membre du conseil général de la commune, et membre zélé si l'on en croit les rapports énoncés ci-dessus, Guillon se voit confier un certain nombre de missions qui presque toutes ont trait aux bâtiments ou travaux publics de la commune. Le jour même de sa première élection en janvier 1790, il est nommé membre de la commission chargée de « *se transporter sur la levée des Métairies et vérifier la licéité et l'urgence de la demande des habitants de Vienne* » qui réclament que l'atelier de charité « *soit porté à l'extrémité de la levée près le lieu appelé les Métairies, à l'effet de rétablir la petite digue qui a été emportée et par ce moyen garantir leurs possessions de l'inondation de la rivière qui y déborde à la moindre crue et, ensablant leurs héritages, rend leur ensemencement infructueux* ». Le rapport de la commission est favorable aux habitants de Vienne, puisqu'un mois plus tard, l'atelier de charité est autorisé à travailler à la digue qui aura « *de 25 à 30 toises de long à partir de l'extrémité du pont Saint-Michel jusqu'à la levée aboutissant au mur des Métairies*⁴⁰ ».

Au fil des délibérations municipales, on le voit successivement chargé « *de donner un aperçu de la valeur des biens ci-devant ecclésiastiques et domaniaux, à présent nationaux, situés dans l'étendue de la municipalité de Blois avec la désignation des objets* » (18 septembre 1790)⁴¹, puis nommé « *expert à l'effet de procéder sans délai à l'estimation et évaluation des biens nationaux et domaniaux pour entrer et faire partie de la soumission de la ville jusqu'à concurrence de 5 millions* » (27 octobre 1790)⁴². On verra plus loin le parti que Guillon devait tirer de cette position privilégiée au sein des affaires communales.

Un peu plus tard, il est nommé parmi les trois commissaires de la section de la porte du Foix (qui regroupe les quartiers ouest de la ville où loge Guillon) pour faire appliquer la loi sur la contribution mobilière, ce qui induit des visites domiciliaires pour l'estimation des biens des particuliers (26 novembre 1791)⁴³.

Il s'occupe également, mais j'ignore à quel titre et dans quelle mesure, du casernement des soldats

au château. On l'a vu en 1788 lorsqu'il s'est agi de fournir des lits au Royal Comtois. On le constate encore en 1792 lorsque la municipalité de Blois prend l'arrêté suivant : « *Que relativement aux dégradations qui peuvent avoir été faites par les volontaires du 3^e bataillon dans les casernements, il n'en serait exercé aucune répétition contre ledit bataillon eu égard aux services qu'il a rendus au département et à sa bonne conduite et qu'en conséquence, le présent arrêté vaudrait décharge au citoyen Guillon⁴⁴* ». Doit-on conclure que Guillon avait une responsabilité dans l'entretien de la caserne, c'est à dire l'entretien du château ? C'est ce que semble montrer cet arrêt et que confirment deux petites mentions, l'une que l'on a vue plus haut rappelant « *les opérations utiles à la Nation en ce qui concerne le casernement et établissements militaires à Blois* » effectués par Guillon⁴⁵ ; l'autre en 1791 montre Guillon occupant une maison de l'avant-cour du château « *en sa qualité de concierge du château⁴⁶* ». Mais j'ignore depuis quelle époque Guillon occupait ces fonctions. Sans doute déjà en 1788 si l'on s'en réfère à la question des lits du Royal Comtois qui doivent être fournis au sieur Guillon « *au château* ».

Dans le cadre municipal, Guillon aura d'ailleurs d'autres missions d'intérêt stratégique ou militaire. En décembre 1793, alors que le pont



Van Blarenbergh. Le pont

vient d'être rompu, sur ordre du Directoire du Département de Loir-et-Cher et sur la réquisition du citoyen Guimberteau, afin d'éviter le franchissement de la Loire par les Vendéens, c'est Guillon qui est désigné par la ville pour fournir une passerelle en charpente permettant de franchir la brèche pratiquée sur la troisième arche « *de manière à donner passage aux voitures et disposée de façon à pouvoir être aisément détruite si cela était nécessaire⁴⁷* ». La nécessité ne s'en fera pas sentir, puisque la passerelle provisoire devait exister jusqu'au rétablissement de l'arche en 1803.

Dans les circonstances tragiques que traverse Blois à la fin de 1793, c'est encore à Guillon, comme « *entrepreneur de la commune* », que l'on fait appel pour fournir les matériaux nécessaires au plan de mise en défense de la ville, conçu par

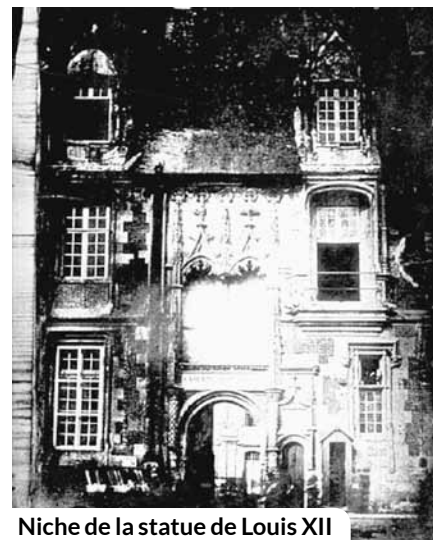
l'adjudant général Clause, commandant en chef de la force armée à Blois et dressé par Hésine. Il s'agit en l'occurrence de disposer cinq batteries de canon aux entrées de la ville et d'aménager des redoutes et des fortifications aux points stratégiques et notamment au château⁴⁸.

À côté de ces affaires militaires, Guillon est plus précisément mêlé à des missions d'ordre immobilier ou urbain, son domaine de prédilection.

En février 1792, la municipalité le désigne pour examiner une portion du mur de ville, près la porte du Puits-Châtel. Après examen, la propriété du mur est reconnue au citoyen Gendrier, qui est autorisé à abattre cette portion du mur⁴⁹. Soulignons au passage que cette décision ne doit pas nous surprendre. De longue date, l'usage avait été établi de concéder des portions du mur de ville. Dès la fin du XVII^e siècle, ayant perdu tout rôle militaire, il avait commencé de disparaître sous la pression des riverains qui désiraient percer portes ou fenêtres, afin d'éclairer leurs maisons qui y étaient accolées. La construction de l'évêché dès 1700, puis l'aménagement des quais, avaient fait disparaître la majeure partie du rempart sud et du rempart est. Donc, il ne faudrait pas voir, dans la démolition de ce pan de mur près la porte du Puits Chatel, une attaque contre un quelconque symbole féodal.

En revanche, c'est bien à ces symboles féodaux que l'on s'attaque lorsque Guillon, avec Masson-Villepaux, sont invités à faire « *la visite de tous les monuments et édifices publics qui porteraient sur les façades extérieures des sculptures et vestiges de la féodalité et feront leur rapport sur les moyens de les détruire sans altérer leur solidité et sur les dépenses que l'opération pourrait entraîner⁵⁰* ». Le 6 février 1793, les deux commissaires dressent le rapport sur les

destructions à effectuer, rapport qui fut suivi d'effet puisque la plupart des emblèmes de l'ancien régime furent méthodiquement détruits⁵¹, sans que Guillon soit d'ailleurs impliqué dans ces destructions. Sa position de commissaire et d'entrepreneur de la commune lui interdisait sans doute d'être à la fois juge et partie. En revanche, la même expertise, qui lui fut demandée à Chambord,



Niche de la statue de Louis XII

ne fut pas suivie d'effet. En compagnie de l'ancien contrôleur du château René-Honoré Marie, Guillon fit le relevé précis de tous les emblèmes royaux figurant sur le château et jusque dans les moindres détails. « *A la façade du donjon du côté du midi ou de la porte, qu'on doit appeler maintenant nationale, supprimer à l'éguille du cadran la fleur de lys et L qui y sont aux deux extrémités de ladite éguille. Cet article estimé à la somme de six livres attendu que l'entrepreneur ou adjudicataire sera obligé de faire la pointe d'une flèche du côté des heures*⁵² ». La somme totale du devis montant à 5 171 livres dut paraître extravagante et l'on en resta là.

S'il est un domaine où Guillon s'illustre, c'est pourtant celui de la démolition. Nous avons vu que la ville l'avait chargé de l'expertise des biens nationaux. C'est une aubaine dont Guillon va profiter, d'autant que la municipalité poussait à la roue. « *Ces messieurs de la municipalité, ayant reçu les décrets concernant l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques jusqu'à la concurrence de la somme de 400 millions, croient qu'il est de l'intérêt public et privé de prendre part à cette aliénation. Le conseil de commune considère que l'intérêt public et celui des particuliers se trouvent réunis dans l'acquisition des Biens ecclésiastiques et que c'est un des moyens les plus propres à espérer la perfection de la Révolution*⁵³ ».

La constitution d'un patrimoine foncier

La première vente de biens de première origine eut lieu à Blois le 22 décembre 1790. Très vite Guillon suit le mouvement, peut-être pour faciliter « la perfection de la Révolution » mais je ne saurais l'affirmer.

Le 28 janvier 1791, il achète une maison « *sise au bout de l'avant-cour du château, n° 8 dépendant du cy devant domaine, occupée par ledit Guillon en sa qualité de concierge du château, avec une petite terrasse sur laquelle cette maison tire ses jours et autant que ladite maison en emporte du costé de la maison occupée par le sieur Chatulé* ». Mise à prix et soumissionnée par Guillon à 4 000 livres, elle lui est adjugée à ce prix. Le fait que Guillon soit l'occupant des lieux explique sans doute l'absence de concurrence dans les enchères⁵⁴.

Très vite, cette unique maison ne lui suffit pas et il acquiert le 24 mars suivant une autre maison « *située dans l'avant-cour du château de Blois, n° 9, dépendant du ci-devant chapitre de la cathédrale* », louée à la dame Courault pour 110 livres de loyer annuel. La dite maison est estimée 1 400 livres. Après quatre enchères, Guillon reste unique enchérisseur pour 3 025 livres. Le même jour, pour compléter cette acquisition, Guillon obtient pour 770 livres une petite terrasse formant

jardin, située dans la petite rampe du château, estimée à l'origine à 200 livres⁵⁵.

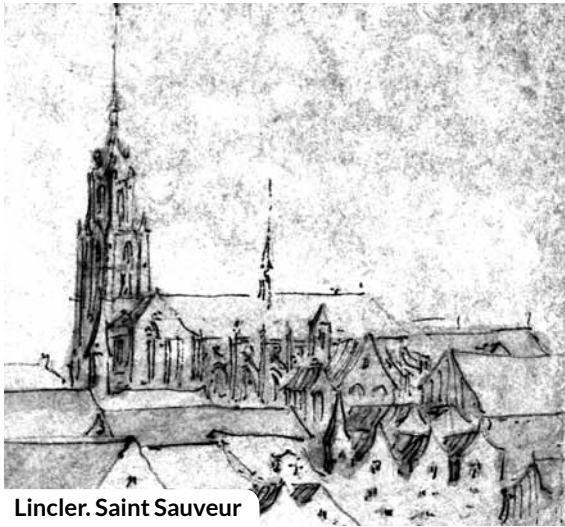
Il n'est malheureusement pas facile de localiser avec précision ces différentes maisons, la numérotation de 1791 ne correspondant pas avec celle des premiers plans cadastraux de 1810, ni à plus forte raison avec la nôtre. Nous disposons cependant de quelques points de repère. D'abord la mention « *au bout de l'avant cour* » qui nous renvoie au côté oriental de la place du Château. D'autre part, nous savons que la maison du sieur Chatulé se trouvait bien de ce même côté est de la place, puisque son acquisition était jugée indispensable au percement de la future rampe Saint-Martin, comme nous le verrons plus loin. Enfin nous savons qu'en 1810, le couple Métivier-Guillon (gendre et fille de Jacques Guillon) habitait les parcelles 1286 et 1287 correspondant à l'époque aux numéros 16 et 18 de la place du château, c'est à dire l'emplacement de l'actuelle maison de la Magie qui ferme la perspective de la place et porte l'actuel n° 1.

Plus difficiles à repérer sont les deux maisons que Guillon achète en 1792. L'une est située au n° 19 de l'avant cour « *ci-devant dépendante du chapitre de Saint-Louis, louée au sieur Villemain par le chapitre durant sa vie canoniale* » et dont le bail a été résilié « *par la suppression des places de chanoines* ». Avec la cave attenante, cette maison est estimée 1 200 livres. Après 10 enchères, Guillon l'obtient pour 2 700 livres⁵⁶. Le 6 mars, pour 2 425 livres, il achète la maison voisine au n° 17, estimée 900 livres et occupée par la dame Véronneau qui verse une rente annuelle de 72 livres⁵⁷. Sans en avoir de preuve absolue, je pense que ces maisons devaient se trouver sur le flanc sud de l'aile Louis XII, sur l'actuelle terrasse du Foix, qui faisait alors partie de l'avant-cour et non du château lui-même et qui était occupée par une dizaine de maisons particulières⁵⁸. Les matrices cadastrales de 1810 mentionnent en effet une parcelle (n° 1083) appartenant à Guillon qui pourrait bien correspondre à ces deux maisons réunies en une seule parcelle.

En achetant ces maisons de la place du Château, Guillon ne semble pas avoir eu d'autre souci que de se loger plus confortablement dans des murs dont il serait désormais le propriétaire et non plus le concierge stipendié. On peut toutefois se demander s'il ne caressait pas un projet de beaucoup plus grande envergure, à savoir la mainmise totale sur l'éperon du château. À la suite de ces quatre maisons, Guillon semble avoir fait au département une offre d'achat du ci-devant château, mais cette offre jugée insuffisante, fut repoussée sans que nous puissions faire la lumière sur cette proposition⁵⁹.

Saint-Sauveur

Avec l'église Saint-Sauveur, Guillon eut plus de chance. Fondée aux alentours de l'an mil, la



Lincler. Saint Sauveur

collégiale Saint-Sauveur avait été rebâtie au XII^e et XIII^e siècle sur le côté sud de l'avant-cour du château, auquel elle servait de paroisse. Enrichie au cours des siècles par de nombreuses libéralités, notamment celle de Jehan de Saveuses, elle dressait sa haute silhouette au-dessus des toits de la ville basse. Sous ses voûtes, de nombreuses cérémonies de la cour s'étaient déroulées. Jeanne d'Arc y avait fait bénir son étendard en avril 1429 et plusieurs reines de France, décédées à Blois, y avaient eu leur service funèbre. Toutefois, le chapitre ayant été rattaché à celui de la cathédrale au début du XVIII^e siècle, la collégiale avait un peu perdu de son importance et ne jouait plus qu'un rôle d'église paroissiale, rôle d'ailleurs très modeste puisque Saint-Sauveur était la plus petite paroisse de la ville en superficie comme en nombre d'habitants. Il faut supposer cependant que l'ombre des souvenirs royaux flottait encore avec trop d'insistance sur les lieux, puisqu'en février 1793, la ville annonçait l'adjudication prochaine de l'édifice.

Guillon intervient alors, non pas pour acheter, mais pour attirer l'attention de la ville sur le clocher. « *Considérant que ce monument antique mérite d'être conservé, que la distraction de cet objet n'opérerait pas une perte réellement appréciable pour la Nation, que l'église du château peut être facilement détruite sans dégrader la tour et porter atteinte à sa solidité, que l'intention de la Loi est de conserver les monuments publics dont l'utilité locale est reconnue, que l'horloge public (sic)⁶⁰ de la ville a toujours été placé en cette flèche* », Guillon propose de conserver le clocher et surtout d'y conserver l'horloge publique de la ville, qu'en voisin, il devait sans doute consulter fréquemment. Le

conseil de la commune appuie la demande auprès du directoire du district.

Le 2 mars, celui-ci estime « *qu'il n'appartient pas aux corps administratifs de disposer d'aucune portion des domaines qui appartiennent à la Nation et qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la distraction réclamée* ». En revanche, il pense que la commune de Blois « *peut être autorisée à acquérir l'église et le clocher, afin de lui donner la faculté de réserver la flèche qu'elle considère comme objet d'utilité publique, à la charge toutefois de supprimer la croix et les fleurs de lys qui se trouvent sur ladite flèche et d'y substituer le bonnet de la liberté* ».

L'affaire est alors envoyée au directoire du département qui ordonne que l'adjudication de l'église soit ajournée et que deux commissaires soient nommés parmi les gens de l'art pour constater « *si la tour de l'église du château peut être facilement distraite du corps de l'église sans nuire à sa solidité* » ; puis constater « *si la conservation de cet édifice est tellement précieuse pour la ville de Blois qu'il ne soit possible de trouver ailleurs un emplacement aussi commode pour y établir un horloge public.* » Le procès-verbal devra contenir en outre l'estimation de la tour. Le 5 mars, le directoire du district de Blois nomme le citoyen Aurioust-Beaujour, architecte ordinaire et le citoyen Gendrier, autre architecte, pour s'acquitter de ladite commission et en faire le rapport.

Le 3 avril 1793, après lecture du rapport des ingénieurs susnommés, il appert aux membres du directoire du district :

- qu'il est possible de distraire la tour du corps de l'église en construisant des murs de trois pieds d'épaisseur dans toute l'étendue des voûtes ogives qui supportent la tour (c'est à dire les grandes arcades qui soutenaient la tour dans la nef de l'édifice) ;
- que l'escalier pour arriver au sommet est construit en deux parties, la première du côté nord à partir du rez-de-chaussée n'arrive à peu près qu'à la moitié de la hauteur de la tour, que la deuxième, qui prend au-dessus des voûtes, à gagner la galerie du midi, est construite hors la tour sur un cintre de mauvaise construction et qu'il faudrait reconstruire un nouvel escalier dans la tour, soit en pierre, soit en bois, pour parvenir à hauteur de l'horloge ;
- que la charpente formant la flèche est dans un état de vétusté qui nécessite des réparations considérables ;
- que l'aspect du monument est gothique et ne peut servir que de base à un édifice que les facultés de la ville et les circonstances rendent impossible en ce moment ;
- que l'emplacement de l'horloge ne peut être

utile au public que dans la partie la plus élevée de la ville ;

- que d'après le nivellement pris de la tour du château d'avec celle de la paroisse Saint-Louis, cette dernière se trouve plus haute de 24 pieds (soit environ 7,60 m) ;
- que la tour de la cathédrale se trouve dans un état qui ne demande que très peu de réparations et que la cloche devant former le timbre s'y trouve montée ;
- qu'en faisant placer et construire cette horloge dans la partie la plus haute de la tour de la cathédrale, on économise 1 200 livres de réparations et constructions et que la vente de la tour doit ajouter beaucoup au prix de l'église.

En conséquence, il n'y a pas lieu de distraire la tour de l'adjudication de l'église qui sera incessamment et sur de nouvelles affiches mise en vente pour être adjugée par un seul et même procès-verbal au profit de la Nation⁶¹.

C'était la mise à mort pure et simple de l'édifice. Les choses devaient aller ensuite très vite. Le 6 floréal an II (26 avril 1793), Guillon achète la tour et église de la ci-devant paroisse Saint-Sauveur, située commune de Blois, cour du ci-devant château, estimée 12 000 livres et adjugée pour 18 900 livres⁶². À peine achetée, l'église est utilisée comme source de profit. Un procès-verbal du mois d'octobre 1793 dresse un constat saisissant de l'état du bâtiment six mois après sa vente.

« L'église du château est entièrement dépourvue de tout ce qui servait au culte et les meilleurs pavés ont été enlevés pour la réparation de la nouvelle paroisse de Saint-Nicolas. Le reste du pavé est éparpillé et en partie brisé ». Il ne reste plus que deux assises de pierre dure sur le pourtour du chœur et du sanctuaire, ainsi que dans la chapelle proche du clocher. Le pied cube de cette pierre « eu égard à la démolition, au transport et au déchet ne doit être compté que 410 sols et les 228 pieds cubes qui subsistent ne valent en tout que 114 livres ». On estime encore « qu'il pourra être fait choix de 50 toises superficielles de pavé de trois pouces d'épaisseur, lesquelles à raison de 4 livres la toise, eu égard au choix et au déchet, pourront produire 225 livres. On estime enfin que tous les matériaux existant dans l'église du château peuvent être abandonnés au citoyen Guillon pour la somme de 314 livres en déduction sur le montant de la dépense qu'il est tenu de faire pour la construction des écuries⁶³ ».

J'ignore tout de ces écuries que Guillon doit bâtir. S'agit-il d'augmenter les casernes du château ou bien est-ce en relation avec le projet de haras que Guillon formule à la même époque pour utiliser le

château de Chambord⁶⁴ ? Je ne saurais trancher. Une chose est certaine : à la fin de 1793, Saint-Sauveur est à terre, à l'exception de quelques pans de murs qui subsisteront jusque dans les premières années du XIX^e siècle et que Louis de la Saussaye se souviendra avoir vus dans sa prime jeunesse⁶⁵ et que l'architecte Fontaine dessine lors de son passage à Blois en 1809⁶⁶. En 1806,



Porte du château *depuis la place*

le maire de Blois écrit au préfet de Loir-et-Cher pour lui signaler qu'à l'entrée de la rue nouvelle sur la place du Château, « se trouvent les ruines d'une église vendue en 1792 (en fait en 1793) au sieur Guillon. La démolition de cette église devait être terminée depuis longtemps. La loi du 28 nivôse an XIII avait fixé pour terme fatal le 1^{er} vendémiaire an XIV (23 septembre 1805). Cependant, une partie de cette église offre encore ces ruines, dont l'aspect afflige l'œil du citoyen et celui de l'étranger. Les fondements découverts par l'enlèvement des terres pendent sur la voie publique et menacent les passants⁶⁷ ».

La rampe Saint-Martin

Il vient d'être question d'une voie nouvelle. Il s'agit ici de la rampe en escalier conduisant de la rue Saint-Martin à la place du Château, aujourd'hui connue sous le nom de degrés du château ou rampe Saint-Martin. Le percement de cette voie allait avoir de multiples rebondissements auxquels Guillon devait être mêlé de très près. Bien avant la Révolution, il existait une communication directe entre le château et la ville

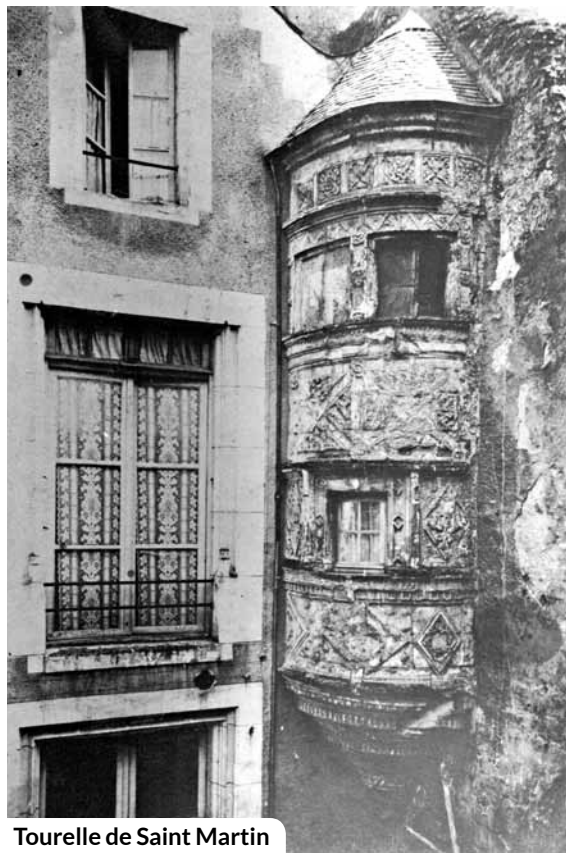
basse. Cette voie, sur le tracé de laquelle nous sommes peu renseignés, est mentionnée depuis le Moyen Âge et devait se frayer un chemin tortueux et vraisemblablement escarpé entre le chevet de Saint-Sauveur et les maisons de la rue des Violettes. D'après Pierre Lesueur, cette voie, qui portait le nom de « planche devers Saint-Martin », fut fermée sous Louis XII⁶⁸. L'idée de remplacer cette voie incommode par une communication plus directe remonte au XVII^e siècle. Gaston d'Orléans avait envisagé pour agrémenter les abords du palais qu'il projetait à Blois, une vaste avenue descendant en pente douce de l'entrée du nouveau château vers la Grand'rue. Des maisons de la rue Saint-Martin et de la Grand'rue avaient été achetées dans ce but. Mais l'abandon des travaux dès 1638 avait enterré ce beau projet⁶⁹.

La suppression de l'église Saint-Martin allait le faire revenir à la surface. De tout temps, cette église avait été jugée trop petite. Malgré de multiples agrandissements, elle ne suffisait pas à contenir la foule des paroissiens qui ne pouvaient pas même s'y faire baptiser faute de place. Depuis 1514, les baptêmes se faisaient dans l'église voisine de Bourg-Moyen qui possédait les fonts baptismaux de la paroisse. En 1783, devant cet état de fait, la municipalité réclame la suppression de Saint-Martin pour pouvoir agrandir la place du marché aux légumes (on disait d'ailleurs Saint-Martin « aux choux ») qui se tenait tout à côté⁷⁰. En 1787, l'autorisation de démolir est accordée pour cause de vétusté, mais il n'y a pas exécution du projet « *qui donnerait le moyen d'établir une communication qui manque entre le château et la ville*⁷¹ ».

Ce n'est qu'au début de 1791 que cette idée d'une communication directe entre le château et la ville basse réapparaît. En mars, la ville s'assure la propriété du sieur Chatulé sur la place du Château « *afin de poursuivre l'exécution du chemin de communication de la ville basse au château* ». Le 5 juillet 1791, le citoyen Aurioust-Beaujour en fait l'expertise. Le 12 juillet, le conseil général du district autorise le maire à se faire adjuger la ci-devant église Saint-Martin « *pour être employée à l'usage qui sera le plus convenable, attendu que la communication de la ville basse au château servant aujourd'hui de quartier aux troupes de ligne, a été de tous temps le sujet de la réclamation des citoyens* » et « *que la maison, cour du château depuis peu acquise par la commune, a ce motif pour objet*⁷² ».

Le 1^{er} août, l'église est vendue à la Ville sous certaines réserves, que résume un cahier des charges passablement complexe du fait de l'imbrication de l'église dans la maison voisine, qui n'est autre que l'hôtel Hurault de Cheverny dit « le petit Louvre », appartenant au sieur Marchais.

La cour de la maison est en effet établie au-dessus de deux chapelles latérales, une tourelle de l'hôtel a des vues dans le chœur, qu'il importe

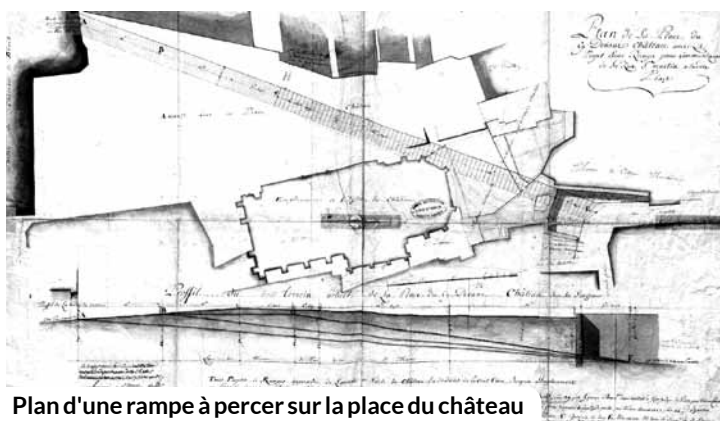


Tourelle de Saint Martin

de boucher ; enfin, les évacuations d'eau pluviale établies sur le mur mitoyen appartiennent à l'hôtel et il importe de les préserver si l'église vient à être démolie. Le 21 août, cette démolition est adjugée au sieur Jean Chesneau, couvreur de la paroisse Saint-Solenne. Guillon ne figure pas dans la liste des enchérisseurs⁷³.

Ce n'est que le 15 thermidor an VI (3 août 1798) que Jacques Guillon acquiert du département l'emplacement de l'église Saint-Martin, qui semble avoir totalement disparu à cette époque⁷⁴. Entre temps, des projets de percement d'une nouvelle voie ont vu le jour. Le 2 novembre 1792, la Ville avait nommé Masson-Villepaux, Guillon et Baudry commissaires « *à l'effet de tirer les plans pour l'ouverture de la rue qui conduira de l'emplacement de l'église Saint-Martin au château et de donner un état du terrain qui reste disponible après l'assiette de la dite rue*⁷⁵ ». Ces plans ne nous sont hélas pas parvenus. En revanche, nous connaissons plusieurs projets un peu plus tardifs, l'un du 12 floréal an V (2 mai 1797) par Marie et Aurioust⁷⁶, l'autre anonyme du 19 nivose an VI (9 janvier 1798)⁷⁷.

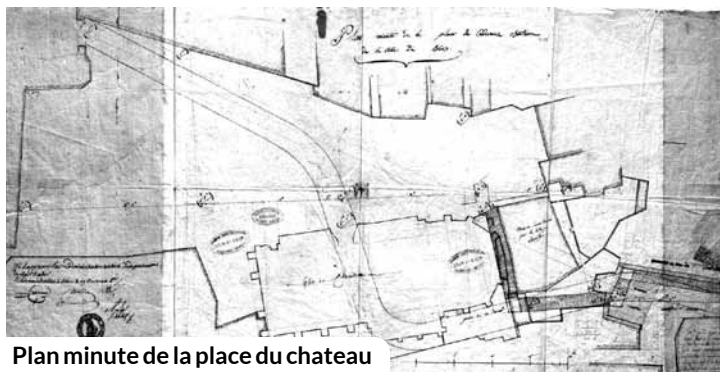
Marie et Aurioust présentent trois possibilités de tracé :



Plan d'une rampe à percer sur la place du château

- Une rampe en pente douce partant de la Voûte du château au point A et aboutissant dans la rue Saint-Martin au point E, à l'emplacement de l'église. Ce premier tracé permet non seulement l'accès direct au château, mais offre une communication intéressante avec la place des Jésuites en passant par la Voûte du Château. Cependant la nécessité d'entailler assez profondément l'éperon rocheux, afin d'obtenir une pente praticable, présente l'inconvénient de couper la place en deux par une tranchée.
- La deuxième solution présente les mêmes avantages et les mêmes inconvénients, à ceci près que la longueur de cette deuxième rampe étant plus réduite la pente en est plus forte.
- Enfin, un troisième tracé combine une voie à peu près horizontale avec un escalier de 78 degrés partant du milieu de la place au point C et rejoignant la rue Saint-Martin au même point E que précédemment. C'est ce troisième tracé qui sera finalement retenu, sans doute pour des raisons d'économie, mais en diminuant la longueur et en augmentant la pente.

Le plan minute de la place du ci-devant château de la ville de Blois propose une solution



Plan minute de la place du château

toute différente qui, malgré l'approbation de l'administration départementale, ne sera pas

exécutée. Une rampe carrossable de tracé courbe part de la rue des Violettes et rejoint la place du château, en passant sur l'emplacement de Saint-Sauveur qu'elle coupe au niveau de l'entrée du chœur. Cette rampe se complète d'un degré coudé à plusieurs volées, partant du chevet de Saint-Sauveur et aboutissant à l'emplacement de Saint-Martin. Il est possible que ce degré reprenne en partie du moins le tracé de l'ancienne « planche de devers Saint-Martin » mentionnée ci-dessus et qui aurait perduré jusqu'à la Révolution.

La réalisation de ces projets ne devait pas se faire immédiatement. Les travaux ne furent adjugés qu'en 1803 au sieur Guillepain-Moreau, entrepreneur de pavés à Blois⁷⁸. Cependant en 1806, le chantier était loin d'être terminé. Ici, nous voyons reparaître Guillon. Le 9 février 1806, il écrit au maire de Blois et prétend que « ce n'est point à lui à faire abattre les murs et bâtiments de la rampe Saint-Martin, mais à la mairie, et qu'il n'est tenu qu'à fournir un passage de 18 pieds de largeur ». Le 11 février, le commissaire de police de Blois signale qu'il y a du danger à passer par la nouvelle rampe Saint-Martin et qu'il est urgent de faire un mur de soutènement.

Le 14 février, le préfet Corbigny enjoint au maire d'ordonner au sieur Guillon de détruire les murs et bâtiments situés dans la rampe Saint-Martin, attendu qu'ils menacent ruine et que, s'il n'obéit pas, d'ordonner la démolition à ses frais.

Et effectivement, la ruine se produit, puisque le 26 mars, le préfet reproche au maire de n'avoir pas dirigé de poursuite contre le sieur Guillon pour n'avoir point fait abattre les bâtiments et murs menaçant ruine dans la nouvelle rampe et que si les dispositions contenues dans sa lettre du 14 février avaient été exécutées, l'éboulement des terres ne se serait pas produit. Le 25 septembre de la même année, le maire de Blois « considérant qu'il est de l'obligation rigoureuse à tout citoyen de se clore, considérant que le sieur Guillon, acquéreur de terrains situés des deux côtés de la rue percée pour joindre le château à la ville basse et depuis en retard, de se clore et de soutenir ses terres et qu'il n'a point satisfait aux injonctions qui lui ont été données (...) de démolir les portions menaçant de ruine ou déboulement », arrête que Guillon sera assigné devant le tribunal de police correctionnelle et que l'on appliquera contre lui les peines prononcées par la loi du 22 juillet 1791 contre les refusants d'obéir aux ordres et règlements sur la voirie. Guillon refuse en effet de se clore de murs et surtout d'étayer les terrains très abrupts qui bordent la rampe, sous le prétexte que la rue ayant été percée par la ville dans sa propriété à lui, Guillon, c'est à la ville de construire les murs de soutènement et de clôture. Guillon se

trouve de toutes parts mitoyen de la nouvelle voie. En haut sur la place du Château, il possède l'emplacement de Saint-Sauveur au sud, et au nord les maisons des 8 et 9 place du Château, que nous avons vues plus haut. En bas, il possède l'emplacement de Saint-Martin. Était-il opposé à cette rampe qui coupait en deux ses propriétés ? En tout cas, il entendait bien que l'opération ne lui coûte pas un sou.

Durant l'année 1807, nous perdons un peu le fil de cette affaire qui semble avoir été portée devant les tribunaux par la mairie de Blois. Mais en 1808, rebondissement. Les murs de soutènement ne sont toujours pas construits et manifestement, le tribunal n'a pas tranché. On ne sait pas à qui revient de faire construire les murs de soutènement. Et voici ce que Guillon propose. Nous transcrivons la lettre dans son orthographe originale qui lui donne toute sa saveur.

A monsieur le maire de la dit ville

*Monsieur jé hue lhonneur de vous écrire le dis 7bre dernié relative ment a unne contestasion existante enttre la mairie et moy. Trois mois ce sont bienteau e coullé sant que jéait resue alcune reponce. Malgré que je l'ait saulicité plusieurs fois auprès de vous et dans vos bureaux, ma lettre a dhûe vous conveindre que je desirre que cette affaire sarengé a lamiable et pour vous donner unne preuve bien plus complete que je desir que cette afaire ce termine je priroit ceux qui ceroist chargé de la regler de ne me faire pas plus degresse que de injustice ; si vous désiré comme moy quel finisse et se termine, je crois devoir vous faire deux propositions ; la proummier cest de nommer une commissions de cinq arbitte que je vais vous proposé deux membre du conseil de prefectu, deux du conseil munisipal et le cinquieme le juge de paix du canton ; que leur jugement et reglement sur nos droits respective soit définitif et sans apelle. Les homme que je vous propose ne peuve pas vous esttre suspecte. La seconde proposition est dans le cas ou vous nadoptrie pas la proummier cest que je vous prie de ne pas trouver mauvais que je vous fasse donner une avenir pour faire desider cette affaire par le tribunal. Je sui en atendant vottre reponse sur les deux quéstions cy dessus
votre très humble serviteur
j Guillon*

Autrement dit, retour devant les tribunaux. On reste confondu devant l'audace de Guillon, sa rouerie madrée, tout autant que devant sa parfaite connaissance du droit et de son langage procédurier. J'ignore si l'affaire fut effectivement portée devant le tribunal, mais il semble, qu'en

fin de compte, ce fut le maire qui céda, puisque le 15 juin 1809, c'est Pinault, architecte de la ville, qui est chargé de construire aux frais de la ville les murs de soutènement. Le 17 juillet, le préfet approuve le devis et demande au maire de Blois le cahier des charges. Guillon avait donc gagné. La rampe se construisait sans qu'il ait déboursé un centime. De surcroît, ses propriétés de la place du Château se trouvaient valorisées par ce nouvel accès, même si leur superficie en était un peu diminuée⁷⁹.

Le cas de la rampe Saint-Martin n'est d'ailleurs pas unique. On constate presque partout, que lorsque Guillon achète, la ville se transforme dans les parages. Déjà en 1791, la division de l'abbaye de Bourg-Moyen lui avait fourni une belle occasion de placement.

L'enclos de Bourg-Moyen



Van Blarenberghe. Chapelle de l'Hotel-Dieu

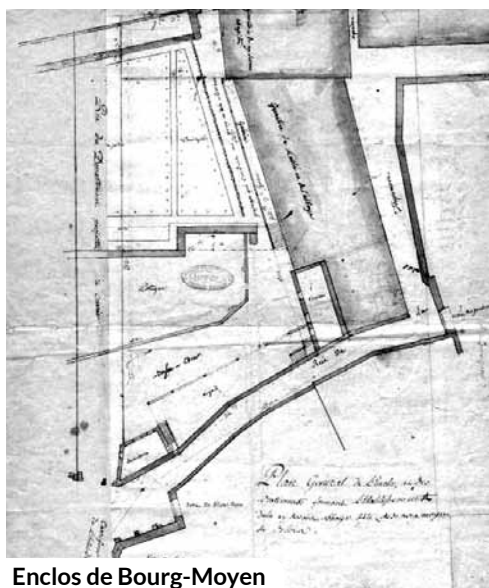
L'abbaye de Bourg-Moyen occupait un vaste enclos au centre de la ville basse. Ses bâtiments monastiques, agrandis au XVIII^e siècle, son jardin dominant la Loire et le nouveau quai, sa position proche du pont en faisaient un domaine enviable. Après la suppression de l'abbaye en 1791, les bâtiments abbatiaux échurent à l'administration du nouveau département de Loir-et-Cher qui y installa le premier préfet, M. Beyts, jusqu'en 1800. Mais le domaine, trop vaste, devait être partagé. D'autre part, la nécessité d'ouvrir une rue entre le quai et la rue Saint-Lubin apparaissait dès 1791.

En mars, le maire de Blois, Henri Petit de Villanteuil, annonce à son conseil qu'il a été informé « *que la ci-devant abbaye de Bourg-Moyen doit être divisée en deux parties, ce qui procurerait une rue entre le presbytère de Saint-Martin (qui se trouvait au pied de la tour de l'église, côté sud) et la levée, sur une longueur de 34 toises et une largeur de 24 pieds. Ce passage sera d'autant plus utile que,*

dans le temps d'inondation, toutes les rues basses à partir du pont sont envahies par les eaux et qu'en ce cas, on est obligé de traverser l'abbaye. (Nul doute que le récent souvenir de la crue record de 1789 dictait ces paroles prévoyantes). L'hôtel-Dieu y trouvera aussi son avantage par la facilité qu'il y aura à prendre l'eau à la rivière par ce nouvel accès. Enfin, ce serait en outre un précieux dégagement pour la rue Saint-Lubin⁸⁰ ».

L'autorisation d'ouverture est accordée par la municipalité, sous réserve que le Département fasse à ses frais le mur de clôture de la nouvelle voie de son côté et que les acquéreurs du côté opposé fassent de même, de manière que la Ville n'ait à sa charge que les travaux de pavage et de nivellement.

Or, l'acquéreur du côté opposé, c'est précisément Guillon qui, le 7 juillet 1791, se porte acquéreur du « Magasin de la grènerie dépendant des ci-devant religieux de Bourg-Moyen de Blois, en commun avec le ci-devant évêque, écurie, hangars, buanderie, partie de basse-cour, jardin potager et autre jardin, ensemble un emplacement clos ou cour (...) le tout en un tenant, joignant d'aval à la rue de la levée ou grande route et de galerne la rue de l'hôtel-Dieu ». Après cinq enchères, Guillon l'emporte sur le notaire Bergevin et pour 16 100 livres, le terrain lui est adjugé, à la charge pour lui « de construire un mur à mortier de chaux et sable de 11 pieds de hauteur (environ 3,50 m) sur 18 pouces d'épaisseur (50 cm) dans la longueur de 32 toises et demi (environ 63 m) à prendre depuis la buanderie cy-dessus du costé de galerne, à venir en ligne droite à gagner le mur de terrasse du costé de solaire et à la distance de 7 toises 3 pieds (environ 8 m) de l'angle de la ci-devant graineterie du chapitre, le tout conformément au plan dont on pourra prendre connaissance au secrétariat du district de Blois⁸¹ ». Il s'agit vraisemblablement

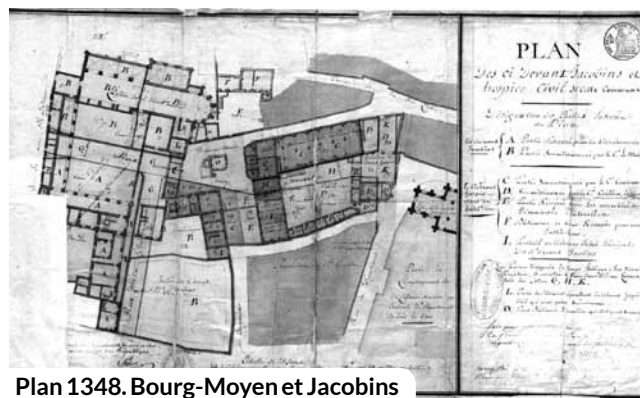


Enclos de Bourg-Moyen

du plan actuellement conservé aux archives départementales que nous reproduisons ici⁸².

La nouvelle voie devait être ouverte assez rapidement à la circulation jusqu'au carrefour de l'Hôtel-Dieu. Des maisons nouvelles s'y bâtissent et deviennent des lieux à la mode si l'on en juge par la grande vue de Blois d'Henri Joseph van Blarenberghe où l'on

voit figurer, à l'angle du quai et de la nouvelle rue du Département, le Café de la République, vaste maison encore existante au quai de l'abbé Grégoire et que l'on peut supposer avoir été construite par Guillon. En 1799, la rue du Département est prolongée jusqu'à la rue Saint-Lubin après que la chapelle de l'Hôtel-Dieu, encore visible sur la vue de Blarenberghe ait été détruite. Le plan 1348 des Archives départementales du 21 juillet 1799



Plan 1348. Bourg-Moyen et Jacobins

montre une fois encore la part prise par Guillon dans les transformations de la ville basse. Signé de Marie et Crouin, ce plan très précis et bien légendé décrit le vaste projet à entreprendre sur le couvent des Jacobins et sur l'Hôtel-Dieu. On y retrouve le prolongement de la rue du Département dans un tracé semblable à celui proposé en 1797 et qui fait disparaître la chapelle de l'Hôtel-Dieu soumissionnée par Guillon, avec la cour attenante au nord.

Plus à l'ouest, la rue de la Gendarmerie traverse le jardin des Jacobins et fait disparaître une salle voûtée pour rejoindre la cour du cloître. Une rue transversale, orientée est-ouest, relie les deux rues du Département et de la Gendarmerie en faisant disparaître une partie de l'aile ouest de l'Hôtel-Dieu. Au-delà de la rue de la Gendarmerie à l'ouest, la rue nouvelle supprime deux arcades de la galerie ouest du cloître des Jacobins pour rejoindre la rue Madeleine, notre actuelle rue Robert-Houdin.

Un « nouveau carroi » est aménagé à la rencontre de la rue nouvelle et d'un cul de sac anonyme longeant l'aile nord de l'Hôtel-Dieu. On voit très nettement sur ce plan l'importance des parties soumissionnées par les particuliers Le Maître et Couteau, et finalement, la part relativement modeste dévolue à Guillon qui s'était bien servi sur l'enclos de Bourg-Moyen.

L'église des Jacobins est mise en vente par voie d'affiches le 2 prairial an III (21 mai 1795)⁸³, mais Guillon ne semble pas s'être porté acquéreur. En revanche, le 3 ventôse an VIII (16 mars 1800), il achète une partie des bâtiments des Jacobins,

sans que l'on puisse préciser de quelle partie il s'agit⁸⁴.

Toujours est-il que ce projet fut en partie réalisé et que l'on peut encore le lire assez bien dans la topographie de la ville basse, malgré les destructions de 1940. La rue de la Gendarmerie (actuelle rue des Jacobins) a été effectivement percée, sans doute après 1799. Elle longe encore une aile du couvent qui la borde sur son côté ouest. Le côté est, emplacement du jardin des Jacobins et d'un beau bâtiment du XVII^e siècle qui servit longtemps de bourse du travail, est maintenant occupé par l'ancienne halle Louis XII devenue Maison de la BD.

La rue nouvelle qui devait relier la rue du Département à la rue de la Gendarmerie n'a été qu'en partie réalisée, du moins à l'époque. Par une délibération du 5^e complémentaire an V (22 septembre 1797)⁸⁵, l'administration municipale s'oppose au percement de cette rue. En effet cette communication ne lui semble pas présenter les avantages en rapport avec la dépense et son avis est qu'il y a lieu de conserver en entier les bâtiments de l'ancien hospice et des ci-devant Jacobins pour y mettre le logement d'un instituteur et d'une institutrice, celui d'un vétérinaire départemental et d'y installer la gendarmerie qui doit se composer de deux brigades de sept hommes chacune avec un maréchal des logis.

À la suite de cette décision, on se contenta d'ouvrir une voie nouvelle entre la rue de la Gendarmerie et la rue Madeleine, au travers du cloître des Jacobins. C'est la partie ouest de notre actuelle rue Anne de Bretagne. On voit d'ailleurs très nettement sur le terrain la brèche opérée dans les bâtiments claustraux qui de part et d'autre de la rue ont conservé le même module et les mêmes toitures.



Rue Anne de Bretagne

Le « carroir nouveau » fut lui aussi réalisé. Il constitua jusque vers 1950 une charmante petite place desservant l'arrière du théâtre. Quant au prolongement vers la rue du Département, il fallut attendre 1954 et la démolition de l'aile



Démolition du théâtre

nord de l'Hôtel-Dieu – que le XIX^e siècle avait transformé en théâtre municipal – pour le voir réaliser. C'est l'actuel tronçon est de la rue Anne de Bretagne, entre la place Louis XII et la rue des Jacobins. Quant à la place Louis XII, elle ne devait commencer à exister véritablement qu'après la démolition de l'église de Bourg-Moyen en 1808 et la démolition des maisons entre l'église de Bourg-Moyen et la rue Saint Lubin en 1819. Mais le coup d'envoi avait bien été donné par l'ouverture du prolongement de la rue du Département. Si Guillon n'intervient pas ou peu dans tous ces percements, on peut une fois encore constater sa présence dans un quartier en plein bouleversement, ce qui suppose un flair peu commun. Ce flair, voire cette prescience de l'avenir, Guillon les exploite encore dans une autre affaire, celle des jardins du château.

Les anciens jardins du château

Dès 1793, le conseil municipal avait envisagé l'acquisition des jardins du château, vaste réserve de terrain, à l'abandon depuis le milieu du XVIII^e siècle, à peu près vierge de construction et située à proximité immédiate de la ville. Le projet d'utilisation de ces terrains apparaît dans la séance du 29 avril 1793⁸⁶. Le conseil délibère sur la nécessité de remplacer les cimetières Saint-Louis et Chambourdin en utilisant l'enclos des ci-devant Capucins et décide en même temps l'acquisition des jardins nationaux haut et bas, dont une partie servirait à ouvrir un chemin faisant communiquer la place des Jésuites avec les Allées. Cette voie serait à la fois agréable et utile et le surplus de terrain serait revendu par



AD 41 plan 215 jardins

la Ville. Les citoyens Gendrier, architecte de la commune, et Masson-Villepoux sont chargés de tracer le nouveau chemin.

Au début de 1794, le cimetière de Chambourdin est fermé et les inhumations de Saint-Louis et de Saint-Nicolas doivent se faire dans l'enclos des Capucins, mais l'acquisition des jardins, domaine national, doit être soumise à l'approbation de la Convention. C'est dans ce but que le conseil municipal envoie la lettre suivante, le 18 floréal an II (7 mai 1794) : « Il existe au milieu de nous deux jardins qui étaient à celui qui fut notre tyran. Le conseil vous demande l'autorisation d'acquérir ces deux jardins et l'allée qui leur fait suite, afin de faciliter les communications, de décorer la commune et la dédommager de la promenade perdue⁸⁷. Cette voie nouvelle se nommera promenade de la Montagne. Grâce à elle, Citoyens Représentants, nous irons dans les bois méditer vos lois, le peuple y célébrera ses fêtes civiques et en la parcourant il s'écriera et les échos répéteront "Vive la Montagne"⁸⁸ ».

Les beaux projets de la municipalité ne devaient pas immédiatement voir le jour. En effet, ce n'est pas la ville qui allait acheter les jardins, mais bien Guillon qui lorgnait le domaine avec intérêt. En l'an II, il avait déjà acquis pour 7 125 livres le jardin de l'Eperon « planté d'arbres fruitiers, entouré de murs, terrasse, avec une petite maison⁸⁹ ». Le 8 frimaire an VI (27 novembre 1797), il achète pour 660 livres un petit jardin joignant le jardin haut du roi et ouvrant sur la place des Lices⁹⁰, jardin qu'il revend deux ans plus tard au citoyen Petit⁹¹, prélude aux achats massifs de thermidor et fructidor an VI.

Le 15 thermidor (2 août 1798) pour 5 500 francs, il achète la partie sud du jardin haut, à charge d'accomplir certains travaux lors du percement de la rue, entre autres « démolir les deux citernes qui sont dans le même alignement⁹² ». Le même jour, il achète la partie sud du jardin bas pour la somme de 2 600 francs, dont il se dessaisit – par une déclaration de command – en faveur de Jean-Jacques Adam, jardinier, qui était déjà locataire des lieux. Les 9 fructidor et 15 fructidor

(20 août et 1^{er} septembre 1798), Guillon et Barisset achètent pour 4 000 francs le reste du jardin haut, dont Barisset se dessaisit en faveur de Guillon qui reste seul acquéreur de la totalité du jardin haut. Le reste du jardin bas (partie nord) lui sera également vendu aux mêmes dates⁹³.

Désormais, les travaux de percement de la nouvelle voie allaient pouvoir commencer. Le 29 ventôse an VIII (21 mars 1800), Guillon, qui était encore membre de l'administration municipale, est nommé commissaire pour la surveillance des travaux de décombrement, nivellement et plantation de la voie nouvelle, reliant les Allées à la place du Collège, entrepris par les frères Verra⁹⁴. Le plan 215 des Archives départementales illustre parfaitement le projet. On y voit le tracé de la nouvelle route ou avenue qui conduit des Allées à la place du marché au foin (ancienne place du Collège). Cette avenue coupe en diagonale les jardins du château, dans l'axe des Allées qui conduisent à la forêt de Blois, en épargnant heureusement le pavillon Anne de Bretagne « servans de magasin militaire » que l'on voit figurer à droite du plan. La nouvelle avenue aura 54 pieds de large (soit environ 17,50 m) et sera plantée d'une rangée d'arbres de chaque côté. Le plan ne montre pas comment l'avenue se raccorde à la place du marché au foin, mais un autre plan signé d'Honoré René Marie⁹⁵ montre qu'en l'an XII, le raccord était loin d'être parfait puisque l'avenue se terminait par une barrière en surplomb au-dessus de la place qui, à cette époque, n'était pas encore nivelée comme elle l'est aujourd'hui. C'est seulement dans les années 1840 que la place sera nivelée et qu'une rampe en pente douce la reliera à l'avenue qui est notre actuelle avenue Jean Laigret. On notera que les parcelles adjugées ou soumissionnées à Guillon et Adam se sont maintenues en l'état jusqu'à nos jours. Ce sont les parcelles correspondant à l'école Victor Hugo, à la résidence Anne de Bretagne, au jardin des Lices et au pâté de maisons au nord de l'avenue Jean Laigret.

Les travaux de percement de la nouvelle avenue allaient donner, au caractère procédurier de Guillon, l'occasion de se manifester, et une fois encore pour une histoire de clôture. Le 15 germinal an XII (5 avril 1803), il présente au conseil municipal une pétition exposant « que par le contrat de vente qui lui a été consenti du jardin haut ci-devant du roi, situé commune de Blois, il est exprimé la réserve de terrain nécessaire pour l'ouverture dans ce jardin d'un chemin ou rue, allant de la place du Collège à la promenade dite des Allées, que le plan a été dressé pour la largeur et la direction du chemin et que c'est en conséquence qu'il a fait clore la majeure partie de son terrain mais que, par des

dispositions de sa part, il a réussi à enclorre la pointe de côté en arrivant aux Allées et qu'en cette pointe, il a laissé subsister l'ancien mur à fleur de terre pour lui servir au besoin ; que cependant, les ingénieurs ont établi des ouvriers pour la continuation du fossé de ladite promenade et ceux-ci se disposant à ouvrir cette continuation sur son terrain, il leur en a fait la défense, que l'ingénieur en chef a reconnu lui-même bien fondée, mais l'ingénieur ordinaire n'en poursuivant pas moins l'ouverture dont il s'agit, le pétitionnaire demande que cette entreprise soit arrêtée dans son principe.

Vu le contrat de vente du 9 fructidor an VI au profit du réclamant d'une partie d'un enclos appelé jardin haut dépendant du domaine dit de la Couronne (...), considérant que la propriété du terrain en pointe venant de la ville de Blois à la promenade des Allées est acquise au propriétaire par le contrat du 9 fructidor an VI, considérant que l'administration a consacré l'usage de la promenade des Allées exclusivement pour les personnes de pied, que suivant le règlement de police publié relativement à la conservation, la communication avec l'ancien chemin par lequel on arrivait précédemment est alors interdite dans la largeur à la charge de l'administration, mais que cette précaution deviendrait illusoire si le citoyen Guillon de son côté ne faisait enclorre à l'alignement du fossé des Allées le terrain dont il s'agit, parce que restant vain et vague, il donnerait nécessairement ouverture à contravention que réprime formellement le règlement.

Considérant donc que l'utilité publique commande audit citoyen Guillon de faire procéder à la clôture de son terrain, arrête :

1° les travaux commencés pour ouvrir un fossé à l'alignement des Allées sur le terrain du citoyen Guillon sont arrêtés.

2° Ledit citoyen Guillon demeure chargé de faire clore par lui-même soit par un fossé ou haie vive, soit par un mur à l'alignement susdit, le terrain en question, de manière à ce qu'aucune communication ne soit établie de l'ancien chemin à la promenade des Allées⁹⁶ ».

Bilan financier et matériel

Au cours des pages qui précèdent, nous avons vu que Guillon a beaucoup acheté. Si l'on fait la somme de ces achats, on arrive à un total de 67 745 livres entre 1791 et 1798, non compris l'achat de Saint-Martin, celui des Jacobins ainsi que celui qu'il avait réalisé en 1792, conjointement avec Riffault et Bourguignon, de l'église Saint-Honoré, achat sur lequel nous avons peu de détails⁹⁷. Cette somme globale place Guillon au deuxième rang des acheteurs blésois de biens nationaux juste derrière le notaire Riffault. Et si l'on se place au niveau du district

de Blois, il arrive au cinquième rang en nombre d'arpents achetés⁹⁸.

On peut toutefois se demander d'où lui venait cette petite fortune (pour mémoire 1 livre correspond au salaire journalier moyen d'un manouvrier urbain en 1790 et 3/4 de livres au salaire d'un ouvrier agricole). On peut tenter ici de fournir quelques éléments de réponse. Nous avons vu que, dès les années qui précèdent immédiatement la Révolution, plusieurs travaux d'envergure lui avaient été confiés, notamment par Mgr de Thémines, au séminaire de Blois. Or, le paiement de ces travaux avait été suspendu par le départ de « l'émigré » Thémines. Dans un premier temps, Guillon va donc faire jouer les créances qu'il pouvait avoir avant la Révolution et qui s'élevaient, tous travaux confondus, à plus de 27 000 livres, somme coquette qui allait lui permettre de profiter pleinement des circonstances favorables, comme on l'a vu.

Mais ce capital de départ va grossir durant la Révolution. Durant toutes ces années, Guillon reçoit commande d'une foule de travaux. Citons pour mémoire en l'an III, travaux pour convertir le couvent des Carmélites en maison d'arrêt – le fameux « repaire de suspects » où seront enfermés tant d'infortunés⁹⁹ –, en 1794, travaux urgents à faire au dépôt d'étalons de Chambord¹⁰⁰, en 1796, de nouveaux travaux de réparation au château de Chambord et, plus inattendu, une commande de tablettes pour la nouvelle « bibliothèque nationale » (sic) de Blois¹⁰¹. Plus tard, en l'an VIII, Guillon « ami du bien public » a bien voulu se charger des réparations à faire au collège « afin de ne pas retarder l'instruction de la jeunesse¹⁰² ».

Or, tous ces travaux sont parfois payés avec plusieurs années de retard, ce qui met le plus souvent Guillon dans l'embarras. Comme les administrations qui l'emploient ne le paient pas, Guillon ne peut s'acquitter des sommes qu'il doit à ces mêmes administrations pour l'achat des biens nationaux. Il dépose donc pétition sur pétition, faisant valoir son patriotisme, la situation embarrassante dans laquelle il se trouve, l'impossibilité qu'il a à payer ses ouvriers, les intérêts qu'il perd pour tenter de recouvrer ses créances qui, en l'espace de huit ans, se montent à plus de 110 000 livres. Hélas, l'administration fait la sourde oreille et ne paie que des acomptes sur les sommes qu'elle doit. Plusieurs fois Guillon doit hypothéquer ses biens qu'il ne peut finir de payer¹⁰³. À plusieurs reprises, il demande « compensation de liquide à liquide¹⁰⁴ » et demande à bénéficier de la loi du 24 frimaire an VI qui lui permet d'employer le montant de ses créances au paiement de biens nationaux, ce qui revient à

acheter sans bourse délier. Il est d'ailleurs certain que le patriotisme de Guillon, ses différentes fonctions au sein du corps municipal et des sociétés révolutionnaires ont aidé à la réalisation de ces arrangements amiables. Les attendus des décisions du conseil général du département sont semés de ces considérations où le zèle de Guillon, l'émulation qu'il procure aux citoyens de Blois¹⁰⁵, l'injustice qu'il y aurait à le laisser « réduit à la nécessité inique et vexatoire » d'attendre le paiement de ses salaires¹⁰⁶, le besoin qu'il a de ses fonds « pour poursuivre ses entreprises qu'il fait journellement pour le bien public » apparaissent constamment et jouent en sa faveur.

On ne sera donc pas étonné de voir que Guillon a amassé une appréciable fortune qui allait lui permettre de couler des vieux jours tranquilles. Retiré dans sa maison de la place des Lices (rue des Lices actuelle), il ne fait plus parler de lui après l'affaire de la rampe Saint-Martin en 1809. Il apparaît seulement dans *l'Annuaire de Loir-et-Cher*, en 1819 et 1824, comme membre de la société d'agriculture.

Seul un jeune archéologue blésois semble se souvenir que Guillon pourrait lui apporter des connaissances. À plusieurs reprises en 1827, Louis de la Saussaye va rendre visite à Guillon pour tenter d'interroger ses souvenirs sur Saint-Sauveur.

Le 13 avril : « Je suis allé voir M. Guillon, ancien démolisseur des églises de Blois, qui demeure maintenant dans les jardins du château qu'il a achetés jadis comme bien national. On m'avait dit qu'il avait encore plusieurs pierres tumulaires provenant de Saint-Sauveur. J'espérais quelque chose qui se rattacherait à nos sarcophages, mais j'ai été trompé ; les inscriptions des pierres qui restent chez lui sont d'époques très peu reculées. Je copierai plus tard celles qui sont de quelque intérêt [en note]. J'ai bien regretté depuis de ne pas les avoir copiées sur le champ. Quand je suis retourné dans les jardins après la mort de M. Guillon (1829) je ne les ai plus trouvées ; elles ont servi comme beaucoup d'autres qu'il avait recueillies dans les diverses églises qu'il a démolies, à faire des chambranles de cheminée, des bassies



Clé de voûte de Saint-Sauveur

et même à recevoir d'autres inscriptions tumulaires, après avoir gratté les anciennes ou seulement en retournant la pierre ; on doit bien regretter la perte de toutes les pierres tumulaires de Saint-Sauveur.

J'ai vu chez M. Guillon une pierre dont on a fait un vase à fleurs qui était la clé de la voûte du dôme de l'église Saint-Sauveur. Chaque angle, formé par le départ des quatre voussures, est occupé par des têtes de style roman, dont une seule est barbue. Les autres paraissent des têtes de femmes et doivent représenter les quatre saisons. [en note] J'ai fait depuis la mort de M. Guillon, l'acquisition de cette pierre qui est maintenant tout ce qui reste de la belle et curieuse église de Saint-Sauveur^{107 et 108} ». La Saussaye retournera deux jours plus tard, le 15 avril, pour interroger Guillon sur les jardins du château et apprendra que Guillon a également achevé de faire disparaître les derniers arbres plantés par Gaston d'Orléans dans les jardins royaux, notamment deux énormes platanes qui faisaient la renommée de ces jardins¹⁰⁹.

Fin de vie

Jacques Guillon meurt le 13 juin 1829 à 4 heures du soir, dans sa maison de la place des Lis (sic) à l'âge de 88 ans, selon son acte de décès¹¹⁰, en réalité à l'âge de 86 ans et 18 jours. Le 14 décembre 1829, sa succession¹¹¹ laisse apparaître une fortune de 117 428 francs qui se décompose comme suit.

Le mobilier, inventorié par le sieur Fesneau, se monte à 2 562 francs et une créance (nous ignorons sur qui) de 65 065 francs, ce qui porte les effets mobiliers à 67 628 francs.

La fortune immobilière se compose encore, à cette date, d'un ensemble de bâtiments rue des Lices, comprenant un jardin, deux maisons, un bâtiment, deux autres petites maisons donnant sur la place des Lices, plus le jardin de l'Éperon. Le tout rapporte 1 600 francs par an et vaut 32 000 francs.

Nous trouvons encore un jardin dit Saint-Nicolas, rapportant 15 francs et estimé 3 200 francs, deux autres jardins, vestiges du jardin bas valant 10 000 francs ; une petite maison dite la maison du jardin bas, estimée 2 600 francs ; enfin deux petites maisons dans la rampe du château (c'est à dire la rampe Saint-Martin) valant 2 200 francs, ce qui porte le capital immobilier à 49 800 francs. On s'étonne de l'absence dans ce patrimoine, des maisons de la place du Château, des greniers de Bourg-Moyen et des autres terrains acquis pendant la Révolution. Nous savons que Guillon avait laissé à sa fille Françoise-Marie, veuve Métivier, (la seule survivante des enfants de son premier mariage avec Marie-Françoise Billon),

la jouissance, et sans doute, la propriété des maisons des 16 et 18 place du Château qu'elle occupait effectivement avec son mari en 1810¹¹². Les autres maisons ont sans doute été vendues par Guillon lui-même et l'on peut supposer que les rues nouvelles ayant valorisé les terrains sur lesquels elles avaient été bâties, Guillon avait dû réaliser une coquette plus-value.

Dernier détail. On notera que dans sa succession, sa fille aînée Françoise-Marie hérite de la moitié de sa fortune, un quart revient à Jean-François, le seul fils vivant, négociant à Orléans et le dernier quart pour ses petites-filles Eugénie et Marie-Céline Robert, filles de sa fille Marie-Catherine, décédée en 1809 et de Prosper Robert. Jean-Eugène, le petit-fils, frère des deux précédentes, ne figure pas dans la succession. Négligence ? Oubli ?

Il reste encore des zones d'ombre dans cette vie que j'ai tenté de retracer. Qu'a fait exactement Guillon à Chambord ? Que fait-il à Blois entre 1775 et 1785 ? Comment obtient-il la confiance de Mgr de Thémines ? Par quel biais entre-t-il au conseil des notables de la commune ? Quels amis avait-il ? Autant de pourquoi sans réponse. L'homme qu'était Guillon nous échappe encore un peu, même si son caractère opiniâtre, procédurier et ambitieux apparaît clairement au travers de ses actes.

Puisse au moins cette petite recherche contribuer à faire sortir de l'ombre cet homme sur lequel on a facilement jeté l'anathème en tant que « vandale » et démolisseur des églises de Blois. Reconnaissons lui le mérite d'avoir souvent œuvré dans le souci du bien public qui, certes, se confondait souvent avec ses propres intérêts, et d'avoir, l'un des premiers, pensé la ville de Blois en termes d'urbanisme. Songeons à ce que Blois lui doit dans son actuelle physionomie : avenue Jean Laigret, place Saint-Honoré, place Louis XII, rue Anne de Bretagne, pour ne citer que cela et nous mesurerons peut-être mieux le bénéfice à très long terme de ses fructueux calculs.

NOTES

1. *Le Journal de Loir-et-Cher* 1857. Ces éphémérides ont fait l'objet d'un tiré à part dont on ne connaît que quelques exemplaires, sans lieu ni date d'édition, p. 185.

2. Notamment : Jean-Marc Delecluse, « En marche vers les Etats généraux », *MSSLLC*, t. 44, 1989 ; André Prudhomme et Maurice Gobillon, « Les Biens nationaux »,

catalogue exposition *Blois 89* ; Jean-Paul Sauvage, « Destruction et conservation du patrimoine », *MSSLLC*, t. 44, 1989 ; Alain Guerrier, « Blois en 1789 », catalogue exposition *Blois 89*.

3. Dufort de Cheverny, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, Paris, Plon, 1886, t. 2, p. 389.

4. Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, Blois, Dezairs, 1846, T. I, p. 498.

5. Née le 15 septembre 1711 à Persac.

6. Mention de l'apprentissage dans AMB, HH 6, 24 janvier 1775, réception de Jacques Guillon comme maître menuisier.

7. AD 41 Registre paroissial de Chambord pour 1765, acte du 29 novembre 1765.

8. AMB, HH 6.

9. Renseignements fournis par les registres paroissiaux de Saint-Sauveur et Saint-Martin.

Je tiens à remercier Alain Guerrier qui, en son temps, m'a communiqué un arbre généalogique de la famille Guillon, établi par Mme Dorion du Cercle généalogique de Loir-et-Cher.

10. *Précis pour le sieur Jacques Guillon (...) demandeur, contre le sieur Saturnin Delhomme, au nom et comme syndic de la communauté des maîtres maçons tailleurs de pierre etc. (...) défendeur*, Blois, Masson, 1788.

11. Toute cette affaire est relatée par Louis Belton, « Les anciennes communautés d'art et métiers à Blois », *MSSLLC*, tome 10, 1884, pp. 57-59.

12. AD 41, G 2663, registre des dépenses et recettes du prieuré de Boulogne.

13. AD 41, L 137, p. 105.

14. AD 41, L 139, p. 119. Citons aussi une créance de 11 830 livres que Guillon réclame le 10 novembre 1792, AD 41, L 138, P. 138.

15. *Op. cit.*, p. 390 ;

16. AD 41, 56 H 1, pièce 13.

17. AD 41, 56 H 1, pièce 14.

18. AD 41, 56 H 1, pièce 15.

19. AMB, 1D 1, délibération du 10 septembre 1790.

20. Arthur Trouessart, *La municipalité de Blois de 1517 à la fin du XVIII^e siècle*, Blois, Migault, 1902, t. 2, pp. 324-325.

21. AD 41, 1 B 658.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

24. AMB, 1D1/1.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. AMB, 1D1/5.

28. Yves Denis, (dir.), *Histoire de Blois et de sa région*, Toulouse, Privat, 1988, p. 195

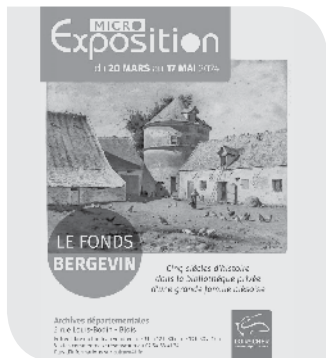
29. AMB, 1D1/9.

30. AMB, 1D1/11.

31. AMB, 1D1/12.

32. Bibliothèques d'Agglopolys, Ms 100, pièce 7, procès-verbal de l'épuration.

33. AD 41, L 138, p. 68.
34. AD 41, L 140, p. 297.
35. AD 41, L 140, p. 323.
36. Bibliothèques d'Agglopolys, ms100.
37. Sur cette société voir Maurice Gobillon, « La société des Amis de la Constitution », MSSLLC, t. 44, 1989, pp. 83-111.
38. Jules Gallerand, « Au paroxysme de la terreur, Blois sous la menace Vendéenne », MSSLLC, t. 26, 1926, p. 185.
39. Jules Gallerand, *Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher*, Blois, 1929, p. 654.
40. AMB, 1D1/1.
41. Ibid.
42. Ibid.
43. Ibid.
44. AMB, 1D1/2.
45. AD 41, L 138, p. 68.
46. AD 41, Q 956.
47. AMB, 1D1/2.
48. AD 41, L 580⁷.
49. AMB, 1D1/1.
50. Ibid., p. 150.
51. Sur ce sujet : Jean-Paul Sauvage, « Destruction et conservation du patrimoine. I La destruction des emblèmes féodaux et monarchiques à Blois sous la Révolution », MSSLLC, t.44, 1989.
52. AD 41, Q (1^{ère} partie) 1031, 24 brumaire an II (14 novembre 1793). Cité par Monique Chatenet, *Chambord*, 2001, p. 197.
53. AMB, 1D1/1.
54. AD 41, Q 958.
55. Ibid.
56. Ibid.
57. Ibid.
58. Frédéric Lesueur, *Les fouilles archéologiques du château de Blois*, Caen, 1906.
59. Cette assertion est avancée par Yves Denis, *Op cit.*, p. 184 mais nous n'en avons pas trouvé de trace dans les archives.
60. Le mot horloge était alors masculin.
61. L'ensemble des citations qui précède est issu du dossier Q 966 aux AD 41.
62. AD 41, Q 963.
63. AD 41, Q 966.
64. AD 41, Q 292.
65. « Je me souviens avoir vu, lorsque j'étais très jeune, une colonne et son chapiteau restée longtemps debout au milieu des décombres ». Louis de la Saussaye, *Journal historique et archéologique du Blésois et de la Sologne*, Hesse, 2009, p. 30.
66. Pierre François Léonard Fontaine, album de dessins, Musée du Louvre, département des arts graphiques, RFML, AG, 2019.19.1, folio 16.
67. AMB, 1 O 15.
68. Pierre Lesueur, « Etudes et documents sur le château de Blois », MSSLLC, t. 27, 1928, p. 149 sq.
69. Ibidem, p. 165 sq.
70. Arthur Trouessart, *La commune de Blois (...)*, t. 2, p. 319.
71. Ibidem, p. 323.
72. AMB 1D1/1.
73. Ibidem.
74. AMB 1 O 15.
75. AMB, 1D1/2.
76. AD 41, plan 1 Fi 31/1.
77. AD 41, plan 1 Fi 31/2
78. AMB, 1 O 15.
79. L'ensemble des pièces citées dans cette partie vient des AMB, 1 O 15.
80. AMB, 1D1/1.
81. AD 41, Q 957.
82. AD 41, 1 Fi 43/2
83. AD 41, Q 965.
84. AD 41, L 145, f° 101 v°.
85. AMB, 1D1/2.
86. AMB, 1D1/2.
87. Allusion à la promenade du mail dont les ormeaux avaient été abattus en novembre 1793, en même temps que l'on détruisait le pont, pour empêcher la construction d'une éventuelle passerelle provisoire.
88. AMB, 1D1/2.
89. AD 41, Q 963.
90. AD 41, Q 181.
91. Pierre Lesueur, *Les jardins du château de Blois*, Blois, Migault, 1903, p. 185.
92. L'une de ces citernes subsiste encore dans le sous-sol du laboratoire d'analyses médicales, 7 avenue Jean-Laigret.
93. Ibidem, pp. 186-187.
94. AMB, 1D1/13.
95. AD 41, 1 Fi 42.
96. AD 41, L 145, f° 218 r°.
97. André Prudhomme, « Les biens nationaux » Catalogue *Blois 89*, p. 69.
98. Maurice Gobillon, « Les biens nationaux dans les communes du Blésois », catalogue *Blois 89*, p. 67.
99. AMB 1D1/13 et AD 41, L 142, p. 209 et L 746.
100. AD 41, L 746.
101. AD 41, L 142, p. 209.
102. AMB, 1D1/13.
103. AD 41, L 144, f° 227.
104. AD 41, L 140, f° 297.
105. AD 41, L 143, f° 167 v°.
106. AD 41, L 140, f° 323.
107. Cette pierre est actuellement conservée au dépôt lapidaire de l'aître Saint-Saturnin.
108. Louis de la Saussaye, *Op. Cit.*, pp. 28-29.
109. Ibidem, p. 32.
110. AD 41, 5 MI 18/R86, vue 12.
111. AD 41, 54 Q 27, f° 15.
112. AD 41, matrices cadastrales.



LE FONDS BERGEVIN

par Marie-Hélène MILLET
Photos Philippe BOULAIS

Le fonds Bergevin retrace l'ascension sociale et intellectuelle de la famille Bergevin, principalement à travers Louis-Athanase et son fils Louis-Catherine, figures importantes de la vie publique de Blois au XIX^e siècle. Louis-Athanase, notaire et magistrat, et son fils, avocat et président du tribunal, ont joué un rôle clé dans la ville, tout en accumulant un important patrimoine foncier, notamment grâce à l'acquisition du domaine de l'Aubépin à Saint-Gervais-la-Forêt en 1801. Leur contribution à l'histoire locale se manifeste également par leurs travaux historiques, notamment l'*Histoire de Blois* publiée en 1846, fondée sur les recherches de Louis-Athanase. La famille a

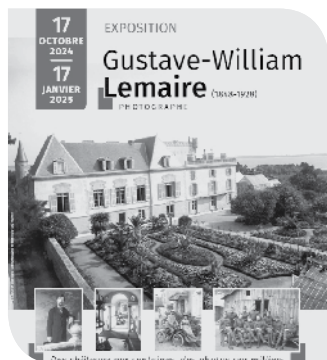
également constitué une bibliothèque considérable au château de Saint-Gervais, riche en ouvrages rares, archives et manuscrits historiques.

Cette collection, s'étend du Moyen Âge au XIX^e siècle. Les plus anciennes pièces datées de 1344 témoignent de l'implication du comté de Blois dans la guerre de succession de Bretagne en soutien à Charles de Blois (1319-1364).

Elle comprend des documents juridiques, des ouvrages sur l'histoire locale, ainsi que des pièces de la période révolutionnaire et du XIX^e siècle, offrant une richesse de sources pour les historiens. La bibliothèque privée des Bergevin, devenue l'une des plus importantes de la région, avec plusieurs milliers d'ouvrages, conserve également des documents rares tels que les mémoires d'Henri Chéreau, relatant les événements de la Deuxième République qui furent fort utiles aux historiens de notre département.







GUSTAVE-WILLIAM LEMAIRE

par Marie-Hélène MILLET
Photos Philippe BOULAIS

Gustave-William Lemaire (1848-1928) était un photographe talentueux originaire de la région de Blois, qui a consacré une grande partie de sa vie à photographier les châteaux de France. Né en Angleterre et ayant vécu aux États-Unis, il s'installe à Vineuil en 1876 et devient rapidement un acteur majeur de la photographie de monuments historiques et de vie de château. Il reprend un studio à Tours en 1882 et, en plus de ses travaux locaux, il réalise de nombreux reportages photographiques sur des châteaux en Loir-et-Cher, dans des styles variés allant des forteresses médiévales aux manoirs modernes. Ses photos étaient souvent utilisées pour des publications comme *L'Illustration* et des ouvrages

sur les châteaux de France. Bien qu'il semble que ses photos aient été principalement commandées par des propriétaires de châteaux, son travail se distingue par son attention aux détails, qu'il s'agisse de portraits des propriétaires, de vues des parcs ou de photographies d'intérieurs. Ses clichés sont aujourd'hui considérés comme des témoins précieux de l'époque et des bâtiments, dont beaucoup ont été modifiés ou détruits depuis. Après la Première Guerre mondiale, il vend sa maison de Vineuil et déménage à Saint-Martin-de-Nigelles, où il vivra jusqu'à sa mort en 1928.

Nous avons pu admirer une magnifique présentation des photos de Gustave-William Lemaire aux Archives départementales : une très belle sélection parmi les quelques 6500 clichés qu'il a réalisés dans sa carrière. On peut les retrouver sur le site de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie.

<https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr>





Gustave-William Lemaire et sa femme





UN DIMANCHE AUX BORDS DE LOIRE

par Christian NICOLAS
Photos Philippe BOULAIS

Le château de Colliers

Notre journée commence par la visite d'une propriété peu connue : le château de Colliers qui se découvre au bout d'une longue allée de tilleuls bicentennaires, en bordure de Loire, entre Muides et Saint-Dyé.

La construction de ce charmant petit château remonte au XVII^e siècle, à l'époque, closerie entourée de vignobles, propriété de la famille de Clermont-Tonnerre. En 1730 il fut agrandi, dans l'esprit du petit Trianon de Versailles, par Ange-

Jacques Gabriel, architecte du Roi Louis XV. En 1751, le Chevalier de Béla, ancien espion de Louis XV, embellit les lieux par amour pour sa belle, Mademoiselle de Chauoy : réalisation de fresques s'inspirant de la mythologie romaine qui ornent le plafond et les murs de la chambre, actuelle salle à manger, classée monument historique.

Le Marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle France (de la Louisiane au Québec), en fut par la suite propriétaire. N'ayant pas de



Le château de Colliers

descendance, c'est la famille de Gélis qui en fit l'acquisition en 1783. Sept générations s'y sont succédées, jusqu'à nos jours !

Une magnifique terrasse sur la Loire ajoute du prestige au lieu.

Nous sommes très aimablement reçus par Monsieur et Madame de Gélis, qui nous proposent café et viennoiseries.

De nos jours le château accueille des touristes en chambres d'hôtes.

Le lit de la Loire, ses îles, ses modifications au cours des siècles nous fut expliqué par Claude Le Doussal

Saint-Dyé

L'étape suivante était le bourg de Saint-Dyé, port actif durant le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e, c'était le port de Chambord !

Un pique-nique était prévu au bord de la Loire, sous de belles frondaisons, hélas le printemps fut pluvieux et ce dimanche-là ne se montra pas mieux que les jours précédents. Heureusement la municipalité nous avait confié les clefs de la salle des fêtes et le pique-nique se déroula dans la bonne humeur, merci à son maire, Monsieur Didier Heitz.

Une promenade dans les ruelles bordées de végétations de Saint-Dyé, sans pluie, nous charma. Ce village fut un lieu de résidence pour Pablo Picasso ; pour le photographe Henri

Cartier-Bresson ; la peintre Léonord Fini s'y installa en 1972, elle est enterrée au cimetière du village.

Une très intéressante visite de l'église sous la direction de Dominique Iogna-Prat, directeur de recherche au CNRS, nous passionna. Au VI^e siècle, une basilique est élevée sur le tombeau de Saint Dyé, ruinée par les Normands, elle est reconstruite au IX^e siècle. Le clocher-tour porte la date 1547. À l'intérieur, retable à colonnes (1624), statue de saint Dyé et de saint Baumer.

Inscription révolutionnaire sur un tableau du cœur « *Liberté, Égalité et indivisibilité de la République française ou la mort* ».

Devant le cœur on découvre la « confession », le caveau dans lequel est placé le sarcophage du saint.

Les murs reçoivent les peintures d'inspiration biblique, de très grands formats du peintre local, disparu, Hubert Damon.

Nous eûmes la possibilité de découvrir, à flanc de coteau, la grotte refuge de Déodat, moine fondateur du village.

Enfin la journée se termina par la visite d'un petit musée d'art populaire, créé et entretenu par Martine, personnage essentiel de ce charmant village, qui assure entre autre l'ouverture de l'église et l'animation de ses commentaires.

Le retour aux voitures permet d'admirer une fois de plus la beauté de la Loire, sa lumière, la sérénité qui se dégage du soir qui tombe.



Les participants à la journée devant le château de Colliers



Jean-Paul Sauvage et M. de Gélis



Saint-Dyé. Maison



Intérieur du château de Colliers



Saint-Dyé. La Maison de l'Évêque



Intérieur du château de Colliers



Saint-Dyé. L'église



Saint-Dyé. Le port



Dans les ruelles de Saint-Dyé



Martine Boulet (Musée d'Autrefois) et Dominique Iogna-Prat



PROMENADE SUR LA LOIRE

par Jean-Paul SAUVAGE
Photos Philippe BOULAIS

Dans l'après-midi du 7 juin 2024, une cinquantaine de personnes ont découvert, à l'entrée du Parc des Mées entre la Loire et le ruisseau des Mées, l'Observatoire Loire.

Dans une première partie, guidée par Béatrice Amossé, codirectrice de l'Observatoire Loire, une approche dynamique et une sensibilisation de tous les aspects d'études de la Loire. On s'est penché particulièrement sur la batellerie, les mariniers, le commerce, tout l'écosystème. On a aussi abordé les problèmes actuels de biodiversité, des étiages et de la végétalisation sur les îles.

Dans une deuxième partie, les participants sont montés dans deux bateaux pour faire une agréable promenade depuis le déversoir de la Bouillie jusqu'aux abords du pont Jacques Gabriel. Des échanges nombreux et fructueux avec nos mariniers ont permis de comprendre l'histoire des monuments visibles sur les deux rives, leur site, mais aussi la flore et la faune. Un débarquement sur une île a conclu ce temps d'échanges.







ITINÉRAIRE DANS LES FORTIFICATIONS DE BLOIS

par Jean-Paul SAUVAGE
Photos Philippe BOULAIS

C'est l'intérêt d'être une ville close, capitale du comté, qui peut se défendre face aux comtes d'Anjou et aux comtes de Vendôme. Une ville fortifiée montre bien la différence avec le plat pays contenant des villages et des bourgs non fortifiés.

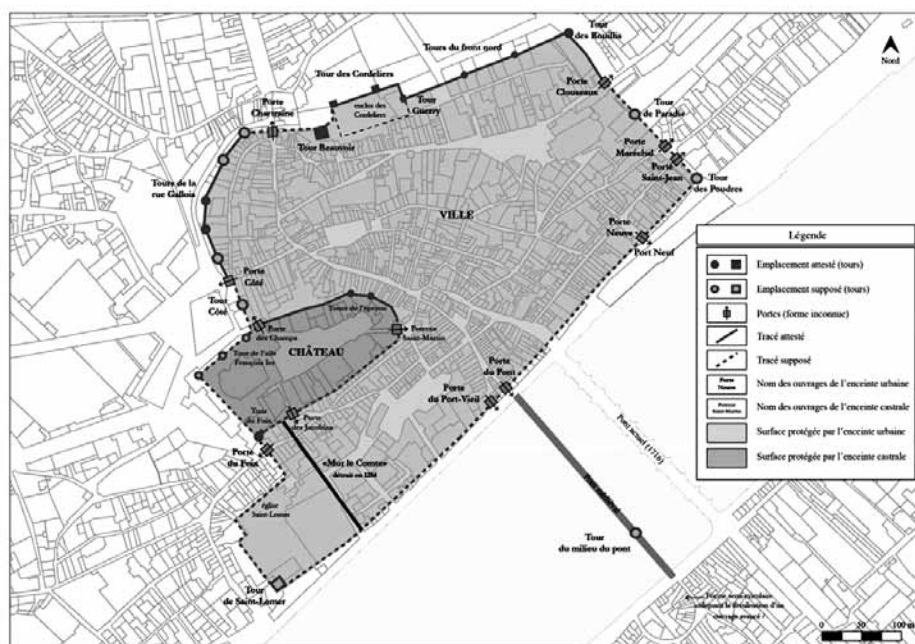
Périmètre des murs de ville au XIII^e siècle : 1,750 km.

Périmètre au XV^e siècle : 2,070 km.

Périmètre de l'enceinte du château : 727 m
château compris.

12 tours rondes sur les côtés nord et est, avec la tour Beauvoir sur les côtés nord et est, avec la tour Beauvoir et les 2 tours rectangulaires du couvent des Cordeliers.

Principales portes : Clouseau, Chartraine, Côté, du Foix ou Saint Lubin, Saint Fiacre ou du pont. Chaque porte comprend deux tours, une porte charretière défendue par une herse, précédée de son pont-levis sur le fossé, une porte piétonne fermée avec une serrure. En avant, il y a un espace découvert ou boulevard. Un ou deux gardes s'occupent de la garde. Jusqu'au XIV^e siècle, les habitants doivent un service de garde du chemin de ronde qui court tout le long. Plus tard, ce service est transformé en impôt. En cas de guerre, de danger ou d'épidémie, les portes sont maintenues fermées.



CHRONOLOGIE

Dans les temps anciens (sous les Mérovingiens et les Carolingiens), il est possible que l'on ait fait une fortification de pieux de bois. Vers 1090-1102, les comtes font construire la première fortification, qui s'appuie sur les défenses du château, autour du donjon et de l'avant-cour. Dans la seconde moitié du XIII^e

siècle, le comte de Blois fait entourer la ville d'une enceinte de pierre.

En 1256, la tour Beauvoir est acquise et incluse dans les fortifications.

En 1284, Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, autorise les moines de l'abbaye Saint-Lomer de repousser le mur fortifié vers l'est (le long de la rue Robert-Houdin, aujourd'hui).

En 1356-1360, des travaux importants sont faits à cause de la défaite de Poitiers et du danger de l'armée anglaise.

En 1379, le service de garde des murs est transformé en impôt : l'échauguette.

Vers 1430, un nouveau mur est construit avec deux tours pour protéger le couvent des Cordeliers.

Au XVI^e siècle, à chaque menace de dangers, on fait des réparations aux fortifications, les ouvertures sont fermées, une milice bourgeoise garde les portes. À cause du manque d'entretien, la ville est prise et pillée deux fois par les troupes protestantes.

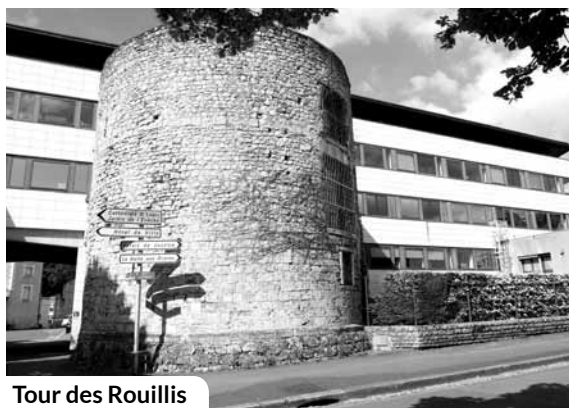
En 1648-1653, à cause des troubles de la Fronde, on fait un chemin de ronde en bois, depuis la tour des Cordeliers jusqu'à la porte Chartraine.

Au XVII^e et XVIII^e siècle, on autorise les particuliers à percer des portes et des fenêtres dans le mur de ville. Les fortifications sont abandonnées et les portes détruites. La porte Chartraine est détruite pendant la Révolution.

Première étape

Porte Clouseau (Mail Clouseau)

Elle s'appelle porte Saint-Solenne en 1089. Elle permet de relier le quartier des Halles avec le Haut Bourg Saint Jean. En 1574, deux hommes armés sont chargés de reconnaître les personnes pour les laisser rentrer. En mars 1712, le fossé est aménagé en cimetière devant la porte, à la place du cimetière devant la cathédrale. La porte est détruite en 1794.



Tour des Rouillis

Deuxième étape

Immeuble, place de la République

Derrière cet immeuble moderne, on retrouve, bien visiblement, la ligne des remparts totalement incluse dans les maisons anciennes, qui ont leur entrée rue des Rouillis. L'emplacement est particulièrement parlant, puisque c'est le seul endroit où le fossé est encore bien visible.



Cour intérieure. 9 rue du Père Brottier

Troisième étape

Maison, 1 place Guerry

Cet ancien hôtel particulier de la famille d'Irumberry de Salaberry s'appuie sur une des tours rondes du XIII^e siècle, bien conservée. Dans le jardin de cette maison, on voit le nouveau rempart ajouté au XV^e siècle avec son poste de tir. Le long de ce mur se trouvait la chapelle des Cordeliers, dans laquelle se trouvaient de nombreux tombeaux de la famille d'Orléans, notamment celui de Valentine de Milan.

Quatrième étape

Porte Chartraine

Elle représente l'entrée principale de la ville du côté de Chartres et de la Beauce, donc une porte essentielle. Elle portait un cadran solaire, le blason royal et les monogrammes de Louis XII et d'Anne de Bretagne. C'est pourquoi on s'empressa de la détruire comme symbole monarchique.

Cinquième étape

Porte Côté, porte des Champs

Sous la porte Côté, passaient l'Arrou et l'aqueduc qui alimentait les fontaines depuis le Gouffre. La porte des Champs permettait d'accéder au château et faisait le lien entre les remparts de la ville et ceux du château. À partir de 1515, François I^{er} a utilisé les tours et les murs fortifiés du château du XIII^e siècle pour plaquer de chaque côté deux façades Renaissance.

Sixième étape

Bastions et fossés du château

De ce côté, c'est un fossé artificiel et les murailles du château qui défendent la ville. C'est là que se trouvait le donjon castral, à l'époque de Thibaud le Tricheur. C'est pendant l'exil de Marie de Médicis, qu'on édifia le long des fossés des bastions, bien

conservés, à la fois pour soutenir les terres et comme défense. La reine exilée s'enfuit peu glorieusement au milieu de ces travaux.

Septième étape

Abbaye Saint-Lomer

À partir de 1356, l'église abbatiale Saint-Lomer fut transformée en forteresse, en obturant toutes les ouvertures, y compris les portails occidentaux, pour participer à la défense de la ville. Sur le côté sud du parvis, en entrant dans cette cour, on découvre la trace du chemin de ronde, édifié au-dessus des celliers et des greniers de l'abbaye.

Sur le flanc sud, c'est la Loire qui servait de fossé. Le rempart a été détruit au XVIII^e siècle par les abbayes riveraines au profit de jardins de plaisance.

QUELQUES TÉMOIGNAGES DES FORTIFICATIONS



Rue Gallois



Tour du Foix



Rue du Père Brottier



Tour Beauvoir



BELLES JOURNÉES DANS L'AÎTRE

par **Bernard TRINTZIUS**
Photos **Philippe BOULAIS**

Il serait impossible de mentionner tous les bons souvenirs, toutes les belles rencontres vécues lors de nos journées d'ouverture par chacun des membres de notre équipe. Au fil de ces sept années, nous avons accueilli dans l'aître des milliers de visiteurs. Un public varié, issu de tous les horizons géographiques et culturels, du voisin viennois qui n'avait jamais pu entrer au voyageur venu d'Europe ou de terres plus lointaines. Si leurs visages et leurs silhouettes s'estompent, nous mesurons combien ces visiteurs nous ont enrichis de leur étonnement, de leur curiosité, de leur sympathie, de leur savoir aussi ! C'est probablement la plus belle récompense de nos efforts.

La curiosité est une exigence bien légitime et nous n'avions pas, à nos débuts, les moyens de la satisfaire. Après une sévère mise en garde (« *Vous n'êtes pas guides, vous n'avez pas le droit de guider !* », « *Ouvrez la porte et surveillez !* »), nous avons continué à nous documenter. Nous avons commencé en distribuant un texte de présentation du monument, puis, de façon plus vivante, en diffusant par le canal de la « douche sonore » une description plus élaborée validée (après retouches) par le service *Ville d'art et d'histoire*. Enfin notre niveau devint

suffisant pour que, de vive voix, nous puissions éclairer un peu le public sur les particularités et les métamorphoses de l'aître.

On ne rendra jamais assez hommage au Docteur Frédéric Lesueur pour son engagement dans la « *défense et illustration* » de l'aître Saint-Saturnin. Son ouvrage *Le cimetière de Saint-Saturnin à Blois* (1923) devint notre livre de chevet. Quelques photos opportunément retrouvées au château nous ont permis de donner une vue précise sur la buanderie installée dans l'aître dès le début du XIX^e siècle au service de l'« hospice Gaston d'Orléans » (devenu récemment l'hôtel « Fleur de Loire »).

Bien qu'ayant sauvé le cimetière d'une destruction probable après sa désaffectation (1807), la buanderie commençait à lui nuire par l'humidité constante qu'elle entretenait. Le docteur Lesueur obtint son déménagement et créa sous les galeries le dépôt lapidaire qu'on y voit aujourd'hui. C'est la troisième vie de l'aître, dernière méta-

morphose en date. Il n'était pas question pour nous d'en donner une vue exhaustive, nous attirions l'attention sur quelques vestiges « parlants » et nous laissions les visiteurs grappiller à leur guise en déambulant librement. Après tout, cela se passe ainsi dans tous les musées.





Des mystères et des énigmes

Dès leur entrée, les plus observateurs remarquent une différence inexplicable à ce jour : des piliers de pierre à leur gauche et des poteaux de bois au pourtour des autres galeries. Est-ce dû à un problème de budget ? A-t-on voulu créer un espace mieux décoré pour la célébration d'offices ? Les traces des autels encore visibles sous cette galerie tout comme la présence de chapiteaux sculptés plaident en faveur de cette hypothèse d'ailleurs pas incompatible avec la contrainte budgétaire.

Autre incertitude : les trois lucarnes ouvertes dans la toiture de la galerie sud-ouest (face à l'entrée) n'ont pas d'utilité apparente, en l'absence de toute trace de plancher. Avait-on prévu d'aménager les combles afin d'y créer un ossuaire comme par exemple à l'aître Saint-Maclou de Rouen ? Les ossements relevés ont-ils été placés simplement sur le sol des galeries ou dans un lieu voisin ?

À ce jour la question reste sans réponse. Mais... les fouilles entamées juste avant nos dernières journées du patrimoine pourraient nous éclairer.

Des disparitions

Parmi les questions récurrentes que l'on nous a posées figure souvent celle des pierres tombales. Comme on le sait, les inhumations, au moins jusqu'au XVII^e siècle, se faisaient dans des fosses creusées aussi bien dans l'espace central que sous les galeries, des dalles gravées ont pu apparaître plus tardivement. Comme l'a montré le grand pionnier de l'histoire funéraire Philippe Ariès, les pratiques en la matière ont évolué au fil des siècles. Ce qui comptait, du moins pour le « commun des mortels », ce n'était pas l'emplacement nominatif d'une sépulture, mais la conservation d'ossements (devenus anonymes) en vue de la résurrection promise à la « fin des

temps ». Toujours est-il que tout le « matériel » ou le « mobilier » funéraire a été évacué lors de la désaffectation du cimetière (1807), y compris la grande croix située au centre de l'enclos mentionnée comme repère dans les registres d'inhumation. C'est d'ailleurs par la source écrite de ces registres que les identités des défunts pouvaient survivre. Que sont devenus les ossements relevés de leur fosse ? On ne le sait pas (ou pas encore peut-être).

On voit sur une photo (non datée à notre connaissance) qu'il existait un puits au centre du terrain. À quelle époque fut-il creusé ? Avait-il remplacé la croix marquant ainsi la nouvelle fonction profane du cimetière puisqu'on peut supposer qu'il fournissait de l'eau à la buanderie ? En tout cas, sa belle margelle a été réinstallée devant le musée des Jacobins. Là encore, une étude du terrain suivie d'une datation pourrait nous en apprendre davantage.

On le voit bien : le monument ne nous arrive pas « clés en main » ou « prêt à l'emploi ». Pour le connaître mieux et bien le comprendre, il faudra encore des études scientifiques que préfigurent déjà les premiers travaux des équipes de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) amorcés en ces journées du patrimoine 2024. D'autre part, les recherches sur les registres d'inhumation menées par plusieurs d'entre nous sous la direction de Jean-Paul Sauvage feront mieux connaître les défunts accueillis dans l'aître.

Un souterrain

Quoi de plus stimulant pour l'imagination que la contemplation d'un souterrain dont on n'aperçoit que l'entrée ? Face au trou noir surgit une foule de questions : où mène-t-il ? Pourquoi a-t-on creusé ici ? Et à quelle époque ? Aurait-il servi de cachette ? De refuge ? De prison ? Pourrait-

on y retrouver les traces d'une activité ou d'une présence d'autrefois ? Des restes humains ou animaux ? D'autres vestiges, macabres ou non ? Et, pourquoi pas un trésor ?...

Les familiers des lieux, nouveaux occupants de l'ancien hospice Gaston d'Orléans ou nous autres bénévoles accueillant des visiteurs dans notre ancien cimetière avons bien noté que le souterrain partant de l'hospice, tout près de la rue Munier, jadis rue du Poirier, semblait devoir aboutir, sinon dans l'aître, du moins le long de son mur de clôture. Le linteau d'une grande porte aujourd'hui murée indique clairement un accès latéral, encore apparent sur le plan fourni par le docteur Lesueur à la page 12 de son précieux ouvrage mentionné plus haut. Mais on n'en savait pas davantage et les hypothèses pouvaient fleurir comme autant de rêves.

Là encore, sans étude permettant une datation, nous imaginions que le souterrain avait pu rendre des services au moment des guerres de religion ou lors de conflits plus récents ou, d'une manière générale, dans des périodes troublées.

Mais, grâce à la perspicacité de notre amie Noëlle Séjourné, on y voit désormais beaucoup plus clair. Les documents officiels qu'elle a retrouvés aux Archives de Blois dissipent les brouillards : notre souterrain a été creusé en... 1841 afin d'établir une liaison entre l'hospice et sa buanderie.

Il s'agissait donc d'assurer un va-et-vient entre les deux édifices, c'est évident. Auparavant, au temps des inhumations dans l'aître, tout transfert de corps s'effectuait en surface et non sous la terre comme on le supposait parfois. Cependant, une fois établie la justification pratique du souterrain, demeure une interrogation : en quoi la traversée de la rue du Poirier créait-elle une difficulté exigeant la création coûteuse d'un autre accès imposant, lui, une descente et une montée à des personnes chargées de linge ? L'enquête se poursuit.

Espoirs

Je ne voudrais pas en terminer sans évoquer ce qui est resté au cœur de nos préoccupations tout au long de ces années consacrées à l'aître Saint-Saturnin. Nous étions motivés par la sauvegarde du monument et sa mise en valeur et non par une quelconque attirance morbide, comme je l'ai entendu (une fois seulement !). J'ai rappelé nos débuts modestes, nos premiers pas mollement encouragés par le service *Ville d'art et d'histoire* quand les Attelages de Blois avaient une priorité de réservation pour leurs prestations repas plusieurs dimanches par an. Il y eut aussi l'éphémère « escape game » auquel il fallait céder la place, même si aucun client ne se manifestait.

Il n'était pas question de baisser les bras, nous dûmes accepter de ne pas disposer de la clé de l'aître. Après dépôt de nos pièces d'identité, nous avons obligation de prendre le sésame le dimanche matin au château et de le redéposer en fin d'après-midi. Lassés de cette charge, nous demandions instamment qu'on nous fasse confiance tout en nous simplifiant la tâche. Mais non. Nous agissions pourtant sous le patronage et la garantie des Amis du Vieux Blois. Une rude négociation s'engagea. Dans mes archives se trouve le modèle de l'affichette annonçant que faute de clé nous n'ouvririons pas le monument pour la saison 2024. Elle nous fut remise 48 heures avant le premier jour d'ouverture. Pourquoi cette réticence ? Chacun approuvait pourtant notre action et nos initiatives comme la création d'un dépliant avec notre calendrier d'ouverture déposé en des lieux « stratégiques » de la ville. Certes l'entrée était gratuite, mais nous avons créé des marque-pages vendus au profit de la restauration de l'aître tout comme mon petit livre *Le Voyage de Sernin* écrit avec la complicité artistique d'Alain Delecroix. Ajoutons que notre présence dans les lieux nous a permis de signaler certaines dégradations comme le glissement de quelques ardoises ou la nécessaire intervention sur le bâtiment annexe qui risquait l'inondation. En revanche, combien de fois avons-nous pesté de voir que, malgré nos alertes écrites et orales, des lilas continuaient à cheminer entre les pierres des gros piliers faisant peu à peu éclater leurs joints. Nous aussi, nous aimons les plantes, mais à leur place. La raison l'a enfin emporté en 2024. Entre-temps l'horizon s'était éclairci : notre espoir de voir un jour (ou l'autre) la restauration de l'aître se concrétisait. Ce fut d'abord, sous l'autorité de la DRAC, le diagnostic établissant la nature des travaux à effectuer et leur coût. L'opération financée conjointement par la ville et la DRAC permit le passage à une deuxième étape : la candidature auprès de la mission Bern en vue du financement. Étape franchie à la deuxième tentative avec à la clé une somme presque égale à un dixième de la dépense estimée et le retentissement national de cette sélection ! Ainsi, en 2023, s'ouvrait la voie pour l'action des mécènes « grands et petits » selon l'expression de Maxime Blot pilote de l'opération. Et cela avance bien.

Je me méfie des hyperboles, c'est pourquoi je ne dirais pas que la saison 2024 s'est achevée en apothéose, mais tout de même ! Le samedi 21 septembre, le soleil fut de la partie pour rendre hommage aux mécènes et, en particulier au dernier d'entre eux, le Crédit agricole qui mit 100 000 euros dans la corbeille. Puis l'intérêt



se tourna vers les archéologues de l'Inrap. Ayant commencé des fouilles depuis quelques jours, ils ont apporté un premier éclairage sur la réalité des inhumations. Pratiquée sur plusieurs niveaux, les fosses mises au jour laissent apparaître des ossements, comme on pouvait s'y attendre. Beaucoup ont ressenti l'émotion que suscitent les découvertes. Et ce n'est évidemment que la première phase d'une étude riche d'enseignements, notamment par la datation de ces vestiges.

Sur une autre partie du terrain, le sculpteur-tailleur de pierre Richard Stobiéna créait aussi l'événement par une démonstration de son art : il avait choisi de sculpter un chapiteau comparable à ceux de la galerie aux piliers de pierre comprenant la fameuse danse macabre. C'est dans la pierre de Chauvigny, aussi blanche mais plus résistante que le tuffeau, qu'il réalisa son œuvre, préfiguration de la renaissance de ces ornements très dégradés, usés par leurs cinq siècles d'existence. Ils seront le joyau du monument.

Le dimanche 22 septembre, malgré le mauvais temps, l'affluence battit des records. On se pressait autour des fosses. On admirait le travail de Richard Stobiéna qui eut la gentillesse de confier ses outils à des enfants et de leur offrir une première leçon de sculpture.

Quand vint l'heure de la fermeture, nous échangeâmes des regards qui en disaient long. Émus à coup sûr, nous ne pouvions pas être tristes puisque l'âtre ne fermait pas pour la « fin de saison », mais pour des travaux qui vont lui redonner ce qu'il mérite. Et nous avions le sentiment que nos efforts avaient trouvé une heureuse conclusion.

Nous étions sept, ni samouraïs ni mercenaires, « les sept bénévoles ». J'ai écrit ces quelques lignes en hommage à (par ordre alphabétique) Agnès, Antoine, Elisabeth, Françoise, Martine, Noëlle.

J'ajoute une pensée pour Michèle disparue trop tôt pour voir se réaliser le rêve qui nous animait et un amical salut à Danielle qui nous a accompagnés dans les premiers temps de notre aventure. Quant aux trois bénévoles qui font découvrir l'intérêt et les beautés de l'église Saint-Saturnin, Yves, Dany et Philippe, nos « voisins d'en face », nous les saluons chaleureusement aussi. Quand nos deux grands portails sont ouverts simultanément, nous nous envoyons réciproquement « nos clients » qui comprennent ainsi le lien indissoluble entre les deux édifices.



BILAN FINANCIER 2024

par **Annick BOULAIS**
Trésorière

Solde au 31 décembre 2023

CA compte courant	5 734.26
CA livret A	15 878.36
CIC compte courant	8 017.66
CIC livret association	11 365.89
CAISSE	420.57
TOTAL	41 416.74

CHARGES 2024 en €				PRODUITS 2024 en €			
		BUDGET	RÉALISATION			BUDGET	RÉALISATION
1	Charges local bureau	200.00	173.16	1	Adhésion 2024	4 700.00	4 890.00
2	Assurances	300.00	332.39	2			
3	Fournitures de bureau	100.00	258.17				
4	Photocopies	100.00	105.00	3	Intérêts Banques	400.00	894.33
5	Frais postaux	200.00	77.14				
6	Impression bulletins et autres	800.00	992.40	4	Vente bulletins	100.00	55.00
7	Locations (auditorium et stand)	1 000.00	1 107.02	5	Billetterie conférences	500.00	308.00
8	Dédommagement conférenciers	100.00	92.00				
9	Visites et sorties	200.00	737.29	6	Visites et sorties	200.00	315.00
10	Achat matériel	100.00	706.00				
12	Monuments et patrimoines	4 500.00	3 245.00	8	Donations diverses	1 500.00	5 625.70
13	Impôts et taxes	0.00	0.00				
14	Frais divers	100.00	143.00				
15	Frais d'impression des livres	2 000.00	1 658.15	9	Vente de livres	2 300.00	2 296.00
	TOTAL	9 700.00	9 626.72		TOTAL	9 700.00	14 384.03

en €

CRÉDIT AGRICOLE compte courant	10 168.04	Résultat +	4 757.31
CRÉDIT AGRICOLE livret A	35 697.96		
CAISSE	308.05		
Solde au 31 décembre 2024	46 174.05		46 174.05

**INDEX DES
CONFÉRENCES**

2002/2024

SUJET	TITRE	AUTEUR	DATE
Américains	Les Américains en Loir-et-Cher en 1917-1919	Jérôme Danard	2017/2018
Année 1907	1907	Pascal Nourrisson	2005/2006
Archéologie Blois	La Loire et Blois	Didier Josset	2012/2013
Archéologie Blois	Sanctuaire et quartier antique de Vienne	Didier Josset	2014/2015
Archéologie Blois	Dessiner l'histoire ancienne de Blois. Les dessous du trait, regard d'archéologue	Didier Josset	2022
Archives	Archives départementales	Anne-Cécile Tizon-Germe	2004/2005
Bagnards	De Blois à Brest avec les bagnards	Philippe Henwood	2024
Banque de France	Implantation de la Banque de France à Blois	Jacques Rouy	2008/2009
Batellerie	Le livre d'heures et les souvenirs d'Estienne Sallé, voiturier par eau et charpentier en bateaux d'Orléans au temps de Louis XIV	Françoise de Person	2022
Beauce	Affaires des prêtres en Petite Beauce au XVII ^e siècle	Benoît Bouvet	2019/2020
Beauce	Les hommes et la mort en Petite Beauce au XVII ^e siècle	Benoît Bouvet	2017/2018
Bénédictin	Le dernier bénédictin Jean-Louis Morillon	Bernard Chassine	2008/2009
Bourgmoyen	Abbaye Notre Dame de Bourgmoyen	Alain Guerrier	2004/2005
Caquetoirs	Les caquetoirs en Loir-et-Cher	Frédéric Aubanton	2017/2018
Carnaval	Le carnaval à Blois. Hiver 1572	Élisabeth Latrémoillère	2024
Château	Château en Cisse	Jean-Paul Sauvage	2015/2016
Château de Blois	D'une Renaissance à la renaissance. La restauration des châteaux de Blois et de Chambord au XIX ^e siècle	Timothee Bartkowiak	2019/2020
Château de Blois / caserne	L'occupation militaire du château de Blois, 1788-1867	François Lefabrie	2016/2017
Château de Bury	La renaissance du château de Bury	Alain Picouveau	2007/2008
Chambord	D'une Renaissance à la renaissance. La restauration des châteaux de Blois et de Chambord au XIX ^e siècle	Timothee Bartkowiak	2019/2020
Chambord	Etude des pensées patrimoniales à travers l'exemple du château de Chambord (de la fin du Consulat à la fin du Premier Empire)	Timothee Bartkowiak Bouvet	2015/2016
Chambord	Chambord et le Maréchal de Saxe	Charles-Armand Klein	2017/2018
Chaussée le Comte (La)	Les moulins de La Chaussée et l'étang de Chambord	Louis Magiorani	2012/2013

**INDEX DES
CONFÉRENCES**

2002/2024

SUJET	TITRE	AUTEUR	DATE
Chaussures	Blois 1850/1900. Du cordonnier à l'ouvrier en chaussures	Gilles Chassier	2023
Chemin de fer	Chemins de fer Loir-et-Cher	Claude Bouclet	2004/2005
Cimetière Blois	Tombes remarquables	Alain Guerrier	2004/2005
Cisse	En longeant la Cisse	Jean-Marc Delecluse Jean-Paul Sauvage	2008/2009
Cisse	Château en Cisse	Jean-Paul Sauvage	2015/2016
Confréries	Quelques confréries dites de métiers à Blois	Jean-Paul Sauvage	2021
Couppé (Louis)	Louis Couppé, un archevêque en Papouasie en 1185	Marie-Thérèse Couppé	2015/2016
Denis Papin	Denis Papin (Blois 1647 - Londres 1712 ?)	Vincent Rey	2010/2011
Eau	L'Arrou, le Gouffre et les fontaines de Blois	Bruno Guignard Jean-Paul Sauvage	2021
Eglise Saint Laumer	L'ancienne église abbatiale de Saint Laumer	Bernard Chassine	2005/2006
Forêt de Boulogne histoire	Patrimoine des forêts Boulogne	Louis Magiorani	2010/2011
Fontaines à Blois	Le parcours des fontaines et des bassins à Blois	Jean-Jack Brousse Frédéric Sauvaget	2008/2009
Franciscains	Blois, ville franciscaine	Jean-Paul Sauvage Sœur Yvette Patin	2010/2011
Fréteval	La «belle dame» de Fréteval	Jean-Jacques Loisel	2012/2013
Funéraire	L'évolution des rites d'ensevelissement dans les chapelles seigneuriales du caveau-pourrissoir à la crypte à cercueil. XV ^e -XIX ^e siècles	Jacques Gélis	2024
Gauthier	Georges Gauthier	Pascal Nourrisson	2010/2011
Grès Bigot	Alexandre Bigot et l'art nouveau	Jean-Claude Salone	2011/2012
Grès Bigot	Collection Michel Pasquier		2012/2013
Guerre 1914-18	Blois, une ville de l'arrière en 1914-1915 à travers le journal de Paul Legendre	Anne-Cécile Tizon-Germe	2015/2016
Guerre 1914-18	Les Américains en Loir-et-Cher en 1917-1919	Jérôme Danard	2017/2018
Guerre 1914-18	À la mémoire des Poilus de Blois... et d'ailleurs...	Philippe Henwood	2022
Guerre 1940-45	Blois sous la botte	Jean-Paul Sauvage	2009/2010
Guerre 1940-45	Blois «en guerre», 1940-1942	Yves Boyer Jean-Paul Sauvage	2018/2019
Guillon Jacques	Jacques Guillon, entrepreneur	Bruno Guignard	2024
Haras	Dépôt national d'étalons de Blois	Thibault Chéné	2015/2016

**INDEX DES
CONFÉRENCES**

2002/2024

SUJET	TITRE	AUTEUR	DATE
Histoire de Blois	Rebelles et Blésois	Jean-Paul Sauvage	2014/2015
Horlogerie	Horlogerie blésoise	Thibaud Fourrier	2010/2011
Industrie	Blois 1850/1900. Du cordonnier à l'ouvrier en chaussures	Gilles Chassier	2023
Jacobins	Couvent des Jacobins	Jean-Paul Sauvage	2009/2010
Justice à Blois	Évolution de la justice en blésois	Jean-Claude Osty	2010/2011
Landes-le-Gaulois	Landes-le-Gaulois	Jean-Paul Sauvage	2013/2014
Legendre (Paul)	Blois, une ville de l'arrière en 1914-1915 à travers le journal de Paul Legendre	Anne-Cécile Tizon-Germe	2015/2016
Levée des Tuileries	Levée des tuileries	Jean-Paul Sauvage	2010/2011
Libraire	Claude Chappuys, poète et libraire du roi François I ^{er}	Damien Millet	2023
Loir-et-Cher toponymie	Les noms de lieux du Loir et Cher	Stéphane Gendron	2007/2008
Lycée Augustin Thierry	La léproserie Saint Lazare au lycée Augustin Thierry	Virginie Dansault	2008/2009
Manuscrits Mont-Saint-Michel	Les manuscrits enluminés du Mont-Saint-Michel	Jean-Luc Leservoisière	2012/2013
Mode	La mode de cour à la Renaissance	Claude Sallé	2018/2019
Monuments historiques	1913-2013, 100 ans de protection des Monuments Historiques	Emmanuelle Plumet	2012/2013
Onzain	Les douves d'Onzain. Maquette du château disparu	Alain Picouveau	2014/2015
Patrimoine	L'hôtel de la Chancellerie	Bruno Guignard	2023
Peintre Henri Sauvage	Henri Sauvage	Jean-Paul Sauvage	2013/2014
Peintre Jules Contant	Jules Contant (1852-1920), de l'impressionnisme au néo-impressionnisme	Yannick Ribrioux	2012/2013
Place Louis XII	La place Louis XII en 1819	Alain Guerrier	2002/2003
Porte 1 rue Pierre de Blois	La restauration de la porte «usu vetera nova»	Patrick Ponsot	2011/2012
Possession démoniaque	Une possédée à Romorantin, Marthe Brossier	Frédéric Coxe	2017/2018
Poulain	Poulain, histoire d'une audace et d'une réussite économique 1848-2014	Pascal Audoux	2014/2015
Princes rebelles	Fils d'Henri IV et princes rebelles. Gaston d'Orléans et César de Vendôme	Jean-Marie Constant Jean-Jacques Renault	2016/2017
Projets blésois	Rêves d'architectes et d'urbanistes	Frédéric Pavy	2014/2015
Protestants	La communauté protestante de Blois au XVII ^e siècle	Thibaud Fourrier	2021

**INDEX DES
CONFÉRENCES**

2002/2024

SUJET	TITRE	AUTEUR	DATE
Religion	Affaires des prêtres en Petite Beauce au XVII ^e siècle	Benoît Bouvet	2019/2020
Religion/Patrimoine	Petits signes religieux à Blois, dans le Blésois et ses environs	Jean-Paul Sauvage	2017/2018
Renaissance	La mode de cour à la Renaissance	Claude Sallé	2018/2019
Robert-Houdin	Robert-Houdin, prestigieux magicien et savant blésois	Charles-Armand Klein	2009/2010
Roman historique	La louve de Blois	René Bruneau	2013/2014
Saint-Gervais	La crème de Saint-Gervais	Bruno Guignard	2007/2008
Saint-Gervais	La Haute Maison	Jean Housset	2007/2008
Saint-Gervais	Saint-Gervais-la-Forêt : les personnages qui ont marqué son histoire	Pascal Nourrisson	2022
Saint-Saturnin (église)	Mai 1860, un vitrail, une page d'histoire de la ville. Le vitrail du couronnement de Notre-Dame des Aydes à l'église Saint-Saturnin	Jean-Paul Sauvage	2015/2016
Salviati	Bernard Salviati, un banquier italien en Val de Loire à la Renaissance	Benoît Bouvet	2019/2020
Saumery	Les Saumery, leur château et la capitainerie de Chambord	Jean-Paul Sauvage	2012/2013
Sépultures	L'élection de sépultures à Blois aux 17 ^e et 18 ^e siècle	Jean-Paul Sauvage	2012/2013
Tapisseries	Maison Langlois et ses tapisseries	Patrice Langlois	2009/2010
Tourisme	Destination Blois. Le pays des châteaux	Emanuelle Plumet	2016/2017
Tramways	Les tramways de Blois	Jean Housset	2009/2010
La Tupinière	Histoire de la Tupinière		2002/2003
Verre	Art et technique du verre	Michel Frelat	2009/2010
Verrier Philippe	Souvenir d'un Vendômois devenu Blésois	Philippe Verrier	2024
Vitrail	Mai 1860, un vitrail, une page d'histoire de la ville. Le vitrail du couronnement de Notre-Dame des Aydes à l'église Saint-Saturnin	Jean-Paul Sauvage	2015/2016
Vues de Blois	De quelques vues de Blois et de quelques découvertes afférentes	Bruno Guignard	2022



Association pour la
protection du Vieux Blois
et de ses environs
1 place de la Grève
41000 BLOIS
amisduvieuxblois@orange.fr
www.amisduvieuxblois.fr